



Assemblée générale

Distr. générale
6 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	5
I. Introduction	6
II. Orientation des activités futures dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix	7
III. Promouvoir des solutions politiques aux conflits	9
IV. Appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité	10
V. Renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix	13
VI. Appuyer la bonne performance et le respect du principe de responsabilité	16
VII. Renforcer les effets du maintien de la paix sur lapérennisation de la paix	31
VIII. Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix	35
IX. Améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix	38
X. Renforcer le cadre régissant la conduite des opérations de maintien de la paix et le respect des normes de déontologie par leur personnel	41
XI. Établissement du budget et gestion financière	45
XII. Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix	48

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 mai 2020).



XIII.	Ressources demandées pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021	65
XIV.	Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019	77
XV.	Analyse de la liquidité	81
XVI.	État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2019	84
XVII.	Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/290 et demandes transversales exprimées dans les résolutions sur le financement de certaines opérations de maintien de la paix pendant la soixante-treizième session	85
XVIII.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	86
Annexes		
I.	Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021	87
II.	Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019	104
III.	Systèmes de drones aériens : déploiements actuels et prévus	123
IV.	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	124
V.	Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées	128
VI.	Opérations aériennes	131
VII.	Activités de lutte antimines prévues pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021	136
VIII.	Activités relatives aux programmes	139
IX.	Gestion des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours	140

Résumé

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, conformément à la résolution 49/233 A.

Il est à noter que l'Assemblée générale n'a pas adopté de résolution sur les questions transversales à sa soixante-treizième session, au cours de laquelle le Secrétaire général a présenté son précédent rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/73/776). Toutefois, la section XVII du présent rapport contient des informations sur certaines des décisions et demandes transversales figurant dans les résolutions sur le financement de certaines opérations de maintien de la paix que l'Assemblée générale a adoptées à ses soixante-douzième et soixante-treizième sessions, qui comprenaient des décisions transversales sur les activités relatives aux programmes.

Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le montant total des dépenses s'est établi à 7 117,0 millions de dollars, alors que le montant approuvé était de 7 157,8 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Exécution des budgets : ressources financières

(En millions de dollars des États Unis)

Composante du maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2018-30 juin 2019		Écart	
	Montant alloué ^a	Dépenses ^b	Montant	Pourcentage ^b
Missions	6 719,2	6 678,8	40,4	0,6
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ^c	31,4	31,4	–	–
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ^d	82,5	82,1	0,4	0,4
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	324,7	324,7	–	–
Total partiel	7 157,8	7 117,0	40,8	0,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,1	0,8	0,3	26,1
Total	7 158,9	7 117,8	41,1	0,6

^a Compte tenu des autorisations d'engagement de dépenses accordées pour l'exercice 2018/19 (32,6 millions de dollars pour la MINUSMA, 80,0 millions de dollars pour la MONUSCO et 25,9 millions de dollars pour la MINUSS).

^b Les pourcentages ont été calculés à partir des montants arrondis au million.

^c Y compris un montant de 1 424 400 dollars imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2020, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/264.

^d Y compris un montant de 15,8 millions de dollars destiné à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance du progiciel de gestion intégré (Umoja).

On a estimé que le montant des ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 s'élèverait à 6 655,2 millions de dollars, compte tenu des ressources demandées pour la MINUAD pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2019/20 est de 6 774,1 millions de dollars, compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 36,4 millions pour la MONUSCO.

Ressources financières

(En millions de dollars des États Unis)

Composante du maintien de la paix	Montant alloué (1 ^{er} juillet 2019- 30 juin 2020) ^a	Dépenses prévues (1 ^{er} juillet 2020- 30 juin 2021) ^b	Variation	
			Montant	Pourcentage ^c
Missions	6 326,4	6 191,3	(135,1)	(2,1)
Centre de services régional d'Entebbe ^d	35,4	37,6	2,2	6,4
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	63,4	62,9	(0,5)	(0,8)
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^e	348,9	363,4	14,5	4,2
Total partiel	6 774,1	6 655,2	(118,9)	(1,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,0	1,0	0,0	6,9
Total	6 775,1	6 656,2	(118,9)	(1,8)

^a Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 36,4 millions pour la MONUSCO pour 2019/20.

^b Compte tenu des ressources demandées pour la MINUAD pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

^c Les pourcentages ont été calculés à partir des montants arrondis au million.

^d Y compris un montant de 1 424 400 dollars pour l'exercice 2019/20 imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2020, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/264.

^e Y compris, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 : 13,4 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 3,5 millions de dollars pour les demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 20,6 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MISCA	Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MISNUS	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
MANUSOM	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
BANUS (anciennement UNSOA)	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (anciennement Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie)
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2019, conformément à la résolution 49/233 A de l'Assemblée.

2. Les opérations de maintien de la paix demeurent l'un des outils multilatéraux les plus efficaces pour empêcher le déclenchement ou la reprise d'un conflit et ouvrir la voie à une paix durable. Toutefois, elles continuent de faire face à des difficultés de plus en plus nombreuses, notamment l'élargissement de leurs mandats, la diminution de leurs ressources, la complexification des situations politiques et des conditions de sécurité et la multiplication des menaces visant les membres du personnel des Nations Unies, tandis que les menaces transnationales, qui n'épargnent aucune région, continuent de nuire à la stabilité de certains pays hôtes. Pour y remédier, le Secrétaire général a lancé en mars 2018 l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise à renouveler l'engagement collectif de toutes les parties prenantes en faveur du maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, et continue de superviser sa mise en œuvre.

3. Le montant global demandé pour financer les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2020/21¹ est de 6 655,2 millions de dollars, soit 118,9 millions de moins que le montant approuvé pour l'exercice 2019/20 et 502,6 millions de moins que celui approuvé pour l'exercice 2018/19². Les réductions observées ces dernières années s'expliquent essentiellement par l'évolution de la situation sur le terrain, notamment par la clôture de certaines missions, la réduction des effectifs dans d'autres et les phases de transition dans lesquelles d'autres encore se trouvent, et par l'action menée sans relâche par le Secrétariat pour obtenir de véritables gains d'efficacité au profit des États Membres. Toutefois, dans certains cas, le montant des ressources approuvées n'est pas proportionné aux tâches prescrites ou à l'environnement opérationnel.

4. Entre l'exercice 2018/19 et l'exercice 2020/21, du fait de l'évolution de la situation, la MINUJUSTH a été clôturée et les préparatifs de la transition de la MINUAD se sont poursuivis. Dans le cadre de la réforme de la gestion, davantage de pouvoirs ont été délégués aux chefs des missions de maintien de la paix au 1^{er} janvier 2019, l'accent étant mis sur la transparence, la simplification et la décentralisation, et notamment sur la volonté de rapprocher la prise de décision du lieu d'exécution du mandat et des programmes. Parmi les domaines dans lesquels des améliorations opérationnelles sont prévues, citons l'utilisation des technologies émergentes, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la gestion de l'environnement.

¹ Pour plus d'informations, voir la section XIII du présent rapport sur les ressources demandées pour l'exercice 2020/21, qui est analysée en détail à l'annexe I.

² Pour plus d'informations, voir la section XIV du présent rapport sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018/19, qui est analysée en détail à l'annexe II.

II. Orientation des activités futures dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix

5. Depuis son lancement en mars 2018, l'initiative Action pour le maintien de la paix vise à recentrer les activités de maintien de la paix sur fond de réalisme, à renforcer la sécurité et la performance des soldats de la paix des Nations Unies, à améliorer leur capacité de protéger les civils et à mobiliser un plus grand soutien en faveur de solutions politiques ainsi que de forces bien structurées, bien équipées et bien entraînées.

6. Articulant 45 engagements pris par 152 États Membres ainsi que par des organisations de soutien et le Secrétariat, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies est devenue au cours de l'année écoulée le pilier de tous les travaux menés par le Secrétariat dans le domaine du maintien de la paix. Le Secrétariat a défini les principaux résultats attendus dans chacun des huit domaines thématiques et fixé à un an le délai de mise en œuvre. Dans le cadre de cette initiative, les missions ont également défini des priorités qui correspondent à leurs mandats, besoins et contextes spécifiques.

7. À la MINUSCA, les priorités sont les solutions politiques, la protection des civils et la sûreté et la sécurité. La mise en œuvre de l'accord de paix a contribué à réduire le nombre de victimes civiles, tandis qu'une décision de justice par laquelle 28 personnes ont été reconnues coupables d'avoir tué des civils et des soldats de la paix des Nations Unies à Bangassou en 2017 a constitué une étape majeure dans les efforts déployés pour traduire en justice plus systématiquement les auteurs d'attaques contre les soldats de la paix. La mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix a également permis de resserrer la collaboration entre la composante civile, la composante Police et la composante militaire. À la MINUSMA, conformément au mandat qui a été défini, les priorités sont les solutions politiques et la protection des civils, et la mise en œuvre de l'initiative a conduit à l'adoption d'une démarche proactive, robuste, flexible et agile et fourni un cadre de référence pour comprendre la population locale et communiquer avec elle. À la MONUSCO, où les priorités sont les solutions politiques, la protection, la performance et l'application du principe de responsabilité, la mise en œuvre de l'initiative a renforcé les liens entre les activités entreprises et l'objectif visé. À la MINUSS, les priorités sont les solutions politiques et la protection, et la mise en œuvre de l'initiative a permis de renforcer les liens entre les processus en les inscrivant dans un cadre commun et d'ajuster le dispositif opérationnel, ce qui a contribué à instaurer un environnement plus sûr et facilité l'accès à l'aide humanitaire pour les communautés locales.

8. Les priorités fixées dans le domaine du maintien de la paix pour l'exercice 2020/21 reflètent les engagements énoncés dans les huit domaines thématiques de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir fig. I).

Figure I
**Les huit domaines thématiques de la Déclaration d'engagements communs
 concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies**



9. Pour de nombreuses missions de maintien de la paix des Nations Unies, des environnements opérationnels de plus en plus complexes sont devenus la norme ; ils sont marqués par l'utilisation des nouvelles technologies numériques, le recours à la diffusion d'informations malveillantes comme une arme, la prolifération de groupes armés utilisant des tactiques terroristes, la criminalité transnationale et les réseaux criminels. Pour faire face à ces difficultés, il faut trouver le juste équilibre entre une démarche politique et une démarche coercitive.

10. Parmi les difficultés que les missions doivent surmonter, citons les environnements opérationnels complexes auxquels elles doivent faire face en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud, ainsi que la demande croissante qui leur est faite d'adopter une démarche plus robuste et de gagner en efficacité. À l'avenir, des mesures concrètes devront être prises dans trois domaines : il faudra renforcer le dispositif opérationnel de protection et accélérer la transformation de la gestion du personnel en tenue, renforcer l'analyse, la planification et l'engagement et améliorer les communications et les perceptions.

Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix

11. La Conférence ministérielle de 2019 des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui s'est tenue à New York le 29 mars 2019, a réuni 60 ministres et 70 hauts responsables de 130 États Membres et organisations intergouvernementales. Dans le prolongement des mesures prises pour renforcer les opérations de maintien de la paix dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et des précédents sommets et réunions ministérielles sur le maintien de la paix tenus à New York, Londres, Paris et Vancouver (Canada), 46 pays ont annoncé de nouvelles contributions visant notamment à constituer des capacités spécialisées, notamment des unités rapidement déployables, à appuyer la formation et le renforcement des capacités et à accélérer la mise en œuvre complète du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Au total, 57 ministres et chefs de délégation ont fait des déclarations, exprimant leur soutien à l'initiative Action pour le maintien de la paix et soulignant les progrès accomplis par rapport à certains éléments de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Département des opérations de paix contribue à la préparation de la

Conférence ministérielle de 2021, qui se tiendra à Séoul, ainsi que du Sommet de 2020 des chefs de police des Nations Unies, qui aura lieu à New York.

III. Promouvoir des solutions politiques aux conflits

12. La promotion de solutions politiques aux conflits est une composante essentielle de tout déploiement d'opérations de maintien de la paix. Dans le même temps, ces solutions sont souvent difficiles à trouver, les opérations étant fréquemment déployées dans des contextes caractérisés par des accords politiques faibles et des processus de paix dans l'impasse. Le Siège de l'Organisation des Nations Unies coopère avec les missions de maintien de la paix pour que les solutions politiques occupent une place centrale, tout en encourageant les missions à consulter les parties prenantes locales, nationales et régionales. La structure régionale mise en place dans le cadre de la réforme de l'architecture de paix et de sécurité a permis une collaboration encore plus efficace entre les différents acteurs des processus de paix. Par ailleurs, il faut en priorité renforcer les capacités des missions en matière d'analyse des conflits politiques afin qu'elles aient les moyens de faire face aux conflits locaux et de cerner les problèmes régionaux susceptibles de menacer ou d'entraver les processus politiques nationaux. Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix continuent de privilégier les solutions politiques, qui assurent une paix et un relèvement durables. Elles se sont attachées tout spécialement à contribuer au lancement et à la mise en œuvre de processus politiques, en collaboration avec les organisations partenaires.

13. La MINUSCA continuera de donner la priorité à la mise en œuvre de l'accord de paix de 2019 en poursuivant son action énergique sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité et en exerçant ses bons offices. Elle contribue également à favoriser la paix et la stabilité en appuyant l'extension de l'autorité de l'État et notamment de l'état de droit, de la justice et des mécanismes de justice transitionnelle, ainsi que les élections qui doivent avoir lieu en 2020.

14. Au Soudan du Sud, la MINUSS a contribué à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, facilité par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en s'appuyant sur les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et en mettant à profit ses propres compétences en matière de politique et de médiation. Elle continuera de protéger les civils et d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

15. En République démocratique du Congo, après le transfert pacifique du pouvoir opéré en janvier 2019, la MONUSCO s'est attachée, par ses missions de bons offices, à préserver la stabilité des fonctions essentielles de l'État aux niveaux national et provincial. Elle a également soutenu les processus nationaux de règlement des conflits, y compris les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que les négociations entre le Gouvernement et les groupes armés. Elle continuera d'ajuster sa présence, de faire face aux problèmes les plus urgents liés à la protection des civils qui se posent dans la partie orientale du pays, notamment les attaques des Forces démocratiques alliées, et d'appuyer la lutte contre l'Ebola.

16. Au Mali, la MINUSMA a continué de jouer un rôle essentiel en aidant les parties à faire de nouveaux progrès dans l'application intégrale de l'Accord de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali. En 2019, le Gouvernement a organisé un processus de dialogue national inclusif devant ouvrir la voie à des réformes politiques et institutionnelles, comme prévu dans l'Accord. Compte tenu de la détérioration de la situation dans le centre du Mali, la MINUSMA a renforcé sa présence dans la région, notamment en organisant des activités de médiation et de réconciliation et en apportant un soutien aux parties prenantes maliennes. Elle continuera de contribuer à

la protection des civils et à la revitalisation du processus de paix, notamment en appuyant le déploiement des unités reconstituées des Forces armées maliennes dans le nord du pays et en soutenant la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. La Force conjointe adaptera ses activités afin de mieux s'acquitter de son mandat.

17. Au Darfour, l'Organisation continue de contribuer au règlement pacifique des litiges fonciers et d'autres conflits intercommunaux. Par exemple, au cours de l'exercice 2018/19, la MINUAD a formé 220 juges de tribunaux ruraux à la médiation et au règlement des différends, ce qui a entraîné une augmentation significative du nombre de litiges réglés par ce biais : plus de 2 000 affaires ont été jugées et réglées grâce à la médiation par des tribunaux ruraux en 2018, contre 95 en 2017. En 2020, l'Organisation devrait déterminer, en consultation avec le Gouvernement soudanais et les partenaires régionaux, la future configuration de sa présence au Soudan.

18. Au Moyen-Orient, à Chypre et au Sahara occidental, les mandats de maintien de la paix ont continué de contribuer à la stabilité et de prévenir toute escalade. L'ONUST, la FNUOD, l'UNFICYP et la MINURSO se sont acquittés de leurs mandats d'observation et ont créé un climat de confiance entre les parties, dans l'attente d'un règlement durable des conflits sous-jacents. L'évolution des conditions de sécurité dans la région a continué d'avoir une incidence sur les activités opérationnelles de la FNUOD et de l'ONUST. Plusieurs violations de l'Accord de 1974 sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes ont exacerbé les tensions. Dans le sud du Liban, la FINUL continue de mettre l'accent sur la prévention par des activités de liaison, de coordination, de prévention des conflits et de renforcement de la confiance. À des fins de dissuasion et de prévention, elle s'emploie toujours en priorité à procéder à des patrouilles. Elle continue également de collaborer avec les parties pour faciliter le marquage de la Ligne bleue. L'appui qu'apporte la FINUL aux Forces armées libanaises est un élément clef de sa stratégie visant à consolider la paix et à contribuer au renforcement des institutions et à l'extension de l'autorité de l'État libanais dans le sud du pays.

19. Les soldats de la paix ont contribué à la gestion et au règlement des conflits locaux par la mobilisation de la population, le dialogue et les initiatives locales de médiation, ce qui a donné des résultats positifs. Des accords de paix locaux ont permis de réduire la violence et encouragé la cohésion sociale au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Pour aider les missions de maintien de la paix à s'attaquer à la dynamique des conflits, notamment des différends liés à la transhumance, un outil d'analyse des conflits locaux et de planification a été créé pour éclairer les interventions. Une formation des formateurs a été organisée en préparation du déploiement ultérieur de cet outil dans les bureaux extérieurs. De plus, compte tenu de la menace croissante que représentent les conflits liés à la transhumance pour les civils, une enquête a été menée pour recenser les bonnes pratiques des missions et les enseignements tirés de l'expérience.

IV. Appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité

20. L'Assemblée générale a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour concrétiser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et noté que la participation véritable des femmes à tous les niveaux était essentielle à l'efficacité, au succès et à la viabilité des processus de paix et des mesures de consolidation de la paix. Le Département des opérations de paix a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'égalité des genres, qui est axée sur quatre objectifs prioritaires : a) renforcer l'encadrement et l'application du principe de responsabilité ; b) améliorer la production, le suivi et l'analyse des données

factuelles ; c) resserrer les partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies ; d) renforcer la capacité de mettre en œuvre les engagements prioritaires pris dans l'initiative Action pour le maintien de la paix. De plus, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une priorité essentielle de l'initiative Action pour le maintien de la paix, car elle permet de trouver des solutions politiques inclusives, d'assurer l'efficacité opérationnelle et de pérenniser la paix.

21. L'investissement dans les activités de mobilisation politique de haut niveau, les orientations techniques et les partenariats stratégiques avec les entités des Nations Unies, les organisations de femmes, l'Union africaine et l'Union européenne s'est révélé essentiel pour promouvoir, renforcer et faciliter la participation et le leadership des femmes à toutes les étapes des processus de paix et des solutions politiques. En témoignent les progrès réalisés en République centrafricaine, à Chypre, en République démocratique du Congo, au Mali, au Soudan du Sud et au Kosovo³. Par exemple, en République centrafricaine, les activités techniques et politiques conjointes des Nations Unies et de l'Union africaine ont contribué à faire participer directement les femmes aux pourparlers de paix qui se sont tenus à Khartoum en février 2019 et qui ont abouti à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Au Mali, grâce à une campagne de mobilisation soutenue, un groupe de travail coprésidé par la MINUSMA a été créé dans le cadre du Comité de suivi de l'Accord ; il a approuvé des recommandations préconisant la pleine participation des femmes à tous les mécanismes de suivi et de mise en œuvre de la paix ainsi que la création d'un observatoire indépendant des femmes. À Chypre, l'UNFICYP a rassemblé des femmes dirigeantes et des organisations de la société civile des communautés chypriote grecque et chypriote turque pour qu'elles formulent des positions communes, qui ont finalement été prises en compte dans les priorités plus générales de paix et de sécurité de Chypre. Par ailleurs, en 2018, une mission conjointe de haut niveau de l'Union africaine, du Département des opérations de paix et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a été menée au Soudan du Sud pour faire campagne auprès du Gouvernement et d'autres parties prenantes en faveur du respect du quota de 35 % de sièges réservés aux femmes dans les structures de transition et de gouvernance et donc de l'exigence de participation pleine et entière des femmes prévue dans l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit en République du Sud-Soudan. Le Département a également organisé une formation de renforcement des capacités au profit des structures de sécurité nationales et contribué à la création de services d'accueil pour les femmes dans les commissariats de police et au renforcement des patrouilles et de la surveillance en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, l'objectif étant d'améliorer l'action menée pour prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre et y faire face.

22. Pour mieux faire appliquer le principe de responsabilité, neuf missions de maintien de la paix ont institutionnalisé les 15 indicateurs relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité et conçu un tableau de bord permettant d'en contrôler et d'en suivre la mise en œuvre, les progrès et les résultats, ce qui a contribué à systématiser la production de données probantes. Les données qualitatives et quantitatives et les preuves produites sont analysées de manière à éclairer la prise de décision, à recenser les lacunes et à renforcer l'application du principe de responsabilité. Dans les missions, le pourcentage de plans de travail qui comprennent au moins un objectif lié aux questions de genre a augmenté, passant notamment de 69 % à 91 % à la MONUSCO, de 70 % à 99 % à la FINUL et de 21 % à 100 % à la MINUK. Au Darfour, trois réseaux de médiatrices ont été créés pour remédier aux causes

³ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

profondes des conflits intercommunautaires et contribuer au règlement des conflits locaux, tandis qu'en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, la représentation des femmes dans les dispositifs officiels d'alerte rapide a augmenté, atteignant respectivement 46 % et 39 % ; ces progrès sont essentiels pour garantir un environnement inclusif et protecteur. De plus, en partenariat avec ONU-Femmes, le Département des opérations de paix a réalisé des analyses des conflits sous l'angle des questions de genre qui ont éclairé l'analyse conjointe et l'établissement de priorités stratégiques pour la reconfiguration des missions des Nations Unies en Haïti et au Soudan et qui ont également orienté l'élaboration des directives du Secrétaire général sur la planification des transitions.

23. Le Département des opérations de paix continue de collaborer avec le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Grâce aux analyses réalisées par le Département et aux recommandations qu'il a formulées, les activités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité menées prévues dans les mandats des missions sont renforcées et plus nuancées. De plus, des tâches prioritaires relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité ont été ajoutées dans les mandats de la MINUSCA (résolution 2499 (2019) du Conseil de sécurité) et de la MINUSMA (résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité).

24. Afin d'ancrer les priorités du Département des opérations de paix dans ce domaine, les conseillères et conseillers principaux pour les questions de genre et les chefs des groupes de la problématique femmes-hommes des missions de maintien de la paix se sont réunis à l'occasion d'une retraite biennale en février 2019 pour échanger les bonnes pratiques et formuler des priorités, des stratégies et des démarches cohérentes afin de mettre en œuvre les engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité et de renforcer le respect du principe de responsabilité.

25. Le Département des opérations de paix a mis la dernière main à son kit de ressources sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a été lancé à la MINUSMA en juin 2019. À l'appui du déploiement de ce kit, le Département aura bientôt achevé la mise au point de stratégies de renforcement des capacités et de communication en vue d'une harmonisation des pratiques des missions de maintien de la paix dans ces domaines.

Parité des sexes

26. Après le lancement de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies en septembre 2017, tous les départements, bureaux et missions du Secrétariat ont établi des plans de mise en œuvre. Une stratégie distincte a été élaborée pour le personnel militaire, le personnel de police, le personnel judiciaire et le personnel pénitentiaire.

27. Le taux de représentation des femmes civiles sur le terrain se maintient à 29 %. Pour ce qui est des postes de direction, les responsables continuent de s'engager à nommer des femmes. En décembre 2019, le pourcentage de femmes qui occupaient des postes de chef ou de chef adjoint d'opérations de maintien de la paix était de 35 % : deux chefs de mission et cinq chefs adjoints étaient des femmes.

28. Un deuxième appel mondial à candidatures à des postes de chef et de chef adjoint d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été lancé en juin 2019. Depuis le premier appel, lancé en septembre 2017, 16 candidats, dont 8 femmes, ont été sélectionnés pour des postes de chefs ou de chefs adjoints, ce qui représente environ un tiers des nominations aux postes de Représentant(e) spécial(e) et de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général dans les missions de maintien de la paix. Par ailleurs, les efforts se poursuivent pour recruter des femmes

par l'intermédiaire de la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction. Depuis janvier 2018, 14 femmes ayant bénéficié de cette filière ont été nommées à des postes de direction.

29. Pour ce qui est du personnel en tenue sur le terrain, en septembre 2019, le pourcentage de femmes parmi les officières et officiers militaires détachés avait augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 12,3 % à 15,1 %, et le pourcentage de femmes dans les contingents était passé de 3,9 % à 4,4 % sur la même période. Parmi les policiers et policières hors unités constituées, le pourcentage de femmes est passé de 20 % à 26,8 %, et dans les unités de police constituées de 8 % à 11,1 %. Au sein du personnel pénitentiaire fourni par les gouvernements, il est passé de 25 % à 27 %.

30. La représentation des femmes dans la composante Personnel en tenue de chaque mission continue de dépendre également des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. L'Organisation continue d'encourager les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à déployer davantage de femmes dans les opérations de maintien de la paix.

V. Renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix

31. La protection des civils est une priorité absolue pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Au 31 décembre 2019, sept missions de maintien de la paix avaient pour mandat de protéger les civils⁴. Le Secrétariat poursuit ses efforts pour renforcer la protection, notamment celle des civils, des droits de l'homme et de l'enfance et la protection contre la violence sexuelle liée aux conflits, en encourageant l'adoption de stratégies sur mesure qui tiennent compte des particularités de chaque menace et du mandat de chaque opération de maintien de la paix.

32. Dans le cadre de leurs mandats respectifs, les opérations de maintien de la paix ont continué d'accorder la priorité aux activités de surveillance, d'enquête et de communication de l'information qui portent sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en mettant l'accent sur les violations et les atteintes qui menacent les civils, alimentent les conflits, portent atteinte à l'état de droit et nuisent à une paix durable. La coopération entre la composante Droits de l'homme, la composante Police et la composante militaire à l'appui de la mise en œuvre du mandat de protection des civils et du mandat en matière de droits de l'homme s'est poursuivie, et les bonnes pratiques de protection des civils ont été mises en commun entre la police des Nations Unies et la composante Droits de l'homme. À la MINUSS, la pratique systématique du suivi et de la communication de l'information en ce qui concerne le respect des droits de l'homme a permis d'identifier les auteurs de menaces contre les civils. En République centrafricaine, les enquêtes menées par la MINUSCA sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises par des signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ont contribué à impliquer toutes les composantes de la Mission dans la protection des civils et appuyé les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et de la Mission. Par ses échanges avec les communautés au niveau local, la MONUSCO a recueilli des informations au profit de son dispositif d'alerte rapide et conçu des réponses opérationnelles qui ont permis d'éviter que des dommages soient infligés aux populations civiles.

⁴ Il s'agit de la MINUSCA, de la MINUSMA, de la MONUSCO, de la MINUAD, de la MINUSS, de la FINUL et de la FISNUA.

33. Les activités de protection reposent sur le principe selon lequel celle-ci incombe à l'ensemble de la mission. Les missions s'appuient sur la composante Personnel en tenue et la composante civile pour la prévention, l'alerte rapide, le renforcement des capacités des autorités nationales, le dialogue intercommunautaire et le règlement des conflits locaux, les activités de surveillance, d'enquête et de communication de l'information en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, la fourniture d'une protection physique, la mise en place d'environnements protecteurs et le soutien aux autorités nationales pour ce qui est des enquêtes et des poursuites concernant des infractions graves. Au Mali, au vu de l'intensification des activités terroristes et de la violence contre les civils dans les régions de Ménaka et de Gao à la mi-2019 et dans un contexte de présence limitée de l'État, la MINUSMA a renforcé sa présence dans le cercle d'Ansongo, dans la région de Gao. Elle a établi un plan d'action intégré impliquant la composante civile, la composante Police et la composante militaire pour améliorer la coopération avec les autorités locales, les Forces de défense et de sécurité maliennes et la société civile. En décembre 2019 et en janvier 2020, une diminution du nombre de situations dans lesquelles la sécurité des civils avait été compromise a été observée dans la région. Au Soudan du Sud, la composante militaire de la MINUSS a entrepris de modifier en profondeur son dispositif opérationnel, en adoptant une structure « en étoile » pour ses patrouilles. Les forces ont été déployées dans certaines régions en fonction des zones de tension répertoriées afin d'accroître la confiance des populations à risque, de leur donner des garanties et de dissuader toute violence potentielle. En 2019 a été publiée la version révisée de la Politique du Département des opérations de paix sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, qui tient compte de la diversité des contextes dans lesquels le mandat de protection des civils est mis en œuvre, met l'accent sur le fait que ce mandat incombe à l'ensemble de la mission et sur la nécessité de renforcer le dialogue et la concertation en matière de protection, en synergie avec les stratégies politiques, et stipule que toutes les activités de protection des civils doivent suivre le principe consistant à « ne pas nuire ». En 2020 sera publié le premier manuel de protection des civils, qui contiendra des orientations opérationnelles destinées à tout le personnel de maintien de la paix. Pendant l'exercice 2020/21, en complément de ces documents, les missions continueront de concevoir et d'organiser des formations sur la protection des civils qui soient adaptées à chaque situation, qui puissent être dispensées dans la zone de la mission et qui feront suite aux formations organisées par la MINUSCA en novembre 2019 et par la FISNUA en février 2020.

34. La police des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans la protection des civils et des droits de l'homme par le renforcement des capacités, le dialogue et la concertation, ainsi que par la fourniture d'une protection physique si nécessaire. Par exemple, en République centrafricaine, la composante Police de la MINUSCA aide les postes de police avancés à protéger les personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres populations vulnérables. Dans plusieurs régions, les postes de police avancés ont contribué à surmonter les difficultés associées à la protection des civils, à prévenir la violence intercommunautaire, à lutter contre l'impunité, à améliorer la protection des déplacés et l'accès humanitaire, et à soutenir le renforcement des capacités et le redéploiement des forces de sécurité intérieure. La Force de police permanente contribue également à la protection des civils à moyen et long terme en aidant au développement des capacités de l'État hôte. De plus, les sept missions de maintien de la paix qui ont pour mandat de protéger les civils mènent des activités visant à atténuer la menace que représentent les explosifs, notamment les mines, les restes explosifs de guerre, les engins explosifs improvisés et les armes et munitions non sécurisées.

35. Pour donner suite à l'évaluation des besoins de formation en matière de protection des civils menée en 2017, le Département des opérations de paix a mis en

œuvre la plupart des recommandations formulées ; il a notamment mis au point des sessions de formation basées sur des scénarios à la fois pour les exercices de simulation réalisés dans la zone de la mission et pour les exercices de poste de commandement à la MINUSCA, la MONUSCO, la MINUSMA, la MINUSS et la MINUAD, constitué une liste de 51 experts externes qui pourront dispenser des formations aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et incorporé les messages principaux dans les supports utilisés pour l'instruction et l'entraînement préalables au déploiement. Pour l'exercice 2020/21, il a été demandé à chaque mission de maintien de la paix d'élaborer une stratégie de formation en matière de protection.

36. Le Département des opérations de paix continue également de distribuer du matériel didactique sur la protection des civils et la protection de l'enfance. Entre janvier 2018 et juin 2019, le Service intégré de formation a organisé 16 séances de formation de formateurs et déployé 4 équipes itinérantes de formation pour animer des séances (en anglais et français) à destination du personnel militaire et du personnel de police et diffuser des supports de formation spécialisés sur la protection globale des civils et la protection de l'enfance. Ces activités ont été menées avec le soutien du compte d'appui et de contributions volontaires.

37. Le Département des opérations de paix a fourni une expertise technique à l'appui de l'élaboration des directives d'application des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, qui ont été adoptés en 2019. Il a également fourni un appui technique aux équipes spéciales de surveillance et d'information en République démocratique du Congo et au niveau régional (Moyen-Orient et Afrique du Nord) pour les aider à répertorier les enseignements tirés de l'expérience et à en tenir compte. Il a renforcé les synergies avec les organisations régionales, notamment en organisant en mars 2019 une réunion d'information sur la protection de l'enfance et le maintien de la paix à l'intention des États membres de l'Union européenne.

38. Pendant l'exercice 2020/21, le Département des opérations de paix s'emploiera à professionnaliser et à harmoniser encore les activités de protection de l'enfance prescrites. Il s'agira notamment de publier le manuel destiné au personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix et de valider les supports de formation qu'il contient. Le Département appuiera la diffusion de ce manuel dans cinq opérations de paix (MINUSMA, MINUSCA, MONUSCO, MINUSS et MINUAD), notamment en fournissant à ces opérations une assistance technique pour élaborer des stratégies et des matrices de déploiement et de mise en œuvre, y compris des indicateurs spécifiques.

39. Le Département facilitera les initiatives de formation spécialisée sur la protection de l'enfance qui sont destinées aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et s'appuient sur les supports de formation des Nations Unies ; la publication d'une nouvelle directive du commandant de la force consacrée à la protection de l'enfance ; la mise en œuvre des directives du commandant de la force dans trois opérations de paix, qui passera notamment par l'élaboration de mécanismes d'évaluation et d'indicateurs de performance pour l'application des directives du commandant de la force et du chef de la police.

40. Dans le cadre des efforts déployés pour fournir des orientations aux opérations de maintien de la paix qui ont pour mandat de lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits, la première stratégie destinée aux missions des Nations Unies et visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle liée aux conflits a été élaborée avec la collaboration du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et du Bureau de la Représentante spéciale du

Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Cette stratégie définit les principaux domaines dans lesquels les missions et les partenaires des Nations Unies doivent agir pour prévenir et combattre efficacement la violence sexuelle liée aux conflits tout en assurant la coordination et la complémentarité de leurs interventions. Elle sera complétée par un manuel qui sera publié en 2020 et contiendra des orientations opérationnelles destinées à toutes les composantes du maintien de la paix et portant sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et les mesures permettant d'y faire face. La stratégie et le manuel seront diffusés pendant l'exercice 2020/21 et leur mise en application sera facilitée par une assistance technique fournie au personnel spécialisé et par une formation intégrée. Dans les missions de maintien de la paix, les conseillères et conseillers pour la protection des femmes continueront de superviser la mise en œuvre du mandat du Conseil de sécurité concernant la violence sexuelle liée aux conflits, y compris les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information.

41. Il est essentiel de gagner la confiance des populations locales et de leur faire mieux comprendre les missions de maintien de la paix et leurs mandats pour assurer le succès de l'exécution de ces mandats. Cet objectif peut être atteint grâce à un dialogue systématique et constant, notamment par le biais d'initiatives stratégiques de communication et d'information. En s'appuyant sur des discours fondés sur des faits et articulés autour de personnages, le Siège et toutes les missions de maintien de la paix mènent une campagne de communication visant à démontrer les progrès accomplis par l'initiative Action pour le maintien de la paix et à illustrer l'incidence globale des activités de maintien de la paix et les améliorations apportées dans ce domaine. Les missions continuent d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies individuelles pour mobiliser les populations locales en utilisant des canaux de communication traditionnels et en s'appuyant sur des campagnes dans les médias sociaux et sur des initiatives de sensibilisation. Par exemple, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour faire connaître aux populations locales son mandat de protection des civils et lutter contre les perceptions erronées et la désinformation dans l'est de la République démocratique du Congo, la MONUSCO a renouvelé ses efforts de mobilisation de la population en améliorant son approche narrative et en répertoriant les principaux facteurs qui lui permettraient d'étendre la portée de ces efforts et de favoriser le dialogue avec les communautés d'accueil. Cette méthode sera reproduite par un certain nombre de missions qui utiliseront des données et des exemples concrets pour mettre en évidence leur incidence positive et les progrès réalisés et ainsi dissiper et contrer les perceptions erronées.

VI. Appuyer la bonne performance et le respect du principe de responsabilité

Gestion et appui logistique

42. Dans le cadre du programme global de réforme, le nouveau modèle de gestion proposé par le Secrétaire général pour le Secrétariat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et s'est accompagné de la création de deux départements : le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel. Ces deux départements sont au service des missions et d'autres entités de l'Organisation. Période de transition, l'année écoulée a été marquée par une réorganisation des fonctions et du personnel qui constituait en soi une étape importante et qui a jeté les bases du travail à venir.

43. Un nouveau cadre pour la délégation directe de pouvoirs du Secrétaire général aux chefs d'entités a été lancé le 1^{er} janvier 2019 afin de donner à toutes les entités

du Secrétariat, y compris les opérations de paix, les moyens d'être plus agiles et plus responsables face aux besoins opérationnels sur le terrain.

44. De nouveaux mécanismes de responsabilisation ont été mis en place, notamment un portail permettant de gérer et de suivre toutes les délégations de pouvoirs, un dispositif d'application du principe de responsabilité permettant de contrôler l'exercice des pouvoirs délégués et de communiquer des informations à ce sujet et un outil institutionnel d'autosurveillance par les entités et de surveillance systématique par la nouvelle Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité. Afin de favoriser l'amélioration de la performance et de la transparence, la Division rend compte au Secrétaire général et aux chefs des entités, notamment des missions de maintien de la paix, de l'exercice des pouvoirs délégués. Des visites ont été organisées, notamment à la MINUSCA et à la MONUSCO, et ont permis d'apporter un soutien pratique. Les missions reçoivent aussi des orientations stratégiques en matière de gestion des risques qui sont adaptées aux procédures et capacités de gestion des risques dont elles font état. Les contrats de mission des hauts fonctionnaires ont été harmonisés tant pour les bureaux centraux que pour les missions.

45. La Division des finances des missions a été créée au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, bureau qui travaille directement avec toutes les opérations de paix pour préparer les projets de budget. Depuis la rationalisation du processus d'établissement du budget, les chefs des missions sont habilités à établir les projets de budget de ces dernières et à les présenter aux organes délibérants et aux organes d'experts et peuvent être amenés à en rendre compte.

46. Dans le même temps, les fonctionnalités d'Umoja liées à l'établissement du budget ont été mises en service dans les opérations de paix. Des fonctionnalités permettant de suivre et de contrôler les activités relatives à la gestion des biens en vue de l'établissement des comptes de fin d'année dans toutes les missions de maintien de la paix ont également été mises à disposition, de même que la possibilité de réaliser des contrôles internes lors de l'inventaire annuel des biens physiques et des tests de dépréciation.

47. Afin de régler à la fois les problèmes de liquidités et les problèmes structurels plus larges qui entravent la gestion budgétaire, un ensemble de mesures a été élaboré et proposé à l'Assemblée générale dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809). Le Secrétaire général a notamment recommandé que les soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours soient gérés en commun, que les avis de mise en recouvrement des contributions portent sur l'ensemble de l'exercice budgétaire, qu'un fonds de roulement pour le maintien de la paix soit créé et que l'obligation de porter au crédit des États Membres les soldes inutilisés des budgets des opérations de maintien de la paix soit suspendue. Dans sa résolution 73/307, l'Assemblée générale a approuvé le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours, étant entendu que des comptes séparés seraient conservés pour chaque mission, et prié le Secrétaire général d'envoyer des avis de mise en recouvrement des contributions pour l'intégralité de l'exercice budgétaire qu'elle aurait approuvé. Ces décisions ont permis d'accroître le montant des remboursements effectués aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Ainsi, des paiements supplémentaires de 216 millions de dollars ont été versés début octobre 2019, grâce à la possibilité de prélever des avances sur les comptes d'autres opérations de maintien de la paix en cours. Des procédures ont été mises en place pour garantir que la capacité de la mission prêteuse de s'acquitter de son mandat ne soit pas

compromise. Le règlement rapide des sommes dues a un effet positif sur l'exécution des mandats car il contribue à améliorer la performance des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment dans le domaine du déploiement et de la mise en état de fonctionnement du matériel appartenant aux contingents. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 73/307, des informations sur les progrès réalisés dans la gestion commune des soldes de trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours sont présentées à l'annexe IX du présent rapport.

48. Le nouveau Bureau des ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a une section consacrée à la stratégie et aux conditions d'emploi hors siège. Dans le cadre de la création de la Division du droit administratif, les activités relatives aux recours et aux questions disciplinaires ont été regroupées avec celles de l'Équipe déontologie et discipline, l'accent étant mis sur les interventions en cas de crise afin de favoriser une démarche intégrée à l'échelle du Secrétariat et notamment dans les missions.

49. Le Département de l'appui opérationnel est doté d'une nouvelle structure et comprend une division chargée de mener des activités spéciales et notamment de répondre aux besoins liés au démarrage, au déploiement de moyens supplémentaires, à la transition et à la liquidation des missions ainsi que d'intervenir dans les situations d'urgence et de crise. Un appui spécifique a été fourni dans le cadre des phases de transition de la MINUAD et de la MONUSCO et de la clôture de la MINUJUSTH, ainsi que pour les interventions d'urgence face à l'épidémie d'Ébola en République démocratique du Congo.

50. La Division de l'appui au personnel en tenue, qui a été créée au Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui opérationnel, est le point de contact unique pour toute question d'ordre administratif et logistique ayant trait à la constitution des forces, aux mémorandums d'accord, au matériel appartenant aux contingents et aux remboursements. La création de cette division a permis d'accélérer la fourniture de conseils et d'un soutien intégrés pour toutes les questions relatives au personnel en tenue. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport des informations sur l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, y compris en cas de troubles post-traumatiques, et à l'annexe V des informations sur les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre des services rendus par les contingents et les unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents jusqu'au 31 décembre 2019.

51. Le regroupement et l'intégration de la fonction de logistique et de la fonction achats au Département de l'appui opérationnel ont permis de mener une action de grande ampleur pour améliorer l'approvisionnement, y compris dans les missions, dans le cadre d'une vision globale et connectée de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

52. Pour aider les chefs de mission à exercer les pouvoirs qui leur ont été délégués dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la Division de l'administration des ressources humaines du Département de l'appui opérationnel fournit un soutien et des orientations opérationnels aux missions de maintien de la paix.

53. Au-delà des ajustements structurels, le Département de l'appui opérationnel s'est engagé sur la voie du changement pour mettre en œuvre le nouveau modèle de gestion. Parmi les nombreuses initiatives d'amélioration en cours, citons la refonte et la simplification des processus, des améliorations spécifiques à la prestation de services, la mise en place de plateformes informatiques, la fourniture de conseils opérationnels et un changement global de la culture institutionnelle.

54. Le Comité des clients des services de gestion, coprésidé par la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et composé de représentants des opérations de maintien de la paix, est pleinement opérationnel, ce qui permet aux entités clientes, au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et au Département de l'appui opérationnel d'échanger des retours sur les services et l'appui fournis dans le cadre de la nouvelle architecture de gestion du Siège et sur les questions relatives à la mise en œuvre de la réforme de la gestion, notamment à la délégation de pouvoirs et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Mesure et gestion de la performance

55. Au cours de l'exercice, le Secrétariat a continué de renforcer la performance et le respect du principe de responsabilité. La performance des opérations de maintien de la paix suppose un effort collectif de la part des États Membres, du Secrétariat et de toutes les composantes des missions. Chacune de ces parties prenantes a des responsabilités distinctes. Des efforts importants ont été déployés pour élaborer le dispositif de gestion de la performance complet et intégré demandé par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et présenté en juin 2019, grâce auquel le Secrétariat compte renforcer la performance et le respect du principe de responsabilité.

56. Dans les missions de maintien de la paix, le Système complet d'évaluation de la performance reste une initiative prioritaire. En générant des informations sur l'impact des missions et leur performance passée et actuelle, il permet aux responsables de ces missions de prendre des décisions stratégiques fondées sur des données probantes. Les données générées par le Système seront analysées à l'aide d'une plateforme technologique et présentées sous forme de tableaux de bord et d'infographies, ce qui permettra d'améliorer les rapports et de faciliter la communication avec le Siège, les États Membres et les autres parties prenantes. Depuis août 2018, le Système complet d'évaluation de la performance a été introduit dans six missions : la MINUSCA, la MINUSS, la FINUL, l'UNFICYP, la MONUSCO et la MINUSMA. Son cadre de résultats est utilisé pour établir les cadres de budgétisation axée sur les résultats des missions. Au fil du temps, grâce au Système, les cadres de budgétisation axée sur les résultats mettront davantage l'accent sur l'impact des missions et les rapports de performance s'appuieront sur des données et des analyses fiables. Les enseignements tirés de la mise en service du Système dans ces missions ont été pris en compte de manière que le Système soit plus adapté au contexte de chaque mission. Toutes les missions, à l'exception de celles qui sont en phase de retrait, auront adopté le Système d'ici à juillet 2020.

57. Le Secrétariat a également soutenu l'amélioration de la performance des missions en recueillant et en diffusant les meilleures pratiques. Par exemple, il a analysé, d'une part, les retours d'expérience relatifs à la méthode et aux procédures employées par le Secrétaire général dans son examen de la MINUSCA, de la MINUSMA et de la FISNUA et, d'autre part, les retours d'expérience relatifs à l'utilisation de l'analyse des données aux fins des examens stratégiques. Il en a tiré des enseignements et des pratiques optimales concernant les méthodes à suivre pour examiner les opérations de maintien de la paix.

58. Depuis que les réformes du Secrétaire général sont entrées en vigueur en janvier 2019, on a entrepris d'harmoniser les procédures, les organes de coordination et les capacités en matière de gestion des connaissances et d'apprentissage institutionnel pour l'ensemble du pilier Paix et sécurité, dans le cadre de la mise à niveau du

répertoire commun des orientations officielles et des produits d'apprentissage relatifs aux missions des Nations Unies.

59. Par ailleurs, le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix a procédé, dans le cadre de son mandat, à l'examen de quatre missions de maintien de la paix et a formulé des recommandations dans les domaines de l'intégration et de la coordination, de la planification, de la sûreté et de la sécurité, des activités de renseignement sur le maintien de la paix, de l'appréciation de la situation, des directives et des orientations opérationnelles, de la protection des civils et des questions médicales. Il continuera de contribuer à améliorer la performance des soldats de la paix en examinant les composantes Personnel en tenue des opérations de maintien de la paix, comme l'a demandé l'Assemblée générale, en procédant à des enquêtes spéciales, le cas échéant, ainsi qu'en supervisant la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Conformément à son mandat, il mènera toutes ces activités dans un esprit de partenariat avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les organes délibérants et les donateurs qui financent le programme de formation et d'équipement.

60. Pour que les risques liés à l'exécution des mandats soient gérés de manière proactive dans toute l'Organisation, les équipes chargées de la gestion du risque institutionnel coordonnent la conception et la mise en service d'inventaires des risques pour l'ensemble du Secrétariat. En croisant les informations recueillies dans ces inventaires, il est possible de répertorier les principaux risques institutionnels qui affectent le fonctionnement de l'Organisation et de contribuer à orienter l'évaluation locale des risques au niveau des missions, dont les conclusions éclairent la prise de décisions. Lorsqu'elle organise des ateliers avec les personnes référentes, la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité met l'accent sur des éléments clés tels que le recensement des risques stratégiques et opérationnels hautement prioritaires, le rôle des responsables d'entités, qui doivent désigner au sein de leur équipe dirigeante les propriétaires des risques, et la responsabilité de ces propriétaires, qui doivent s'assurer que des dispositifs de contrôle permettant d'atténuer les risques sont en place et fonctionnent correctement.

Promotion de la technologie et de l'innovation

61. Employée judicieusement et intégrée dans toutes les opérations de paix des Nations Unies, la technologie peut transformer radicalement le maintien de la paix. L'Organisation a déjà bénéficié des progrès rapides de solutions telles que les drones aériens non armés qui permettent de détecter les menaces et de repérer des cibles ; les systèmes de détection des menaces qui contribuent à protéger les forces et la population civile ; les solutions de renseignement intégrées qui améliorent la perception de la situation ; les plateformes de collaboration qui promeuvent l'information en tant que ressource stratégique. De nouveaux enjeux et de nouvelles possibilités se font jour dans les domaines de l'interception des transmissions, de la cyberdéfense, de la centralisation du renseignement, des mégadonnées et des technologies de protection des forces. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continuent de s'adapter pour faire face à ces enjeux et à d'autres problèmes.

62. Le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui opérationnel se sont servis du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix comme d'une plateforme globale de collaboration réunissant les États Membres, le monde universitaire, les laboratoires d'idées et l'Organisation et ses partenaires pour offrir des solutions technologiques novatrices aux opérations sur le terrain. Les enjeux actuels correspondent aux domaines suivants : a) l'analyse des

mégadonnées dans le cadre des opérations de paix ; b) les technologies naissantes et l'écoresponsabilité ; c) l'amélioration des pratiques de renseignement dans le domaine du maintien de la paix grâce à la technologie ; d) les engins explosifs improvisés et leur lien avec d'autres menaces asymétriques ; e) la télésanté, ou le recours à la technologie pour améliorer la prestation de services médicaux dans des environnements difficiles.

63. Compte tenu des environnements hostiles dans lesquels beaucoup d'entre elles opèrent, les opérations de paix des Nations Unies ont de plus en plus besoin d'avoir accès à des informations, des données et des analyses qui leur permettent de mieux appréhender la situation. La plateforme Unite Aware, conçue pour améliorer la perception de la situation dans les opérations de paix, a été mise à l'essai dans le cadre d'un projet pilote mené à la MINUSCA au troisième trimestre de 2019. Cette plateforme permet d'uniformiser les technologies utilisées pour collecter et gérer un large éventail de données et de sources d'information de manière sécurisée et de présenter ces informations aux décideurs, qu'ils fassent partie du personnel en tenue ou du personnel civil, à l'aide d'instruments de visualisation, de communication d'information et d'analyse. La mise en service progressive de Unite Aware dans d'autres opérations de paix est la principale initiative technologique à venir et devrait avoir d'importantes répercussions. Dans le cadre du projet d'exploitation de mégadonnées tirées des émissions de radio qui est actuellement mis à l'essai à la MINUSMA, un outil analytique fournira un retour d'information en temps quasi réel sur les sujets abordés à la radio locale et fournira des informations sur l'opinion publique vis-à-vis de nombreux thèmes touchant à la mise en œuvre du mandat de la Mission.

64. Le système de surveillance à distance des infrastructures sur le terrain offre aux opérations de maintien de la paix une plateforme de pointe normalisée qui leur permet de suivre et d'optimiser la production et l'utilisation de ressources limitées à l'appui de leurs mandats respectifs. Il permet de repérer rapidement les risques encourus dans la gestion des eaux usées et cible les comportements de consommation en fournissant au personnel des tableaux de bord personnalisés mettant en évidence la consommation personnelle. Il est prévu d'automatiser, dans la mesure du possible, la collecte de données, notamment pour appuyer la mise en œuvre des plans d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, et de consolider les sources de données pour permettre une analyse approfondie qui éclairera la prise de décisions et la prise en compte des questions environnementales dans toutes les activités des missions. Dans le cadre de projets pilotes, la MINUSMA va mettre à l'essai des solutions novatrices permettant de capter et de stocker les énergies renouvelables qui ont le potentiel de transformer la manière dont l'électricité est produite et gérée dans les missions et ainsi de réduire les émissions de carbone liées à la consommation de carburant. De telles solutions pourraient sauver des vies dans des régions instables en réduisant la nécessité de transporter du carburant, des groupes électrogènes et des pièces de rechange sur des routes et dans des conditions dangereuses.

65. La MINUSMA et la MINUSCA ont installé de puissantes caméras à vision diurne et nocturne sur les aérostats captifs et sur les systèmes de microdrones aériens captifs à grande autonomie de vol, et ce dispositif s'est révélé efficace dans les zones reculées et dangereuses où les infrastructures sont insuffisantes et les lignes de ravitaillement limitées. Ces solutions technologiques améliorent la perception de la situation et contribuent à la protection des forces, aux activités de renseignement et à la protection des civils.

66. Dans le cadre du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix, le Bureau de l'informatique et des communications joue un rôle mobilisateur en réunissant des spécialistes des engins explosifs improvisés et des technologies pour

qu'ils explorent et étudient les options technologiques susceptibles d'appuyer les activités des missions. Dans ce domaine, l'utilisation de nouvelles solutions technologiques n'en est qu'à ses débuts.

67. Fournir les meilleurs soins de santé possibles à ceux qui risquent leur sécurité pour exécuter les mandats des Nations Unies est une priorité pour le Département de l'appui opérationnel, qui a commencé à planifier la création d'un système global de télésanté des Nations Unies susceptible d'améliorer l'accès aux soins de santé dans les opérations de paix des Nations Unies, où qu'elles soient. La prestation de services de santé par le biais de l'informatique et des télécommunications peut avoir d'importantes répercussions sur le bien-être des personnes déployées dans les opérations des Nations Unies sur le terrain : elle améliore les soins de santé, réduit le nombre de victimes lors du premier contact et des évacuations médicales et limite les complications. Un système de télésanté offre de nombreuses possibilités : contact à distance entre patients et médecins, soins, conseils, rappels, sensibilisation, interventions, suivi et admissions à distance.

Systèmes de drones aériens

68. L'emploi de systèmes de drones aériens dans les missions continue de faciliter l'exécution des mandats sur le plan opérationnel. Des drones tactiques et des drones de moyenne altitude et longue endurance sont utilisés par plusieurs opérations de maintien de la paix pour protéger les soldats de la paix et rester au fait de la situation. Les systèmes de drones aériens de plus petite taille sont abordables et, selon leur charge utile, peuvent être employés efficacement dans de multiples scénarios. Ils pourraient bientôt être utilisés régulièrement dans les missions à l'appui des opérations, notamment dans les domaines suivants : neutralisation des engins explosifs improvisés, sécurité du périmètre, surveillance, protection des convois, opérations de patrouille, sauvetages et évacuations et imagerie 3D.

69. Au cours de l'exercice 2019/20, dans le cadre d'une procédure complète et concurrentielle de passation de marchés, la MONUSCO a renouvelé ses capacités en matière de systèmes de drones aériens en se dotant d'un nouveau système plus performant, rentable et doté de meilleurs capteurs, qui devrait être pleinement opérationnel au premier trimestre de 2020. La MINUSCA continue de déployer des drones aériens plus petits pour renforcer l'appréciation de la situation sur le terrain afin d'améliorer la performance de la force et de protéger le personnel. À la MINUSMA, l'évaluation de la situation dans le nord et dans le centre du Mali et de la configuration de la Mission pour ce qui est de l'exécution de ses priorités stratégiques principale et seconde, qui a été demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2480 \(2019\)](#), a notamment porté sur l'examen des capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dont la Mission aura besoin pour appuyer son plan d'adaptation des forces pour 2020. En conséquence, les caractéristiques opérationnelles précises des systèmes de drones aériens dont la Mission pourrait avoir besoin sont en cours d'examen. On trouvera à l'annexe III du présent rapport des informations détaillées sur le déploiement de systèmes de drones aériens à la MINUSCA, à la MONUSCO et à la MINUSMA.

70. Au cours des deux dernières années qui ont vu l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les missions, l'Organisation a pris en compte les enseignements tirés de l'expérience dans tous les contrats relatifs à ces systèmes afin que l'utilisation et la disponibilité des drones aériens soient mesurées plus efficacement et qu'un mécanisme de recouvrement des coûts soit prévu en cas de faible utilisation et/ou de faible disponibilité par rapport aux services prévus dans le contrat. Une clause de fiabilité a été ajoutée dans les contrats commerciaux : elle prévoit que la performance des systèmes de drones aériens soit mesurée en comparant les heures de vol prévues

par la mission avec les heures de vol réellement effectuées. Le seuil minimal varie entre 92 et 95 % de fiabilité, selon la nature des services. Tout écart par rapport à ce seuil se traduit chaque année par une déduction proportionnelle dans les coûts annuels des services mentionnés. En outre, aux termes de deux contrats commerciaux à la MONUSCO et à la MINUSMA, les prestataires de services sont pénalisés si les performances sont inférieures à celles prévues dans le contrat. Dans le cas des lettres d'attribution militaires, il existe une formule de recouvrement des coûts qui prend la forme de deux ou trois taux de remboursement différents, qui sont fixés au cas par cas en fonction de l'utilisation.

71. L'Administration poursuit ses efforts pour développer un cadre réglementaire propre à améliorer l'établissement de lettres d'attribution, la passation des marchés et la gestion des capacités des systèmes de drones aériens. Le cadre actuel prévoit la publication de nouveaux manuels des Nations Unies sur l'aviation et les achats ainsi que de directives sur l'utilisation des capacités des systèmes de drones aériens, tandis que le prochain manuel des Nations Unies sur les unités d'aviation militaire et les normes actualisées de l'aviation comprendra des orientations sur ces systèmes. De plus, une cellule conjointe consacrée aux systèmes de drones aériens, qui est composée d'experts de différents bureaux du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Bureau de l'informatique et des communications, a été créée en 2016 pour superviser à titre temporaire la gestion intégrée de ces systèmes d'aéronefs au Secrétariat. Elle fait office de plateforme principale pour faire le lien avec toutes les parties prenantes et assurer la prise en compte des enseignements tirés des meilleures pratiques.

Constitution plus rapide des forces, renforcement des capacités et amélioration de la performance du personnel en tenue

72. La Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens coordonne les efforts déployés au Département des opérations de paix, au Département de l'appui opérationnel et au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour remédier aux lacunes qui existent en matière de capacités, notamment pour ce qui est des moyens, de la formation, du déploiement rapide et de la performance globale, mais aussi pour mieux comprendre les besoins en la matière et les faire connaître aux États Membres. En 2019, tous les nouveaux déploiements sont passés par le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et ont été évalués dans le cadre de la visite d'évaluation et de consultation, ce qui démontre l'institutionnalisation de cet outil et son importance croissante dans le processus de sélection. Au cours de l'exercice, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont organisé neuf visites d'évaluation et de consultation dans plus de 25 unités, ainsi que des visites consistant à vérifier que les cinq unités annoncées au niveau d'engagement Déploiement rapide du Système étaient prêtes à être déployées et qu'elles remplissaient les critères établis. Cette démarche joue un rôle primordial pour augmenter le nombre de pays fournisseurs et garantir que les capacités correspondent aux normes de l'Organisation. Au total, 267 annonces sont enregistrées dans le Système. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont collaboré avec les États Membres pour évaluer 11 unités militaires et unités de police annoncées au niveau d'engagement Déploiement rapide du Système, ce qui représente près de 3 000 personnes pouvant être déployées dans les 60 jours suivant une demande formulée par le Secrétariat, un chiffre sans précédent. En conséquence, le Système de préparation des moyens de maintien de la paix permet de plus en plus de sélectionner et de déployer plus rapidement des unités de personnel en tenue dont on sait qu'elles répondent aux normes de formation et de performance des Nations Unies ainsi qu'aux normes relatives au matériel appartenant aux contingents.

73. En novembre 2018, le Bureau des affaires militaires a créé une équipe spéciale chargée de l'évaluation de la performance militaire, l'objectif étant d'améliorer la gestion de la performance militaire, d'affiner les critères d'évaluation de cette performance et de donner à la direction du Département des opérations de paix les moyens de suivre et d'analyser la performance des composantes militaires des opérations de maintien de la paix et de formuler des recommandations à ce sujet. En collaboration avec les États Membres, l'équipe spéciale a élaboré plus de 700 normes relatives aux tâches et portant sur l'infanterie, l'aviation, le génie et les unités spécialisées afin que le plus haut niveau de performance en matière de maintien de la paix soit garanti et que la formation au maintien de la paix soit efficace et adéquate pour toutes les unités militaires lors du déploiement ou de la relève. À l'occasion de 10 visites préalables au déploiement menées dans des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pendant l'exercice 2018/19, le Bureau a vérifié si les normes étaient appliquées et recommandé des améliorations concrètes aux pays concernés. Les progrès réalisés dans ces pays sont suivis par le Bureau en étroite collaboration avec les commandants des forces. En coopération avec d'autres parties prenantes du Siège, le Bureau a entrepris de réviser et d'uniformiser le système d'évaluation des unités militaires par les commandants des forces, qui sera basé sur les normes susmentionnées et sur des critères clairement définis. À partir du début de l'année 2020, les quartiers généraux des forces et les états-majors de secteur seront régulièrement évalués selon une procédure qui est actuellement élaborée par l'équipe spéciale. La procédure d'évaluation du personnel militaire déployé à titre individuel qui sera mise au point en 2020 viendra compléter et achever le système d'évaluation militaire, qui permettra de renforcer constamment la sûreté et la sécurité des soldats de la paix tout en consolidant le rôle que jouent les composantes militaires dans l'exécution des mandats.

74. La Division de la police a mis en place des évaluations préalables au déploiement pour vérifier l'état de préparation opérationnelle de toutes les unités de police constituées. Les États Membres sont tenus d'organiser une formation préalable au déploiement et d'évaluer chaque agent de police proposé. Par le biais de son équipe spéciale chargée des unités de police constituées, la Division continuera de vérifier les conclusions des évaluations menées régulièrement par les missions et les chefs des composantes Police et d'évaluer les insuffisances constatées au niveau du matériel appartenant aux contingents et des capacités des unités de police constituées. La Division continuera d'assurer auprès des États Membres le suivi des questions telles que ces insuffisances et le remplacement des articles inutilisables.

75. Le Département des opérations de paix organise des réunions intégrées pour discuter des questions liées à la performance et notamment des mesures que devrait prendre la mission, le Secrétariat ou le pays fournisseur de contingents ou de personnel de police (mesures correctives, formation supplémentaire ou autres mesures d'atténuation). Participent à ces réunions les hauts responsables du Siège concernés, notamment le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Des décisions ont été prises ; il s'agira notamment d'organiser des activités de formation et de renforcement des capacités ou d'ajuster les calendriers de relève afin de garantir l'état de préparation des unités. Le Département des opérations de paix a également entrepris de collaborer plus activement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin de leur donner un retour individuel sur la performance de leurs unités militaires et de leurs unités de police constituées et de recevoir des retours sur le soutien que leur fournit le Secrétariat. Ces retours individuels sont basés sur l'analyse de données relatives à la performance telles que les évaluations réalisées par les commandants des forces, les évaluations des unités de police constituées et les données relatives au matériel appartenant aux contingents

et à la déontologie et à la discipline, et comprennent des infographies qui illustrent la performance du personnel en tenue. Ce renforcement de la collaboration et du partage d'informations entre le Secrétariat et les États Membres a permis à toutes les parties prenantes de mieux comprendre les problèmes de performance et a été très apprécié par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui ont demandé des retours d'informations encore plus réguliers.

76. Grâce au mécanisme de coordination souple et sur la base des résultats des visites d'évaluation et de consultation et des évaluations, entre autres ressources, les prestataires de services de formation et de renforcement des capacités peuvent faciliter les partenariats axés sur la formation et ainsi aider les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à mieux se préparer aux futurs déploiements et améliorer la performance des unités déjà déployées. Le mécanisme de coordination souple donne au Secrétariat davantage de moyens de mieux coordonner les activités de formation et de renforcement des capacités sur le plan bilatéral ou, le cas échéant, trilatéral, pour que le personnel déployé dans les missions de maintien de la paix ait l'état d'esprit, les capacités et le matériel adéquats. Dans le cadre de ce mécanisme, les prestataires de services de formation et de renforcement des capacités sont invités à mettre en lumière les lacunes dans la formation, à repérer les occasions d'y remédier et à faciliter les partenariats axés sur la formation en vue d'améliorer la performance des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Par exemple, avec l'appui du mécanisme de coordination souple, deux États Membres ont déployé chacun une équipe itinérante de formation dans cinq pays qui fournissent des contingents à la MINUSMA afin de former des formateurs à intervenir dans des environnements impliquant des engins explosifs improvisés, dans le respect des dispositions des manuels à l'usage des unités militaires des Nations Unies et des normes des Nations Unies concernant la neutralisation des engins explosifs improvisés. De plus, de novembre 2018 à avril 2019, trois équipes itinérantes de formation ont été déployées dans trois secteurs de la MINUSMA afin de dispenser des formations supplémentaires sur la réduction des risques liés aux engins explosifs improvisés, les premiers secours, les évacuations sanitaires primaires et secondaires et d'autres sujets abordés à la demande des pays fournisseurs de contingents. Le Service de la lutte antimines⁵ a également fourni une formation et un encadrement avant le déploiement et en cours de mission à neuf bataillons d'infanterie et deux compagnies de neutralisation des explosifs et munitions sur les risques posés par les engins explosifs improvisés, l'atténuation de leurs effets et leur neutralisation. Grâce à ces mesures, plus de 50 % des engins ont été découverts avant explosion et le nombre de décès de soldats de la paix dus à des engins explosifs improvisés a diminué, passant de 24 en 2016 à 8 en 2018 et à 5 en 2019, malgré une augmentation des incidents.

77. La Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, tous deux basés à Brindisi (Italie), continuent de déployer rapidement des spécialistes des questions policières, judiciaires et pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix, en particulier lors du démarrage des missions, pendant les phases de transition ou en période de réduction des effectifs ou d'intensification des activités, ou encore pour contribuer à l'établissement des rapports sur le bilan et les enseignements tirés de l'expérience.

78. Le renforcement des capacités techniques et médicales du personnel en tenue a également progressé dans le cadre du projet de partenariat triangulaire, qui est géré

⁵ Le Service de la lutte antimines est l'entité spécialisée chargée de coordonner l'action antimines dans le système des Nations Unies, conformément aux dispositions de la résolution 72/75 et des résolutions ultérieures de l'Assemblée générale et de la résolution 2365 (2017) du Conseil de sécurité.

par le Département de l'appui opérationnel. Les partenariats triangulaires réunissent l'Organisation des Nations Unies, les États Membres ayant des compétences et des ressources et les pays fournisseurs de contingents aux fins du renforcement des capacités. En 2019, avec l'appui des États Membres, les Nations Unies ont formé 157 membres du personnel issus de 20 pays fournisseurs de contingents dans le cadre de six cours d'ingénierie (dont deux in situ dans les pays fournisseurs de contingents) et d'un cours de médecine de terrain.

Performance du personnel civil et formation

79. Des capacités opérationnelles solides et résilientes sont une condition préalable essentielle à l'efficacité des performances et de l'application du principe de responsabilité. Cependant, dans le contexte des opérations de maintien de la paix, il est parfois difficile de mettre en place et de conserver de telles capacités en raison d'obstacles liés à l'accessibilité, au coût et à la langue. Pour l'exercice 2020/21, ces obstacles seront surmontés grâce à un programme complet utilisant des méthodes d'apprentissage en ligne d'un bon rapport coût-efficacité. Ce programme porte sur la formation, la certification et le développement des compétences fonctionnelles ; son exécution est axée sur les ressources humaines, les finances, les achats et les services d'appui médical et réalisée au moyen de cours en ligne. Un effort particulier sera également consenti pour améliorer les capacités linguistiques. À cet égard, le Département de l'appui opérationnel s'appuiera sur l'expertise linguistique dont il dispose au sein du Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle pour dispenser les modules d'apprentissage en ligne en anglais et en français. Dans l'ensemble on s'attend à ce que 34 nouvelles formations en ligne viennent élargir l'accès à un développement des capacités de haute qualité et d'un bon rapport coût-efficacité d'ici juin 2021. La mise à jour et la révision de 29 autres formations est également prévue.

80. Le Service intégré de formation du Département des opérations de paix a consolidé sa formation au leadership par l'ajout d'exercices basés sur des scénarios qui mettent l'accent sur des réponses intégrées à des questions telles que la gestion des crises et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le Département de l'appui opérationnel étant désormais doté de responsabilités nouvelles et élargies, les deux Départements travaillent ensemble pour élaborer un nouveau programme destiné à soutenir les responsabilités du Département de l'appui opérationnel à l'échelle du Secrétariat. Ce programme remplacera le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources, supprimé le 30 juin 2019. L'objectif du nouveau programme est de favoriser la croissance d'un groupe de cadres et de hauts responsables ayant une meilleure expertise et des compétences fonctionnelles en tant que partenaires et conseillers stratégiques dans l'appui à l'exécution des mandats. Le programme sera axé sur la résolution intégrée des problèmes pour les responsables travaillant sur l'appui administratif ou opérationnel et sur les répercussions du mandat. Le pilote sera mené d'ici au 30 juin 2020. Ce programme s'appuiera également sur la technologie afin d'offrir un environnement d'apprentissage en ligne interactif dirigé par des spécialistes et des mentors, complété par une formation présentielle.

Formation des dirigeants

81. Il demeure essentiel de choisir de bons dirigeants et de les aider dans leurs fonctions de direction et de gestion des opérations de maintien de la paix.

82. En ce qui concerne la sélection des hauts responsables civils et en tenue, les exigences en matière de leadership sont suivies de près sur le terrain, et le recrutement

rapide de responsables qualifiés est réalisé dans le cadre d'un processus fondé sur le mérite.

83. Outre l'utilisation de questions basées sur des scénarios lors des entretiens, la Section de l'appui à la haute direction a mis au point des outils supplémentaires destinés à mieux évaluer l'aptitude et le style de leadership ; ceux-ci vont être intégrés au processus de sélection.

84. Des mécanismes de sélection, auxquels participent le Bureau de la déontologie, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Service déontologie et discipline du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, continuent d'être appliqués dans chaque processus de sélection de candidats civils et en tenue à des postes de haute direction sur le terrain, afin de garantir que les personnes dont la nomination à de tels postes est envisagée adhèrent aux normes les plus élevées de déontologie, de conduite et d'intégrité. Le renforcement de ces mécanismes de sélection par une révision des directives et des politiques associées est en cours.

85. La Section de l'appui à la haute direction s'est engagée à appuyer les Chefs et Chefs adjoints de missions, notamment par la mise en œuvre d'une initiative de partenariat avec les dirigeants. Au cours de l'exercice 2018/19, elle a ainsi géré huit partenariats entre un nouveau chef ou chef adjoint de mission et un mentor (qui occupait ou avait occupé un poste de haute direction).

86. Une enquête menée auprès des participants en mars 2019 a révélé que ceux-ci sont très favorables au programme, qui sera poursuivi pendant l'exercice 2020/21.

87. En outre, pour perfectionner les compétences en matière d'encadrement et constituer une réserve de candidats possibles à des postes polyvalents au sein d'opérations de paix, le Département des opérations de paix présente chaque année des candidats au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents.

88. L'application de la réforme de la gestion a donné aux opérations de maintien de la paix une autonomie sans précédent grâce à la décentralisation des autorités administratives vers les responsables sur le terrain.

89. Il est essentiel que les hauts responsables aient des capacités de gouvernance solides pour que cette autorité décentralisée soit efficacement exercée, compte étant tenu de la complexité de l'environnement de maintien de la paix et du taux de rotation relativement élevé des hauts dirigeants des missions recrutés à l'extérieur, mais il est vital d'investir dans le développement et le maintien des capacités de gouvernance des équipes de hauts dirigeants.

90. À cet égard, un programme de gouvernance exécutive et de gestion des ressources est appliqué dans les opérations de maintien de la paix. Il s'appuie sur des pratiques exemplaires internationales et est conçu pour fournir aux équipes de haute direction l'appui et les outils nécessaires au renforcement de la gouvernance organisationnelle, à la gestion des ressources et à l'amélioration des performances.

91. L'exercice 2019/20 a été caractérisé par l'exécution directe des programmes in situ à l'intention des équipes existantes ; il est prévu que d'ici au début de l'exercice 2020/21, le programme ait été exécuté dans les missions restantes. L'exécution passera alors d'une prestation in situ dans chaque mission à une prestation centralisée deux fois par an pour tenir compte du renouvellement des équipes de haute direction.

92. En instaurant un nouveau modèle de gestion, le Secrétariat favorise une démarche de gestion autonome dans un environnement de gestion décentralisé et adapté au terrain. Ce changement repose sur un dispositif d'application du principe de responsabilité plus solide, grâce auquel les performances sont mieux contrôlées et gérées. Un nouveau dispositif d'application du principe de responsabilité permettant

de contrôler l'exercice des pouvoirs délégués a été établi ; il comprend 16 indicateurs clés de performance et des rapports d'analyse des activités fournissant un appui en temps réel en matière de performances, ce qui permet de suivre la prise de décisions.

93. Le contrat de mission du haut fonctionnaire reste un outil essentiel d'application du principe de responsabilité : il est utilisé par le Secrétaire général pour communiquer les priorités de l'Organisation et de chaque haut responsable pendant une période donnée et pour évaluer les performances des hauts responsables à la fin de chaque cycle. Les contrats 2019 ont été complétés par l'ajout d'éléments supplémentaires et, pour promouvoir la transparence, tous les contrats signés des chefs de mission et l'évaluation de fin d'année sont publiés sur iSeek.

94. Une analyse des réalisations, tant au niveau individuel que dans l'ensemble, est effectuée par le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, qui fait ensuite rapport au Secrétaire général. Pour faciliter ce processus, la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité établit un rapport présentant les résultats du cycle de contrats de missions, qui est aligné sur le cycle de financement de juillet à juin pour les missions de maintien de la paix, et contient des informations et des analyses détaillées, en particulier sur les indicateurs communs à tous les contrats et évalués de manière indépendante.

95. Afin d'affermir la responsabilité effective des dirigeants, le Bureau des ressources humaines s'est appuyé sur les expériences précédentes de programmes d'évaluation à 360 degrés pour les hauts responsables et a lancé un programme pilote d'évaluation à 360 degrés début 2019 pour un groupe de secrétaires généraux adjoints et de sous-secrétaires généraux dans plusieurs lieux d'affectation, notamment dans des opérations sur le terrain comme la MONUSCO, la MINURSO et l'UNFICYP. Ces retours d'information fournissent des données précieuses sur la façon dont les dirigeants sont perçus par leurs collaborateurs, ce qui leur permet d'adapter leur comportement et leur action. Le projet pilote 2019 a donné de bons résultats dans tous les domaines : la participation a été active et engagée et les taux d'efficacité élevés. Selon les résultats de l'évaluation finale du programme pilote, un déploiement plus large des programmes d'évaluation à 360 degrés du personnel de direction devrait être mis en œuvre au cours de l'exercice 2020/21.

96. En outre, le Bureau des ressources humaines a travaillé en étroite collaboration avec le Département des opérations de paix pour organiser et mettre à disposition le Programme pour les hauts responsables des Nations Unies, destiné au personnel de niveau D-1 et D-2 dans les opérations de paix, et le nouveau Programme de perfectionnement des cadres supérieurs du système des Nations Unies, destiné au personnel de niveau P-4 et P-5 ayant des fonctions de deuxième notateur. Le Programme pour les hauts responsables des Nations Unies met l'accent sur un leadership porteur de changement et adaptable, en particulier sur la réflexion stratégique et systémique et la déontologie, et comprend des ressources de coaching, de mentorat et d'apprentissage en ligne. Le Programme de perfectionnement des cadres supérieurs du système des Nations Unies, qui a remplacé le Programme de renforcement des capacités de gestion, est un programme d'apprentissage mixte de cinq mois conçu sur mesure pour les dirigeants des Nations Unies, qui leur donne des outils pratiques et des connaissances pour les aider à faire face aux réalités complexes que sont celles de l'ONU et à obtenir des résultats d'une manière efficace, tant dans des lieux d'affectation difficiles qu'au Siège. En 2019, six personnes ont participé au Programme pour les hauts responsables des Nations Unies et 35 personnes de neuf missions de maintien de la paix ont suivi avec succès le Programme de perfectionnement des cadres supérieurs du système des Nations Unies.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

97. L'amélioration de la fonction de gestion intégrée de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, dirigée par le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, se poursuit grâce à un meilleur alignement et à l'élaboration de solutions et de processus innovants, favorisant la collaboration transversale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement afin de fournir des services efficaces, souples, à l'écoute des clients et responsables. Depuis sa création en janvier 2019, le Bureau a rendu opérationnel le point de contact unique pour les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et consolidé la coopération entre les fonctions d'achat et de logistique, en particulier par la mise en œuvre de la gestion par catégorie pour un approvisionnement plus efficace et efficient en biens et services. Il a aussi renforcé son appui aux entités clientes en assurant une visibilité d'ensemble des besoins en matière de maintien de la paix grâce à la promulgation du plan annuel de gestion de la chaîne d'approvisionnement et à la publication d'un certain nombre de chapitres de directives opérationnelles visant à faciliter la mise en adéquation des entités sur le terrain avec les processus de gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement.

98. Grâce à la planification de la chaîne d'approvisionnement visant à répondre aux besoins en biens et services, la précision et la validité des prévisions relatives aux missions continuent d'être améliorées, et sont désormais renforcées par des solutions d'informatique décisionnelle. Cette opération s'appuie sur un examen annuel transversal des plans de gestion de la chaîne d'approvisionnement guidé par la gestion par catégorie : des solutions d'approvisionnement optimales peuvent ainsi être utilisées, notamment en tirant parti des réserves existantes, ce qui permet de réaliser des économies d'échelle tout en réduisant les déchets. La livraison des marchandises devient plus fiable et plus rentable grâce à une nouvelle approche en cours de développement pour les services de transit ; celle-ci a débuté en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Des réunions mensuelles de planification intégrée des activités au niveau de la mission et avec le Siège et le Centre de services mondial assurent l'intégration des processus, le partage des informations et la collaboration visant à élaborer des solutions de chaîne d'approvisionnement opportunes et adaptées, l'objectif étant de faire progresser l'exécution des plans relatifs à la demande, à l'approvisionnement et à la livraison et de veiller à ce qu'ils restent pertinents en les adaptant continuellement pour refléter le caractère dynamique du maintien de la paix.

99. Un dispositif de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement exhaustif a été finalisé afin de mettre en place un ensemble commun d'attributs et d'indicateurs de performance pour l'ensemble des spécialistes et fonctions de la chaîne d'approvisionnement au Siège, dans les centres de services et les entités clientes. Dans le même ordre d'idées, des directives opérationnelles relatives à la chaîne d'approvisionnement sont progressivement mises en place pour aider les entités clientes à exécuter leurs mandats ; utilisées conjointement avec le dispositif de gestion de la performance, elles permettront d'apporter des améliorations. L'un des principaux résultats concrets de 2019 est la publication, en septembre, d'une version révisée du Manuel des achats.

100. Un certain nombre d'améliorations apportées aux processus et de technologies ont déjà été déployées (tandis que d'autres sont en cours) afin de rendre plus efficace le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement dans le monde entier. On peut citer les modules Umoja-Extension 2 de planification de la demande et du réseau d'approvisionnement, l'extension de la fonction existante de gestion du transport d'Umoja-Extension 2, le déploiement d'une solution d'appel d'offres en ligne et la mise en place d'un système de retour d'information instantané destiné à évaluer la

façon dont les fournisseurs s'acquittent de leurs obligations contractuelles. Un examen complet de la procédure d'appel d'offres se poursuit, avec la mise en place d'un tableau de bord permettant d'évaluer les calendriers des appels d'offres pour les contrats-cadres et de mettre au jour les domaines d'amélioration potentiels tout en offrant une vue d'ensemble des étapes de la procédure. En outre, les clients du monde entier ont désormais accès à l'ensemble du catalogue des contrats-cadres. Ces processus et capacités devraient faire progresser et renforcer l'appui d'ensemble apporté aux clients, mais le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement continuera de suivre et de superviser l'intégrité des données, la normalisation des processus et la conformité des nouveaux processus et fonctions par rapport aux besoins actuels de l'Organisation et à leur évolution.

101. Les efforts continus visant à accroître l'efficacité et l'efficience de la logistique intégrée, des achats ainsi que du personnel en tenue et à apporter un appui décentralisé aux opérations de maintien de la paix sont guidés par les objectifs de la réforme de la gestion ; le but est de rendre la prestation des services plus réactive, ce qui permet d'assurer une gestion efficace des ressources aux fins de l'exécution des mandats et d'affermir la transparence et la responsabilité.

Opérations aériennes

102. Le Secrétariat poursuit plusieurs initiatives visant à accroître l'efficience, en mettant l'accent sur le rapport coût-efficacité des moyens aériens des Nations Unies. L'objectif est de continuer à réduire les dépenses annuelles dans le domaine de l'aviation par les moyens suivants : a) ajustement de l'utilisation et de la composition des flottes grâce à des solutions plus rentables ; b) analyse des besoins en moyens militaires en vue d'opter éventuellement pour des solutions commerciales plus économiques ; c) utilisation accrue des actifs mondiaux et régionaux dans le cadre d'une démarche de gestion centralisée ; d) utilisation accrue d'accords d'affrètement à long terme pour les mouvements stratégiques de personnel en tenue et application de ces tarifs comme plafond de remboursement des mouvements dans le cadre des lettres d'attribution ; e) accords d'affrètement d'appareils de réserve permettant de répondre aux demandes en matière d'évacuation sanitaire et de transport de personnalités et personnalités de haut rang, de personnel et de marchandises dans les différentes régions où opèrent les missions des Nations Unies. Le Département de l'appui opérationnel continue de travailler en étroite collaboration avec les missions sur le terrain et le Bureau des affaires militaires pour examiner les flottes militaires et proposer des solutions commerciales plus rentables, lorsque cela est possible, sans compromettre les besoins stratégiques/opérationnels. On trouvera d'autres informations concernant les opérations aériennes, concernant notamment l'utilisation des appareils de janvier à décembre 2019, dans l'annexe VI du présent rapport.

103. Le Département de l'appui opérationnel mène une étude approfondie des rôles et responsabilités du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements situé au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), du Centre stratégique des opérations aériennes situé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et de la Section de l'appui centralisé aux achats du Département située à Entebbe, dans une perspective de gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement. Les premiers résultats de l'étude devraient être prêts d'ici mars 2020 et une proposition détaillée sera présentée à l'Assemblée générale pour examen et recommandations pendant l'exercice 2021/22.

Activités relatives aux programmes

104. La gestion des activités relatives aux programmes financées par les budgets de maintien de la paix est régie par les directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions publiées en novembre

2017. Lorsqu'une mission mène des activités relatives aux programmes par l'intermédiaire d'un partenaire d'exécution qui ne fait pas partie du Secrétariat, elle conclut un mémorandum d'accord standard, qui figure dans les directives. Les mémorandums d'accord définissent les responsabilités des partenaires d'exécution et leurs obligations en matière de rapports envers les missions et comprennent un calendrier de présentation des rapports de fond et des rapports financiers portant sur les services et des produits, réalisations et résultats financiers connexes. Chaque mémorandum d'accord leur fait également obligation de se conformer aux procédures d'audit interne et externe définies dans le Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. La mission et les partenaires d'exécution doivent coopérer pour résoudre tout problème lié aux fonds fournis par la mission dans le cadre du mémorandum d'accord.

105. Le Secrétariat a communiqué les mémorandums d'accord à toutes les missions et leur apporte une assistance technique, à leur demande, en collaboration avec les fonds et programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que les organisations connexes.

Représentation des pays fournissant des contingents ou des effectifs de police au Département des opérations de paix

106. Dans sa résolution [72/262C](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour garantir une représentation adéquate des pays fournisseurs de contingents dans les nouveaux départements, en tenant compte de la contribution qu'ils apportent aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, et de lui rendre compte à ce sujet dans les futurs rapports d'ensemble. On entend par « représentation adéquate des pays fournissant des contingents ou des effectifs de police » le niveau de représentation de ces pays en tant qu'indicateur des effectifs, tant pour ce qui est du personnel civil que pour les militaires d'active détachés, pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les candidats sont sélectionnés à l'issue d'une procédure de recrutement hautement compétitive, garantissant qu'ils répondent aux conditions requises, aux critères de diversité et aux objectifs de l'Organisation en matière de ressources humaines et que les pays fournisseurs de contingents sont dûment représentés.

107. Au 31 décembre 2019, 97 % des membres du personnel du Département des opérations de paix provenaient de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

VII. Renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix

Appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité

108. Les opérations de maintien de la paix collaborent étroitement avec les gouvernements des pays hôtes pour mener des activités de consolidation de la paix et concevoir des stratégies visant à lutter contre les causes profondes des conflits. Le professionnalisme, le caractère inclusif et la responsabilité des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité étant des aspects essentiels de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité continue à fournir une expertise stratégique et technique pour soutenir les opérations de maintien de la paix et faire progresser les processus politiques et les réformes institutionnelles. Il contribue ainsi à créer les conditions favorisant une paix durable en renforçant l'état de droit, en protégeant les civils, en

contribuant à l'élargissement de l'autorité de l'État et à la lutte contre l'impunité et en traitant le problème de l'extrémisme violent.

109. Sur la base du projet présenté par le Secrétaire général concernant les activités de police des Nations Unies (A/74/223 et S/2018/1183) et des résolutions 2185 (2014) et 2382 (2017), et chaque fois que son mandat l'y autorisera, la Police des Nations Unies continuera à appuyer la réforme, la restructuration et le renforcement des institutions de police et de maintien de l'ordre des États hôtes, à apporter un soutien opérationnel et, à titre exceptionnel, à assurer à titre provisoire des services de police conformément au Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix. En tant qu'entité responsable de la coordination des activités de police et de maintien de l'ordre, la Division de la police contribuera à améliorer l'échange d'informations et à consolider encore les organigrammes des missions et les dispositifs de coordination avec les partenaires. Depuis sa base de Brindisi, la Force de police permanente continuera également à fournir rapidement un appui ciblé, en particulier dans les contextes de transition et lorsque de nouveaux besoins se font jour.

110. Épaulées par le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, les composantes judiciaire et pénitentiaire de chaque mission soutiennent les mesures prises au niveau national pour faire en sorte que les auteurs de crimes qui alimentent les conflits répondent de leurs actes. Elles participent également à des initiatives de renforcement de la confiance et concourent à améliorer la sécurité dans les prisons et à rétablir les services de justice et d'administration pénitentiaire, en application de la résolution 2447 (2018) du Conseil de sécurité. À titre d'exemple, on peut citer l'appui apporté à la création de la Cour pénale spéciale en République centrafricaine, qui a tenu sa session inaugurale en octobre 2018 et mène des enquêtes depuis lors avec le soutien de la MINUSCA. En République démocratique du Congo, les activités menées en matière judiciaire et pénitentiaire contribuent à faire régner la justice par l'intermédiaire des cellules d'appui aux poursuites judiciaires, qui veillent à ce que des poursuites soient ouvertes contre des centaines de personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes graves et s'attachent à renforcer le système pénitentiaire national.

111. Les composantes Désarmement, démobilisation et réintégration continuent à adapter leurs activités pour mieux faire face à la menace posée par les groupes armés dans des contextes opérationnels toujours plus complexes. Composé de représentants de 25 entités, le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration est en train de lancer la version révisée des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration, qui répond au besoin de trouver des politiques innovantes pour éliminer les facteurs de conflits. Ces normes détaillent un ensemble d'outils dynamiques et souples, y compris en matière de lutte contre la violence locale et de gestion des armes et des munitions, grâce auxquels les activités de désarmement, démobilisation et réintégration pourront contribuer encore davantage à la pérennisation de la paix. La MONUSCO a déjà adopté ces nouvelles approches pour lutter de manière globale contre les menaces posées par les groupes armés. En République centrafricaine et au Mali, les processus de désarmement, démobilisation et réintégration facilitent à la fois la réintégration socioéconomique des ex-combattants et leur intégration aux forces nationales de défense et de sécurité. Dans les cas où les processus politiques sont fragiles ou inexistantes, la lutte contre la violence locale constitue une mesure de stabilisation clé. Des activités sont toujours menées dans ce domaine en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Darfour et doivent être mises en place au Soudan du Sud. En 2018/19, 38 724 personnes ont bénéficié d'un appui dans le cadre d'activités de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence locale.

112. Les opérations de maintien de la paix continueront de prendre en compte la réforme du secteur de la sécurité dans les activités de médiation et de diplomatie préventive et dans les processus de paix. La MINUSCA œuvrera à l'appui de la mise en œuvre des engagements ayant trait à la réforme de la sécurité énoncés dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. La MINUSMA se concentrera en priorité sur l'appui à l'exécution des mesures de défense et de sécurité définies dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. En République démocratique du Congo, la priorité consistera à renforcer la coordination de l'appui international mis au service de la réforme du secteur de la sécurité et à faire avancer des réformes institutionnelles essentielles. La MINUSS soutiendra les organismes de sécurité transitoires chargés de construire un secteur de la sécurité sud-soudanais qui soit viable sur les plans politique et budgétaire.

113. Le Service de la lutte antimines conseille les opérations de maintien de la paix en matière d'atténuation des risques liés aux explosifs et participe ainsi à la protection du personnel et des biens des Nations Unies, facilite l'exécution des mandats, améliore la mobilité du personnel de maintien de la paix et du personnel humanitaire et favorise le développement durable, conformément aux prescriptions figurant dans les mandats de 10 opérations de maintien de la paix. Ses travaux se répartissent en trois grandes catégories : a) atténuation des risques et enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre ; b) gestion des armes et munitions ; c) atténuation des risques posés par les engins explosifs improvisés. La lutte antimines est à la fois l'une des fonctions essentielles des opérations de maintien de la paix et un élément indispensable de la bonne exécution du mandat des missions. Cela s'illustre par exemple dans les activités de déminage et de vérification des itinéraires menées à Abyei et au Soudan du Sud. Le Service de la lutte antimines collabore avec les autorités nationales de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Mali pour renforcer leurs capacités nationales de stockage sécurisé des armes et des munitions. À Chypre et au Darfour, la lutte antimines contribue à renforcer la confiance au lendemain du conflit. On trouvera d'autres informations sur les activités de lutte antimines prévues pour l'exercice 2020/21 à l'annexe VII du présent rapport.

114. Combinant l'expertise d'un vaste ensemble de partenaires de l'ONU, la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit continue de jouer un rôle important pour promouvoir la fourniture par les opérations de maintien de la paix d'une assistance intégrée en matière d'état de droit. Elle s'est montrée particulièrement utile dans les contextes de transition, où les programmes communs soutenus par les équipes de pays des Nations Unies ont permis de fournir un appui cohérent dans les domaines des droits de la personne, de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire et de faciliter le transfert des tâches aux autorités nationales.

Appui à l'apaisement des conflits locaux

115. Les efforts faits pour renforcer la cohérence opérationnelle sur le terrain face aux dynamiques de conflits locaux se sont poursuivis avec le lancement d'un outil d'analyse des conflits locaux et de planification permettant au personnel de maintien de la paix d'intervenir de manière intégrée et, ainsi, de mieux aider les parties prenantes et les populations locales à lutter contre les facteurs de conflits intercommunautaires. Cet outil a été testé par la MINUK et la MONUSCO et doit être mis en place dans toutes les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles d'ici à 2021.

Ouverture d'espaces de participation pour la population locale et la société civile

116. Les composantes Affaires civiles jouent toujours un rôle essentiel en mobilisant les populations et les parties prenantes locales à l'appui de l'exécution des mandats et, en particulier, des processus de paix en cours. Au Soudan du Sud, la MINUSS a collaboré avec des acteurs de la société civile pour organiser une série d'ateliers rassemblant des membres de tous les segments de la population locale, en vue de désamorcer les tensions et de dissiper les perceptions négatives que les différents groupes ethniques pouvaient nourrir les uns envers les autres.

Gestion et exécution des projets de stabilisation

117. La gestion et l'exécution des projets de stabilisation continuent de compter parmi les tâches fondamentales des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Ces projets étayent les stratégies politiques et permettent d'aborder les conflits selon une approche globale reposant à la fois sur des leviers militaires et non militaires. Les efforts de stabilisation conjuguent interventions sur le plan de la sécurité et rétablissement de l'autorité légitime de l'État. Ils peuvent également comprendre des interventions programmatiques dans les domaines de la cohésion et de la réconciliation sociales, de la justice et de l'état de droit, de la relance économique et de la restauration des services de base.

118. Trois missions sont autorisées à mener des activités de stabilisation dans le cadre de l'exécution de leur mandat. Le mandat de la MONUSCO fait le lien entre stabilisation et désarmement, démobilisation et réintégration. Il a évolué dans le sens d'une approche globale et multidimensionnelle conçue pour s'attaquer aux principaux facteurs de conflit au niveau local. Dans le mandat de la MINUSMA, la stabilisation est associée à la protection des civils. La MINUSCA s'emploie à restaurer et à renforcer les structures publiques de base tout en mettant en œuvre des programmes consacrés à la réduction de la violence locale et à la réforme du secteur de la sécurité. D'autres missions assurent également des tâches relevant en partie d'efforts de stabilisation. Au Soudan du Sud, la MINUSS a innové pour renforcer les mesures prises pour investir dans la stabilisation au niveau local et la résilience des populations et créé un fonds de contributions volontaires des Nations Unies dans l'optique d'étendre la portée des activités de protection des civils au-delà des sites dont la sécurité est assurée par les Nations Unies. Au Darfour, la MINUAD envisage la stabilisation comme le produit d'une combinaison d'activités de mobilisation de la population et de désarmement, démobilisation et réintégration.

Appui logistique dans les contextes de transition

119. Les trois dernières fermetures de mission auxquelles il a été procédé (ONUCI, MINUL et MINUJUSTH) ont permis de tirer des enseignements importants en matière de transition et de liquidation, à savoir notamment : a) la nécessité de commencer le plus tôt possible à planifier et à préparer le retrait des effectifs et des moyens puis la liquidation de la mission ; b) la nécessité d'établir un processus global de transition qui tienne compte des nombreuses difficultés logistiques et administratives ; c) la nécessité d'améliorer les directives et l'appui relatifs aux aspects écologiques de la fermeture d'une mission.

120. Afin de préparer le retrait des effectifs et des moyens de la MINUAD, conformément au calendrier défini par le Conseil de sécurité, des activités ont été engagées en collaboration avec les autorités du pays hôte, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment l'Union africaine, en vue de recenser les questions prioritaires et les activités, les capacités et les ressources qui permettront d'aider le pays hôte à instaurer une paix inclusive et durable.

121. Les activités menées au titre de programmes continuent de favoriser la mise en œuvre, en collaboration avec des partenaires faisant partie ou non du système des Nations Unies, d'activités essentielles relevant du mandat des missions dans des contextes de transition, ainsi que le renforcement de l'impact des opérations de maintien de la paix au regard de la pérennisation de la paix. La mise en place des équipes chargées de la liaison avec les états dans les capitales de quatre des états du Darfour a été un facteur essentiel de la mise en œuvre des priorités communes de la période de transition, qui étaient axées sur l'état de droit, la protection des droits de la personne et le renforcement des partenaires nationaux. Financées au moyen de fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et renforcées par des membres du personnel de la MINUAD présents sur place, ces équipes permettent d'optimiser les capacités de toutes les parties concernées et de tirer le meilleur parti de leurs avantages comparatifs dans l'optique de faciliter la prise en main des responsabilités de consolidation de la paix par les intervenants nationaux et de repositionner l'équipe de pays des Nations Unies, afin que celle-ci reste un partenaire durable et efficace de la consolidation de la paix au Darfour. La MINUJUSTH a collaboré étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de faciliter le transfert sans heurt des activités relevant des agences, fonds et programmes des Nations Unies une fois que la Mission aura troqué son statut d'opération de maintien de la paix pour celui de mission politique spéciale.

122. Comme suite à la demande que le Conseil de sécurité a adressée au Secrétaire général à cet effet (S/PRST/2018/8), une étude sur le bilan de la MINUL a été conduite au début de 2020 pour passer en revue l'action menée par la Mission pendant ses 15 ans d'existence, en mettant l'accent notamment sur la mise en œuvre du plan de transition, la liquidation de la Mission et les mesures prises pour préserver les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix après sa fermeture.

123. Un Guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture de l'entité sur le terrain et des directives connexes établis sur la base des enseignements tirés des récents retraits d'opérations de maintien de la paix ont été publiés en anglais et en français en janvier 2019. Ces outils mettent l'accent sur le fait qu'il importe de prendre contact au plus tôt avec l'équipe de pays des Nations Unies pour aborder la question des incidences du retrait de la mission sur les activités de l'équipe.

VIII. Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix

Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix

124. Par l'intermédiaire du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, le Secrétariat a contribué à faire diminuer sensiblement et durablement le nombre de décès de soldats de la paix imputables à des actes de violence, lequel a chuté de 58 en 2017 à 27 en 2018 comme en 2019.

125. Ce plan d'action conçu en janvier 2018 par le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les cinq missions de maintien de la paix à haut risque (MINUAD, MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO et MINUSS) contribue directement aux initiatives lancées pour améliorer la performance des soldats de la paix. Sa mise en œuvre restera une priorité pendant tout l'exercice 2020/21.

126. Au niveau stratégique, le Secrétariat a organisé, en février 2019, une réunion de haut niveau consacrée à l'initiative Action pour le maintien de la paix et au plan d'action à l'occasion de laquelle des hauts fonctionnaires du Siège, dont les secrétaires généraux adjoints aux opérations de paix et à l'appui opérationnel et la

Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et les responsables des missions de maintien de la paix ont examiné l'initiative et en ont fait le point, évalué les progrès accomplis et mis en commun les meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre du plan d'action.

127. Cette réunion de haut niveau a été suivie, en mai 2019, d'un atelier lors duquel des représentants de toutes les composantes des cinq missions à haut risque et des représentants du Siège ont examiné le plan d'action et y ont apporté des ajustements. Les participants se sont concentrés sur les priorités des missions à haut risque, à savoir la défense des bases et la protection des forces, la formation et l'évaluation de la performance, la mobilité et la souplesse, le renseignement pour le maintien de la paix, la chaîne complète des soins de traumatologie et la planification et l'exécution pleinement intégrées des opérations.

128. Les missions ont procédé régulièrement à des inspections et à des évaluations de leurs unités et de leurs bases, y compris dans le cadre des évaluations des commandants de la force et des unités de police constituées, amélioré la défense de leurs bases et la protection de leurs forces, consolidé les activités de planification conjointe, amélioré la formation à la lutte contre les engins explosifs improvisés et déployé des équipes de liaison chargées d'entretenir le dialogue avec les populations locales. Elles ont également décidé d'opter pour une empreinte réduite, plus solide et plus réactive face aux menaces, afin d'améliorer la protection des forces et leur impact opérationnel.

129. Au Siège, le Bureau des affaires militaires a défini 125 mesures et mesures subsidiaires, dont 80 avaient été appliquées et 45 étaient en cours d'application au 31 décembre 2019. Un cadre précis relatif aux normes de performance et aux outils d'évaluation fondé sur les évaluations régulières de la performance des unités militaires et des unités de police, notamment en matière de commandement et de contrôle, de protection des civils, de déontologie et de discipline et de formation, a été mis en place. Des efforts sont actuellement menés dans l'optique de veiller à ce que les unités qui rejoignent les missions répondent aux normes de préparation opérationnelle avant d'être déployées. De nouvelles normes ont été établies pour les bataillons d'infanteries, les unités du génie, les unités de neutralisation des explosifs et les unités d'aviation.

130. En 2019, dans le cadre du projet de simulation de crise appuyé par les États Membres, le Secrétariat s'est employé à améliorer les capacités de gestion de crise et d'évacuation sanitaire primaire en procédant à des exercices de simulation dans quatre missions à haut risque, à savoir la MINUSS, la MINUSCA, la MINUSMA et la MONUSCO. Il est ressorti de ces exercices qu'il fallait renforcer d'urgence les capacités de gestion de crise des missions au niveau opérationnel et renforcer les fonctions de coordination de crise des chefs d'état-major et des responsables des missions ainsi que des chefs de l'appui à la mission. Des exercices de simulation d'évacuation sanitaire primaire à grande échelle ont permis de mettre en lumière des défauts de capacités à différentes étapes de la chaîne d'évacuation, y compris la formation insuffisante et le manque d'équipement des contingents, la trop grande complexité des procédures d'évacuation et la lourdeur des procédures d'attribution des tâches. Les enseignements tirés de ces initiatives ont alimenté la révision de la politique de l'ONU en la matière, dont la nouvelle version a été signée le 13 mars 2020.

131. Au rang des priorités absolues figure toujours celle qui tient à amener les auteurs de crimes graves commis contre des soldats de la paix à répondre de leurs actes. L'accent a été mis sur l'appui à fournir aux autorités du pays hôte aux fins de l'ouverture d'enquêtes et de poursuites concernant ces crimes. En République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali, où 78 % des décès

de soldats de la paix imputables à des actes de malveillance ont été enregistrés (soit 199 décès depuis le 1^{er} janvier 2013), des progrès sensibles ont été faits depuis le mois d'octobre 2018. On a ainsi enregistré une augmentation du nombre d'auteurs présumés de tels actes qui ont été identifiés et placés en détention et une hausse du pourcentage d'affaires pour lesquelles des poursuites ont bien été lancées par les autorités nationales. Des consultations de haut niveau ont également été tenues avec les gouvernements des pays hôtes et un exposé a été présenté en juin 2019 aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Le fait que, le 7 février 2020, la cour d'appel de Bangui, en République centrafricaine, ait condamné 28 membres de milices ayant commis des crimes violents, dont des meurtres de civils et celui de 10 Casques bleus, illustre les efforts soutenus que déploient les autorités nationales et le Secrétariat pour lutter contre l'impunité et faire en sorte que les auteurs de tels actes en répondent devant la justice.

132. Un groupe de travail chargé d'examiner les moyens de faire en sorte que les auteurs de crimes graves commis contre des soldats de la paix répondent de leurs actes a été créé au Siège, sous la direction du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, avec la participation du Département de la sûreté et de la sécurité, du HCDH, du Bureau des affaires juridiques, de la MINUSCA, de la MINUSMA et de la MONUSCO. Des mécanismes analogues ont été mis en place à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO afin d'aider les pays hôtes à mener des enquêtes et des poursuites concernant les crimes graves commis contre les soldats de la paix. La dernière main a été mise aux instructions permanentes concernant la prévention des crimes graves commis contre les membres du personnel des Nations Unies dans les opérations de paix et les enquêtes et poursuites relatives à ces crimes.

133. La mise en œuvre du plan d'action est en cours et restera une priorité pour l'exercice 2020/21. Au Siège et dans les missions, les hauts responsables continueront de faire primer les activités visant à renforcer la sécurité des soldats du maintien de la paix.

Amélioration des normes médicales

134. Des normes ont été mises au point et des moyens mis à disposition pour améliorer les services médicaux et l'appui médical dans les missions sur le terrain.

135. Des programmes de formation concernant le respect des normes préalables au déploiement sont en cours. Le programme de formation aux premiers secours des Nations Unies a été mis en place et trois cours de formation de formateurs ont été organisés (les formateurs principaux certifiés sont autorisés à organiser des sessions de formation des formateurs). Le tout premier programme de formation des assistants médicaux des Nations Unies sur le terrain a été proposé en octobre 2019. Le renforcement de ces compétences doit permettre d'améliorer les interventions menées en cas d'urgence vitale.

136. Il est ressorti de l'examen approfondi du système d'évacuation sanitaire primaire conduit en 2019 qu'il fallait se concentrer sur les domaines suivants : a) amélioration de la formation aux premiers secours ; b) amélioration des procédures d'évacuation sanitaire primaire ; c) augmentation du nombre d'équipes d'évacuation sanitaire aérienne ; d) mise à disposition d'installations chirurgicales plus légères et très mobiles.

137. Des dispositions sont également prises en vue de renforcer les politiques et d'élaborer des normes dans d'autres domaines. Des sessions de formation ont été organisées à l'intention de participants issus des États Membres sur les nouveaux manuels relatifs à la qualité des soins de santé et à la sécurité des patients. Les

appréciations des risques pour la santé dans les missions permettent d'élaborer des plans de soutien sanitaire adaptés au comportement opérationnel emprunté sur le terrain.

138. Un outil d'évaluation de la performance hospitalière a été mis au point pour contrôler le respect des normes et appuyer les efforts d'amélioration permanente des installations médicales sur le terrain. Des chemins cliniques et des méthodes d'audit clinique ont été établis afin d'assurer une qualité de soins uniforme et de faire en sorte que des systèmes de suivi, de retour d'information et d'amélioration soient en place.

Sécurité et santé au travail

139. Les problèmes et risques liés à la sécurité et à la santé au travail causent plus de décès, de blessures et de maladies que les actes de malveillance, quoique ceux-ci aient été le thème central des débats relatifs à la protection des soldats de la paix. L'accent a donc davantage été mis sur l'établissement d'un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail tel que défini par le Secrétaire général ([ST/SGB/2018/5](#)).

140. Les capacités en matière de sécurité et de santé au travail ont été renforcées grâce à l'organisation en continu de programmes de formation à la gestion des risques concernant la sécurité du personnel des missions, à l'intention du personnel de sécurité et du personnel opérationnel des missions, et la fourniture de conseils relatifs à des questions de sécurité et de santé précises se posant dans les missions, y compris, au besoin, dans le cadre de visites sur place de l'équipe mondiale chargée de la santé et de la sécurité au travail.

141. Un système renforcé de signalement des problèmes de santé et de sécurité au travail est en passe d'être finalisé et sera déployé dans deux missions pour y être testé. Intégré au système actuel de gestion des dossiers médicaux, ce nouveau système permettra aux services de sécurité et de santé de recueillir et de croiser les données relatives aux problèmes rencontrés et à leur issue. Ces données serviront à définir les priorités qui guideront l'établissement de politiques et normes de santé et de sécurité au travail fondées sur la prévention pour les missions et qui permettront aux hauts responsables de mieux gérer les risques de sécurité que présentent les opérations.

IX. Améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix

Contexte stratégique

142. Le maintien de la paix est un mécanisme international qui repose fondamentalement sur la notion de partenariat. Dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les États Membres et l'ONU ont entrepris de renforcer les partenariats de maintien de la paix dans leur acception la plus large, y compris les partenariats avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées et les arrangements conclus avec les pays hôtes et les pays contributeurs, actuels ou potentiels. Il est apparu nécessaire d'assurer une coordination et une cohérence de grande ampleur sur les plans stratégique et opérationnel à toutes les phases des missions militaires ou civiles déployées par les organisations et mécanismes régionaux avant ou après les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou parallèlement à ces opérations. Les progrès accomplis dans chacune de ces dimensions se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé, s'articulant avec les objectifs essentiels définis en matière de maintien de la paix.

Organisations régionales : des partenariats au service de la paix et de la sécurité sur le continent africain

143. Le Service des partenariats d'appui du Département de l'appui opérationnel administre et soutient les partenariats qui contribuent à servir des objectifs institutionnels, stratégiques ou opérationnels, afin de tirer parti des capacités d'appui et des solutions proposées par des sources plus diverses. Ces efforts investis dans le renforcement des partenariats d'appui passent par la mobilisation de partenaires bilatéraux et trilatéraux, y compris d'autres entités du système des Nations Unies et des gouvernements, ainsi que des organisations régionales, telles que l'Union africaine, et ses opérations, par exemple, l'AMISOM.

144. Le Département des opérations de paix poursuit le programme de partenariat qu'il a conclu avec l'Union africaine en vue de renforcer la coopération dans les domaines qui concernent l'appui aux opérations de paix par l'intermédiaire du renforcement des connaissances du personnel concerné, d'un programme d'échange de personnel sur trois mois et de la participation de membres du personnel de l'Union africaine à des programmes de formation des cadres et du personnel d'appui de l'ONU.

145. En matière de protection, y compris celle des civils et des enfants, le Département des opérations de paix cherche également à se servir des partenariats et synergies existants (par ex. avec l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) pour recenser, intégrer et diffuser les enseignements tirés au niveau régional et faciliter encore l'harmonisation des pratiques militaires et policières au niveau des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et aux niveaux régional et mondial.

146. L'ONU continuera à travailler de concert avec l'Union africaine, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à la paix et à la sécurité sur le continent. À cette fin, elle tirera pleinement parti des multiples dispositifs de coordination et de consultation qui ont été créés en application du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Cela recouvre notamment le fait de tenir des échanges et des consultations régulières, à tous les niveaux.

147. L'ONU continuera également d'œuvrer en partenariat avec l'Union africaine et ses mécanismes régionaux afin d'intégrer les questions liées à la réforme du secteur de la sécurité aux processus politiques, par exemple l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, en République centrafricaine, le processus de paix conduit sous les auspices de l'IGAD au Soudan du Sud et les activités menées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans l'ensemble de la région. Le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité continuera également de coordonner et de partager avec l'Union européenne les analyses relatives aux pays d'intérêt commun, l'idée étant de travailler de manière participative pour reconstruire les forces de défense et de sécurité et les rendre de nouveau opérationnelles.

Institutions financières internationales

148. Le Comité directeur du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, coprésidé par le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et Directeur du Groupe Fragilité, conflits et violence de la Banque mondiale, a adopté pour le partenariat entre ces deux entités des priorités conjointes portant notamment sur le renforcement de leur coopération s'agissant des missions en contexte de transition. Des consultations sont en cours avec la Banque mondiale concernant les modalités et les outils grâce auxquels on pourrait mettre en œuvre cette priorité de manière systématique, par le dialogue stratégique,

des initiatives de politique et des projets locaux dans les pays dans lesquels la transition est en cours ou en phase de planification précoce. Le Département des opérations de paix a également apporté sa contribution à la stratégie du Groupe Fragilité, conflits et violence de la Banque mondiale. Cette contribution permettra d'éclairer les investissements consentis par la Banque mondiale dans les pays touchés par des conflits, y compris dans ceux qui accueillent des opérations de maintien de la paix, sachant que le montant des prêts consentis par l'Association internationale de développement aux pays touchés par des conflits violents a doublé pour atteindre 14,4 milliards de dollars pour la période 2017-2020.

Activités de formation

149. Les activités de formation reposent toujours sur l'initiative Action pour le maintien de la paix, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. À cet égard, le Département des opérations de paix a collaboré avec les États Membres afin de faire en sorte que leurs planificateurs militaires disposent des informations requises pour assurer et contrôler le respect des normes énoncées dans la Politique relative à la vérification et à l'amélioration de la préparation opérationnelle (2016) et les Lignes directrices sur la préparation opérationnelle (2018). Quatre séminaires ont été organisés en 2018/19 à l'intention de pays fournisseurs de contingents – deux pour les pays d'Afrique, un pour les pays d'Asie et un pour les pays d'Amérique latine. De plus, deux programmes de formation à l'intention des planificateurs nationaux ont été organisés afin de doter les planificateurs principaux des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police des connaissances dont ils ont besoin pour constituer des contingents, les préparer, les former, les déployer et en assurer la relève.

150. Avec l'appui des États Membres, le Département des opérations de paix redouble d'efforts pour concevoir et lancer des programmes et des exercices intégrés de formation dispensée en cours de mission, y compris des exercices de poste de commandement. Dans les cinq missions à haut risque, l'évacuation sanitaire primaire fait partie des thèmes sur lesquels portent les exercices fondés sur des scénarios. Des sessions de formation des formateurs aux exercices de poste de commandement et aux exercices fondés sur des scénarios ont été organisées pour toutes les missions pendant l'exercice 2018/19. Des exercices de simulation de gestion de crise ont eu lieu à la MINUSS, à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO et des exercices de poste de commandement ont été organisés aux quartiers généraux de la force de la MINUSS et de la MONUSCO.

151. Le Département des opérations de paix maintient également son partenariat avec les instituts de formation des États Membres en vue de renforcer les capacités nationales dans des domaines thématiques tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration [avec le groupe intégré de formation au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, coprésidé par le Centre international du Caire pour le règlement des conflits (Égypte) et l'Académie Folke Bernadotte (Suède)] ou les risques liés aux engins explosifs improvisés. Dans ce domaine précis, le Service de la lutte antimines a renforcé la capacité de plus de 8 000 membres des contingents de l'AMISOM à intervenir dans l'environnement somalien, où le risque posé par ces engins est élevé.

X. Renforcer le cadre régissant la conduite des opérations de maintien de la paix et le respect des normes de déontologie par leur personnel

Prévention des conduites répréhensibles et application des normes de conduite de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix

152. L'ONU est déterminée à faire respecter les normes de conduite, de professionnalisme et de responsabilité les plus strictes par l'ensemble de son personnel dans le monde, les normes de conduite s'appliquant à toutes les catégories de personnel déployé dans les opérations de maintien de la paix. La politique de tolérance zéro concernant toutes formes de faute, y compris les actes d'exploitation et les atteintes sexuelles, reste le pilier central des activités de déontologie et de discipline. Cette politique, qui met l'accent sur l'obligation de rendre des comptes, est étayée par des activités axées sur la prévention, l'application des mesures existantes et les mesures de réparation.

153. En matière de prévention, l'Organisation continue de vérifier les antécédents en cours de service du personnel civil et du personnel en tenue au moyen du Système de suivi des fautes professionnelles. Elle soutient également les mesures prises à l'échelle du système pour utiliser l'outil Clear Check, qui permet de vérifier les antécédents du personnel des Nations Unies et de repérer quiconque aurait été licencié en raison d'allégations fondées concernant des actes d'exploitation, atteintes ou actes de harcèlement sexuel ou aurait quitté l'Organisation en étant visé par une enquête ou une procédure disciplinaire. Des mesures sont également prises pour veiller à ce que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police fournissent des attestations certifiant que leur personnel a reçu, avant son déploiement, une formation complète portant à la fois sur la préparation opérationnelle, la déontologie et la discipline. Pour aider les États Membres dans leurs initiatives de formation préventive, une brochure d'information détaillant les différents moyens d'accéder au programme de formation en ligne à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles leur a été distribuée. Ils peuvent ainsi intégrer ce programme à leurs activités nationales de formation préalable au déploiement.

154. Un outil de gestion et de planification des risques de faute, également axé sur la prévention et portant non plus seulement sur l'exploitation et les atteintes sexuelles mais sur toutes les formes de conduite répréhensible, a été mis au point et sera diffusé dans les missions de la paix et autres entités du Secrétariat, ce qui leur permettra d'appréhender de manière plus ciblée les fautes en question et les moyens d'atténuer au mieux le risque qu'elles soient commises. La mise en œuvre de la résolution [2272 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité demeure une priorité.

155. Les réseaux de proximité et les autres mécanismes de communication de l'information des opérations de maintien de la paix continuent d'enregistrer les plaintes relatives à des actes d'exploitation sexuelle ou d'autres fautes, ce qui permet de les traiter, selon que de besoin. Les membres des réseaux de proximité aident également les missions à mener, auprès des populations locales, des activités de communication et de sensibilisation concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles.

156. Les hauts responsables des missions de maintien de la paix sont comptables de la conduite et de la discipline de l'ensemble de leur personnel. C'est pourquoi ils sont tenus de présenter les résultats des exercices annuels d'assurance de la qualité sur la gestion des allégations de fautes professionnelles, ainsi que des rapports électroniques trimestriels et annuels sur les fautes professionnelles. Le perfectionnement en cours des systèmes de bases de données utilisés pour enregistrer et suivre les allégations de

faute doit permettre de faciliter ces procédures. Par l'intermédiaire du site Web consacré à la déontologie et à la discipline, il est possible d'accéder à une base de données des allégations actualisée en temps réel et à un formulaire de signalement en ligne et de s'abonner pour être informé de toute mise à jour de la base.

157. Les spécialistes de la déontologie et de la discipline ont de nouveau pu bénéficier du programme de formation continue conçu à l'intention du personnel chargé de ces questions en poste dans les missions. Cette année encore, des représentants de l'Union européenne et de l'Union africaine ont été invités à y participer.

158. L'Organisation a continué de coopérer avec l'Union africaine à la mise en place du cadre réglementaire que celle-ci a élaboré pour satisfaire aux exigences énoncées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Les deux organisations ont défini des domaines de coopération prioritaires, parmi lesquels la vérification des antécédents du personnel, la gestion des risques et le traitement des dossiers.

159. Les activités de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles reposent toujours sur la stratégie du Secrétaire général (voir A/71/818 et A/71/818/Corr.1, A/72/751 et A/72/751/Corr.1 et A/73/744), qui consiste surtout à accorder la priorité aux victimes, à mettre fin à l'impunité, à associer la société civile et les partenaires extérieurs et à améliorer la communication stratégique en vue de favoriser la sensibilisation et la transparence. Des informations détaillées et actualisées sur l'action menée en vue de prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, y compris des données chiffrées, seront communiquées dans le prochain rapport du Secrétaire général consacré aux dispositions spéciales visant à prévenir ce type de faits.

160. Le Service déontologie et discipline, qui relève du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, continue à prendre des mesures pour s'assurer que les normes de conduite sont bien harmonisées et applicables à toutes les catégories de personnel des Nations Unies, y compris les effectifs déployés par les États Membres. L'initiative Action pour le maintien de la paix a également instauré un cadre de coordination efficace des initiatives liées à la déontologie et à la discipline citées plus haut, qui font intervenir le Département et les États Membres, et des mesures visant plus largement à renforcer le respect des normes de conduite. Le Département participe activement aux procédures d'évaluation de la performance du maintien de la paix conduites sous la direction du Département des opérations de paix et fondées sur une approche intégrée de la performance recouvrant les questions liées à la déontologie et à la discipline du personnel de maintien de la paix.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

161. Pendant la période considérée des progrès ont été faits dans la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Au cours de l'exercice écoulé, plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies, dont la MINUSCA, la MINUSMA, la MONUSCO et la MINUSS, ont pris des mesures pour établir ou renforcer les mécanismes existant en la matière, y compris en évaluant les risques de manière plus ciblée, en renforçant les procédures d'examen et de décision et en appliquant des mesures d'atténuation adaptées. De plus, les entités des Nations Unies qui soutiennent l'Union africaine et les opérations de paix régionales ad hoc, y compris le BANUS, ont redoublé d'efforts pour appliquer la politique de diligence voulue, en partenariat avec les acteurs régionaux, l'objectif étant de faire en sorte que les bénéficiaires de l'appui fourni par l'ONU respectent mieux le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Enfin, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, les discussions sur l'état de préparation

des contingents et des effectifs de police devant être déployés dans les opérations de maintien de la paix du point de vue des droits de la personne se poursuivront dans l'optique du renforcement de la performance du personnel en tenue.

Gestion de l'environnement

162. Il est essentiel d'assurer une gestion efficace de l'environnement pour entretenir une relation responsable avec les pays hôtes et les populations locales dans des contextes opérationnels. Le Département de l'appui opérationnel a défini une stratégie axée sur le déploiement de missions responsables, qui utilisent au mieux les ressources naturelles, n'exposent les populations, les sociétés et les écosystèmes qu'à des risques aussi réduits que possible et exercent ainsi, dans la mesure de leurs moyens, une action à l'impact favorable. Assurer un déploiement responsable reste l'une des grandes priorités de l'Organisation, conformément à la résolution 70/286, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il menait pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, dans le plein respect des règlements et des règles applicables. Trois ans après le lancement par le Département d'une stratégie environnementale sur six ans, qui s'articule autour de cinq piliers – énergie, eau et eaux usées, déchets solides, pratiques ayant une incidence plus générale, système de gestion de l'environnement – des progrès ont été enregistrés au niveau de chaque pilier en ce qui concerne l'application des approches stratégiques convenues et l'appui apporté à leur mise en œuvre sur le terrain. Le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement, installé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, a fourni un soutien technique à distance et sur le terrain à toutes les missions de maintien de la paix, qui ont également bénéficié d'une assistance temporaire dans le cadre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, mené en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

163. Dans la mesure où il importe au plus haut point de s'assurer que les missions ne causent pas de préjudices aux populations et aux écosystèmes locaux ni au personnel de l'Organisation des Nations Unies, une méthode d'évaluation des risques à l'échelle des sites (on entend par site tout lieu où la mission est implantée, tel qu'un camp ou tout autre type d'installation) est utilisée pour déterminer le niveau de risque (minimal, moyen ou élevé) en matière de gestion des eaux usées et de stockage définitif des déchets. Dès lors qu'un site situé dans la zone d'opérations d'une mission présente un risque élevé en matière de gestion des eaux usées ou de stockage définitif des déchets, indépendamment du nombre total de sites administrés par cette mission ou de sa performance environnementale dans d'autres domaines, le score attribué à ladite mission sur le tableau de bord environnemental présenté aux États Membres peut être ramené à zéro, quel que soit le score global que celle-ci a obtenu au niveau des cinq piliers, et un plan d'atténuation des risques est immédiatement mis en place. Il est apparu par le passé qu'un certain nombre de sites de la MINUSS, de la FISNUA et de la MONUSCO présentaient des risques élevés en matière de gestion des eaux usées. Si le niveau de risque enregistré à la FISNUA a été ramené d'élevé à minimal, le plan d'atténuation des risques établi pour la MINUSS est toujours en place, compte tenu de l'ampleur des risques identifiés et du fait que leur atténuation passe par la mise en œuvre de mesures de long terme. À la MONUSCO, les mesures d'atténuation sont en cours et devraient être pleinement appliquées d'ici au mois de juin 2020.

164. La collecte des données continue de reposer en partie sur des estimations et des auto-évaluations établies par les missions. Des efforts continuent d'être faits pour généraliser le recours à des mesures directes, notamment grâce au déploiement plus massif de capteurs en temps réel permettant d'effectuer un suivi à distance, par exemple au moyen de la plateforme de suivi à distance des infrastructures de terrain,

et pour améliorer les procédures ayant trait à la qualité et à la vérification des données. Les données recueillies par chaque mission dans le cadre de son plan d'action pour l'environnement et les tableaux de bord établis sur cette base témoignent des progrès considérables qui ont été accomplis dans la réalisation d'évaluations détaillées étayées par des données plutôt que par des informations empiriques et dans la prise en compte de la gestion de l'environnement en tant qu'activité centrale dans les missions. Si l'existence d'un risque élevé est toujours inacceptable, le fait que le cadre de performance environnementale et de gestion des risques permette de détecter ce risque et de mettre immédiatement en place des mesures de suivi et de surveillance au plus haut niveau constitue un progrès important en matière de suivi et d'atténuation systématiques des risques.

165. À mesure que la qualité des données s'améliorera, au cours des prochaines années, ce cadre permettra de mieux contrôler les résultats obtenus, de renforcer la performance des missions en matière de gestion de l'environnement et d'approfondir les progrès qu'elles accomplissent à cet égard. À l'avenir, ces progrès seront mesurés annuellement à partir d'une comparaison des données recueillies d'une année sur l'autre.

166. Les opérations de maintien de la paix sont responsables d'un volume considérable d'émissions de gaz à effet de serre. L'objectif fixé par le Secrétariat d'une réduction de 45 % des émissions absolues de carbone d'ici à 2030 ne pourra être atteint que si l'on redouble d'efforts sur le terrain. Pendant l'exercice à venir, l'accent restera mis sur la réduction de la consommation d'énergie, qui passera par l'évolution des comportements, une production d'énergie plus efficace et la poursuite de la transition vers la production autonome d'électricité à partir de sources renouvelables.

167. Les efforts faits pour renforcer la collaboration avec les composantes Personnel en tenue s'accroissent, sous l'effet conjugué de l'engagement durable des États Membres en faveur d'une bonne gestion environnementale et de leur soutien à des solutions environnementalement responsables applicables aux opérations et à l'exécution de leurs mandats, inscrits dans l'initiative Action pour le maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que de la reconnaissance par les États de leur responsabilité commune en matière de bonne intendance de l'environnement. Sur la base de la résolution 71/296, dans laquelle l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, à savoir moderniser les moyens des unités militaires ou de police concernant le matériel appartenant aux contingents, notamment pour ce qui est de l'application du principe de responsabilité et des mesures incitatives visant à réduire leur empreinte écologique, de nouvelles propositions ont été formulées et seront soumises au Groupe de travail à sa session de 2020. Les moyens demandés aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au titre de la production d'énergie seront calculés selon les besoins de chaque mission plutôt que selon des modèles généraux. Des coordonnateur(trice)s pour les questions environnementales ont été désigné(e)s dans la composante militaire de chaque mission. Par ailleurs, des activités de communication sont régulièrement menées pour sensibiliser les membres du personnel à leurs responsabilités individuelles et collectives et étayer les mesures prises pour ancrer la gestion de l'environnement dans toutes les composantes des missions. Les composantes Police collaboreront avec ces coordonnateur(trice)s pour les questions environnementales en vue de favoriser des comportements responsables, d'encourager le respect des normes fixées et de défendre l'environnement auprès des populations locales, avec lesquelles elles sont en contact étroit.

168. Les mesures visant à améliorer la performance environnementale des opérations de maintien de la paix s'inscrivent dans le contexte plus large des stratégies relatives à la durabilité environnementale et au climat adoptées au Secrétariat et à l'échelle du système des Nations Unies. Le Secrétariat a mis au point un Plan d'action pour le climat définissant des objectifs ambitieux, conformément à la stratégie de durabilité environnementale à l'échelle du système pour 2020-2030, et promulgué une politique environnementale applicable dans toutes les entités qui le composent.

XI. Établissement du budget et gestion financière

Umoja

169. Umoja est une initiative continue qui vise à transformer l'ONU afin qu'elle soit en mesure d'offrir, partout où elle est présente, des services de qualité d'un bon rapport coût-efficacité, compte tenu de l'évolution des mandats qui lui sont confiés, y compris pour ce qui est des opérations de maintien de la paix. En harmonisant les procédures et en tirant parti des technologies modernes, ce système maximise le rendement des ressources humaines, financières et matérielles de l'Organisation. Levant les barrières structurelles, géographiques et fonctionnelles, il favorise la transparence, le respect du principe de responsabilité, l'autonomisation, les échanges et l'unité dans toute l'Organisation.

170. Umoja a favorisé la bonne mise en œuvre du programme de réforme axé sur trois piliers (réforme de la gestion, réforme du dispositif de paix et de sécurité et réforme du système des Nations Unies pour le développement) voulu par le Secrétaire général, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2019. Le système a facilité la création de nouveaux départements et la suppression de départements hérités du passé, et ce dans des délais serrés, ce qui témoigne de son potentiel de transformation et de sa bonne prise en main par les utilisateurs dans le cadre de leurs activités courantes.

171. En 2018 et 2019, des avancées notables ont été faites du point de vue du développement et de la mise en service des solutions Umoja-Extension 2, outils dont l'envergure égale la complexité, qui regroupent des fonctions nouvelles dans des modules interdépendants et seront mis à disposition de catégories d'utilisateurs n'ayant jamais utilisé le système auparavant. Dans le cadre de ce projet, le noyau vieillissant d'Umoja a également été complètement remplacé pour la première fois et certaines nouvelles technologies permettant de prendre en charge Umoja-Extension 2 y ont été ajoutées.

172. Le module de gestion de la chaîne d'approvisionnement a repoussé les limites de ce que permettaient les anciens outils et procédures utilisés par exemple pour la gestion des acquisitions, la logistique et la gestion des biens (gestion des entrepôts et des stocks). Il a permis d'introduire de nouveaux processus de planification et de gestion des transports, d'améliorer la qualité et la précision de la planification des itinéraires de transport des biens et de suivre les envois de manière efficace et en temps réel grâce à une plateforme dédiée aux interactions directes avec les transitaires. L'outil de gestion des transports d'Umoja-Extension 2 facilite l'organisation et le déroulement des opérations de transport de matériel appartenant aux contingents, de personnel en tenue et de marchandises acquises auprès de fournisseurs commerciaux. Il comporte des informations complètes sur les réseaux et les opérations de transport de l'Organisation ainsi qu'un système d'alerte rapide pouvant être déclenché en cas de retard. De nouvelles fonctionnalités ont été lancées en décembre 2019 pour couvrir les opérations de transport entre missions et à l'intérieur des missions, le transport de ressources de l'ONU et les capacités de transport à grande échelle pour le transport des contingents nécessitant d'affréter des appareils à long terme. Des modifications seront planifiées et apportées au module

tout au long de 2020 afin de perfectionner ces fonctionnalités et de faciliter ainsi la gestion des opérations de transport.

173. Une autre solution de gestion de la chaîne d'approvisionnement encore plus complexe est en cours de développement et de déploiement. Elle recouvre deux modules dont l'un servira à planifier la demande de biens (planification de la demande) et services et l'autre, à identifier des sources d'approvisionnement (planification du réseau d'approvisionnement). Ces modules permettront d'automatiser la gestion à l'échelle mondiale du plan d'acquisition de l'Organisation et de mieux utiliser les réseaux d'approvisionnement en tenant compte des historiques de consommation, des stocks de sécurité et des niveaux de réassort automatique des ressources. Une fois les termes du contrat finalisés, en septembre 2019, un plan relatif à la mise en œuvre des fonctionnalités liées à la planification de la demande brute, de la demande nette et des sources d'approvisionnement a été lancé en collaboration avec des spécialistes de l'architecture de gestion de la chaîne d'approvisionnement et des experts techniques SAP, l'objectif étant de pouvoir déployer ces outils dans le courant de l'année 2020. C'est la première fois que la planification intégrée des activités est mise en œuvre dans une entité du secteur public : l'ONU et SAP adoptent donc une démarche prudente pour assurer la réussite du projet. Ces processus modernes de gestion de la chaîne d'approvisionnement favoriseront les économies d'échelle et réduiront les délais de démarrage au moment de l'acquisition et de l'envoi des biens, tant entre les fournisseurs et l'Organisation qu'en interne, par exemple entre la Base de soutien logistique des Nations Unies et les missions de maintien de la paix. Pour que ces nouvelles fonctionnalités soient un vecteur d'efficacité des processus et favorisent la planification des décisions fondée sur des données, on procède actuellement à une transformation et à un enrichissement des données de base relatives à la chaîne d'approvisionnement afin que celles-ci puissent être utilisées pour étayer les modèles opérationnels retenus. Par ailleurs, les solutions sont déployées, pour toute la première fois, par l'intermédiaire d'un outil d'informatique dématérialisée intégré aux systèmes locaux de Valence (Espagne) et Brindisi. Cette approche plus sophistiquée ouvre la voie à un renforcement futur du potentiel d'autres fonctionnalités.

174. À mesure que les solutions de gestion de la chaîne d'approvisionnement seront affinées, l'Organisation pourra en tirer de nouveaux avantages en les intégrant à d'autres solutions d'Umoja-Extension 2, par exemple aux modules d'établissement du budget et de gestion du personnel en tenue, afin d'améliorer l'établissement du budget au titre du matériel appartenant aux contingents et des besoins en personnel en tenue, la planification des mouvements du personnel en tenue et du transport de matériel appartenant aux contingents, notamment pour ce qui est des descriptifs volumétriques de chargement et des inspections à l'arrivée et au départ des chargements, et la gestion des mémorandums d'accord, tant sur le terrain qu'au Siège de l'Organisation.

175. La solution de gestion du personnel en tenue d'Umoja-Extension 2 permettra aux planificateurs des contingents et du personnel de police, aux responsables de la constitution des forces, aux fonctionnaires des finances et aux logisticiens d'effectuer des activités fondamentales concernant les contingents et le personnel de police dans un système commun. L'utilisation d'un tel système automatisera des processus demandant beaucoup de travail et éliminera les saisies multiples de données, créera des liens clairs entre les états relatifs aux entrées et aux sorties et facilitera également l'établissement de rapports sur le matériel appartenant aux contingents et sur les militaires et le personnel de police. L'efficacité des processus sera renforcée grâce à des modèles standardisés de saisie des données, à l'amélioration de l'accès aux données centralisées et des procédures de travail et à la simplification des vérifications et des paiements. La solution prend également en charge la gestion des

annonces, la constitution des forces et les critères de sélection pour l'évaluation de la performance des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Mise en service en décembre 2018, la version 1 de la solution en comprenait les données et modules de base, dont la fonctionnalité permettant d'établir les états des besoins par unité. Elle recouvrait également une mise à niveau des modules d'inspection et de vérification du matériel appartenant aux contingents, qui a permis de faciliter le travail des groupes du matériel appartenant aux contingents dans les missions et d'automatiser encore davantage l'automatisation du traitement des demandes. La version 2, mise en service en août 2019, comprenait le module sur les mémorandums d'accord ainsi que celui sur les calculs et les demandes, destinés à faciliter la gestion des accords relatifs au matériel appartenant aux contingents et les remboursements faisant suite à des demandes fondées sur des rapports d'inspection ainsi que le traitement des demandes ponctuelles (décès, handicap, matériel appartenant aux contingents endommagé au cours d'hostilités, mise en peinture). Pour ce qui est module de gestion du personnel en tenue, l'accent sera mis en 2020 sur la fonctionnalité de communication des informations relatives aux effectifs et la fonctionnalité de paiement et sur la prise en compte des recommandations formulées par le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents à sa session de 2020, sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale.

176. En octobre 2018, dans le cadre de la solution de planification stratégique, d'établissement du budget et de gestion de la performance d'Umoja-Extension 2, deux applications ayant trait, pour l'une, à la définition et, pour l'autre, à leur approbation, ont été mises en service à l'intention de 13 missions de la paix et des entités qui leur apportent un appui afin de permettre aux missions d'entrer leurs cadres de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2019/20 directement dans Umoja. Cette mise en service a été suivie, en juillet 2019, par celle de l'application de contrôle de l'exécution, qui permet de définir les produits attendus et les indicateurs de succès pour les différentes unités administratives concernées dans les budgets 2019/20. Cette fonctionnalité donne aux responsables les moyens de suivre les progrès et de les enregistrer régulièrement en les comparant aux objectifs fixés et de conserver les données relatives aux performances durant plusieurs exercices, de façon à analyser les tendances au fil du temps.

177. Au quatrième trimestre de 2019, un tableau de bord des performances a été déployé à titre préliminaire dans six missions de maintien de la paix pour les doter d'un panorama complet des différents programmes et cadres et des performances enregistrées. Ces six missions peuvent ainsi consulter de façon transparente et exhaustive les données relatives à l'exécution des programmes et des mandats, qui sont reliées à l'utilisation des ressources lorsque ces informations peuvent être présentées de manière utile. Cet outil sera enrichi sur la base des retours d'expérience des utilisateurs puis déployé dans toutes les missions dans l'objectif d'un perfectionnement continu.

178. Le module d'établissement du budget de l'outil de planification stratégique, budgétisation et gestion de la performance a été mis en service en septembre 2019 dans toutes les opérations de maintien de la paix, y compris les entités financées au moyen du compte d'appui. Ce module comprenant 33 formulaires de planification a été utilisé pour l'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2020/21. Il a permis de consolider et de simplifier encore la procédure d'établissement du budget, tout en renforçant la transparence et la cohérence. Les missions ont délaissé les formulaires à remplir hors ligne qu'elles utilisaient jusqu'ici pour dresser leur projet de budget et fait état de leurs besoins directement dans le système Umoja. Au moment de la mise en service du module, les opérations de maintien de la paix ont reçu un appui intensif fourni d'une équipe composée de membres du personnel du Bureau de la planification des programmes, des finances et

du budget, des services chargés d'Umoja et du Département de l'appui opérationnel. Le personnel des missions avait préalablement bénéficié de cours de remise à niveau et de sessions de formation à distance.

179. La solution de gestion des partenaires d'exécution a également été mise en service et continue d'être perfectionnée. Cette solution englobe l'ensemble du cycle de collaboration et comprend un portail par l'intermédiaire duquel les partenaires potentiels peuvent présenter leur candidature et les partenaires approuvés demander des fonds dont le versement était prévu, rendre compte de l'état d'avancement des projets et soumettre d'autres informations relatives à la performance. En décembre 2018, le Service de la lutte antimines a figuré parmi les premières entités à utiliser la version 1, puis sa version améliorée (1.1), en juillet 2019, ouvrant la voie à la mise en service dans l'ensemble du Secrétariat à l'horizon de la fin 2019.

Établissement et gestion du budget

180. Au cours des deux dernières années, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a organisé des visites dans les missions de maintien de la paix pour les aider à établir leur budget et pour simplifier leur travail. Les représentants des composantes opérationnelles des missions et des divisions d'appui aux missions se sont réunis afin d'examiner les ressources nécessaires pour l'année à venir. Au Siège, le Bureau poursuit ses activités d'information en organisant des vidéoconférences, périodiques et ponctuelles, pour donner des conseils et orientations techniques sur les questions financières et budgétaires telles que la gestion des tableaux d'effectifs autorisés, l'utilisation des ressources et les principales réaffectations nécessaires. Étant donné que les missions peuvent mieux s'acquitter de leur mandat si elles présentent des projets de budget réalistes, une attention particulière est portée à la définition des grandes priorités et des dépenses correspondantes, ce qui passe notamment par l'organisation de discussions ciblées avec les responsables des missions avant la présentation des budgets par les chefs de mission.

181. Afin de renforcer la gestion budgétaire, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget travaille en étroite collaboration avec les missions pour assurer un suivi de l'utilisation des crédits approuvés tout au long de l'exécution des budgets. Il fournit des directives visant à garantir une utilisation opportune des ressources, veille à ce que les crédits ouverts soient plus systématiquement utilisés au titre des rubriques auxquelles ils correspondent et aide les missions à assumer la lourde charge de travail que constitue la clôture annuelle des comptes, lorsqu'elles ont de nombreuses informations à communiquer dans des délais extrêmement serrés. Certaines missions de maintien de la paix pourraient améliorer l'exactitude des dépenses comptabilisées, notamment lorsqu'elles ont connu une période de forte rotation du personnel. Le Bureau dispense une formation et des conseils sur l'utilisation d'Umoja, par WebEx et vidéoconférence, à l'intention des missions dont le personnel ne maîtrise pas encore cette activité.

XII. Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

2019/20 : situation financière des opérations de maintien de la paix

Missions de maintien de la paix en cours

182. Pendant l'exercice 2019/20, l'ONU a fourni un appui à 14 opérations de maintien de la paix (dont 12 missions financées au titre de différents comptes spéciaux) et 2 missions établies de longue date et imputées au budget-programme

(UNMOGIP et ONUST) depuis plusieurs dizaines d'années. Le BANUS est également financé au moyen d'un compte spécial.

183. Les recommandations issues de l'examen stratégique de la MONUSCO auquel il a été procédé en 2019/20 ont été prises en compte dans la résolution [2502 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité relative à la prorogation du mandat de la Mission et dans le projet de budget pour l'exercice 2020/21. Donnant suite à la demande formulée par le Conseil au paragraphe 8 de sa résolution [2485 \(2019\)](#), le Secrétariat procédera, au plus tard le 1^{er} juin 2020, à une évaluation des ressources et des moyens de la FINUL afin de déterminer s'ils sont toujours propres à améliorer l'efficacité et l'efficience de la coopération entre la FINUL et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

Missions de maintien de la paix terminées ou en phase de clôture

184. L'ONUCI s'est retirée de Côte d'Ivoire à la fin du mois de juin 2017 et le rapport final sur sa situation financière ([A/74/711](#)) a été soumis à l'Assemblée générale pour examen.

185. Le mandat de la MINUL a pris fin le 30 mars 2018. Le rapport sur la liquidation finale de ses actifs ([A/74/726](#)) a été soumis à l'Assemblée générale pour examen.

186. Le mandat de la MINUSTAH a pris fin le 15 octobre 2017, date de création de la mission qui lui a succédé, la MINUJUSTH. La seconde a assumé les activités de liquidation qui n'avaient pas été menées à bien à la fin du mandat de la première. Le rapport sur la liquidation finale des actifs de la MINUSTAH ([A/74/729](#)) a été soumis à l'Assemblée générale pour examen.

187. Le mandat de la MINUJUSTH a pris fin le 15 octobre 2019. Dans sa résolution [74/260](#), l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit d'un montant de 49,1 millions de dollars pour la MINUJUSTH au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, remplaçant l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 49,5 millions de dollars qu'elle avait précédemment accordée.

188. On trouvera dans un rapport distinct du Secrétaire général ([A/74/574](#)) des informations sur la situation financière de 29 missions clôturées et inactives. Ce document, dans lequel la situation au 30 juin 2019 est exposée, fait suite au rapport initial du Secrétaire général ([A/66/665](#)), dont l'Assemblée reporte l'examen depuis huit ans. Ainsi, au 30 juin 2019, 5 des 29 missions terminées accusaient un déficit de trésorerie net d'un montant total de 85,59 millions de dollars s'expliquant par le non-paiement des quotes-parts des États Membres et par les remboursements dus de ce fait aux États Membres, soit 62,9 millions de dollars, qui concernaient le matériel appartenant aux contingents et diverses lettres d'attribution. Les 24 autres affichaient un excédent de trésorerie d'un montant total net de 90,0 millions de dollars pouvant être porté au crédit des États Membres.

Aperçu des budgets approuvés pour l'exercice 2019/20

189. Le montant total des projets de budget relatifs aux opérations de maintien de la paix présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session s'élevait à 6 637,1 millions de dollars. Les ressources demandées devaient notamment servir à financer les opérations de la MINUJUSTH et de la MINUAD pendant la période de six mois courant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019. L'Assemblée générale a approuvé l'affectation de ressources d'un montant de 6 517,9 millions de dollars, qui devait permettre de financer les besoins pour l'exercice de toutes les missions en activité, à l'exception de la MINUJUSTH et de la MINUAD, ces missions ayant été autorisées à engager des dépenses pendant une période de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2019, en attendant la présentation d'un budget révisé à la soixante-quatorzième session.

190. À sa soixante-quatorzième session, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 74/261, approuvé l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 130,2 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la MINUAD pendant la période de trois mois courant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Dans sa résolution 74/260, elle a approuvé l'ouverture d'un crédit d'un montant de 49,1 millions de dollars pour la MINUJUSTH au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, remplaçant l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 49,5 millions de dollars qu'elle avait précédemment accordée.

191. Le projet de budget de la MINUAD pour l'ensemble de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 a été présenté à l'Assemblée générale à la première reprise de sa session, en mars 2020. Dans sa résolution 74/261 B du 31 mars 2020, l'Assemblée a approuvé un montant supplémentaire de 126,3 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la MINUAD. Le montant total des ressources approuvées pour financer le fonctionnement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 s'élève à 514,5 millions de dollars.

192. En résumé, le budget approuvé des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2019/20 s'élève à 6 774,1 millions de dollars, contre 7 157,8 millions de dollars pour l'exercice 2018/19 (soit une diminution de 383,7 millions de dollars ou 5,4 %).

193. Les informations communiquées aux paragraphes 189 à 192 ci-dessus sont récapitulées dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources financières approuvées pour l'exercice 2019/20

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante du maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2018-30 juin 2019		1 ^{er} juillet 2019-30 juin 2020			Montant final approuvé
	Montant alloué ^a	Dépenses	Projet de budget (soixante-treizième session de l'Assemblée générale)	Montant approuvé ^b (soixante-treizième session de l'Assemblée générale)	Montant approuvé ^c (soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale)	
BANUS	558 152,3	557 382,2	569 506,6	564 558,1	–	564 558,1
FINUL	474 406,7	474 375,9	485 178,3	480 102,6	–	480 102,6
FISNUA	263 858,1	259 766,3	267 918,4	260 177,0	–	260 177,0
FNUOD	60 295,1	59 037,1	70 092,0	69 409,4	–	69 409,4
MINUAD	715 522,7	714 977,6	269 920,9	257 970,9	256 534,7	514 505,6
MINUJUSTH	121 455,9	121 266,6	51 850,1	49 450,1	(327,2)	49 122,9
MINUK	37 192,7	37 191,7	37 246,7	37 246,7	–	37 246,7
MINURSO	52 350,8	52 315,1	56 369,4	56 347,4	–	56 347,4
MINUSCA	930 211,9	900 643,4	925 498,9	910 057,5	–	910 057,5
MINUSMA	1 107 318,9	1 105 667,0	1 149 778,8	1 138 457,9	–	1 138 457,9
MINUSS	1 150 894,0	1 150 107,1	1 197 334,3	1 183 447,3	–	1 183 447,3
MONUSCO	1 194 619,5	1 194 557,2	1 023 267,6	1 012 252,8	–	1 012 252,8
UNFICYP	52 938,9	51 556,9	51 410,7	50 785,3	–	50 785,3
Total partiel, missions	6 719 217,5	6 678 844,1	6 155 372,7	6 070 263,0	256 207,5	6 326 470,5
Centre de services régional d'Entebbe	31 438,9	31 436,1	35 708,3	35 386,9	–	35 386,9

Composante du maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2018-30 juin 2019		1 ^{er} juillet 2019-30 juin 2020			Montant final approuvé
	Montant alloué ^a	Dépenses	Projet de budget (soixante-treizième session de l'Assemblée générale)	Montant approuvé ^b (soixante-treizième session de l'Assemblée générale)	Montant approuvé ^c (soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale)	
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	82 448,9	82 078,8	65 237,2	63 381,4	–	63 381,4
Compte d'appui	324 703,5	324 703,5	380 767,5	348 868,0	–	348 868,0
Total	7 157 808,8	7 117 062,5	6 637 085,7	6 517 899,3	256 207,5	6 774 106,8

^a Compte tenu des autorisations d'engagement de dépenses accordées pour l'exercice 2018/19 (32,6 millions de dollars pour la MINUSMA, 80,0 millions de dollars pour la MONUSCO et 25,9 millions de dollars pour la MINUSS).

^b Le montant approuvé tient compte des autorisations d'engagement de dépenses accordées pour la MINUAD et la MINUJUSTH au titre de la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

^c Dans le cas de la MINUAD, le montant des ressources supplémentaires approuvé doit permettre de financer le fonctionnement de la mission pendant six mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2020). Dans le cas de la MINUJUSTH, le budget approuvé s'est substitué à l'autorisation d'engagement de dépenses.

Analyse de l'évolution des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

194. On trouvera dans le tableau 2 une vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix pour sept exercices (2014/15 à 2020/21).

Tableau 2

Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix (2014/15 à 2020/21)

Composante du maintien de la paix	Montant/Nombre effectif					Montant/Nombre approuvé	Prévisions
	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Nombre de missions et d'opérations d'appui en cours							
Financées au titre des budgets des opérations de maintien de la paix	14	14	14	13	12	12	11
UNSOA/BANUS	1	1	1	1	1	1	1
UNMOGIP et ONUST	2	2	2	2	2	2	2
Total (missions et opérations d'appui en cours)	17	17	17	16	15	15	14
Ressources financières							
(montants bruts, en millions de dollars des États-Unis)							
Missions de maintien de la paix et UNSOA/BANUS	7 900,3	7 614,4	7 354,6	6 984,1	6 678,8	6 326,4	6 191,3
Centre de services régional d'Entebbe	–	–	36,3	32,8	31,4	35,4	37,6
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	66,5	67,1	82,2	80,2	82,1	63,4	62,9
Compte d'appui (projet relatif au progiciel de gestion intégré inclus)	324,2	335,9	327,1	325,8	324,7	348,9	363,4
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	8 291,0	8 017,4	7 800,2	7 422,9	7 117,0	6 774,1	6 655,2

Composante du maintien de la paix	Montant/Nombre effectif					Montant/ Nombre approuvé	Prévisions
	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
UNMOGIP et ONUST	41,5	44,7	47,3	49,2	46,9	46,6	46,6
Total (ressources financières)	8 332,5	8 062,1	7 847,5	7 472,1	7 163,9	6 820,7	6 701,8
Effectifs							
Personnel en tenue							
Personnel des Nations Unies en tenue ^a	127 138	120 957	121 571	106 862	99 072	95 537	92 527
Personnel de l'AMISOM en tenue ^a	22 126	22 126	21 586	21 586	21 626	20 626	19 626
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	149 264	143 083	143 157	128 448	120 698	116 163	112 153
UNMOGIP et ONUST	197	197	197	197	197	197	197
Total (personnel en tenue)	149 461	143 280	143 354	128 645	120 895	116 360	112 350
Personnel civil							
Personnel civil des missions et de l'UNSOA/du BANUS ^b	22 542	21 134	19 730	18 241	15 925	14 132	13 872
Personnel civil du Centre de services régional d'Entebbe	–	–	421	427	406	404	404
Personnel civil d'appui aux missions ^c	1 882	1 913	1 913	1 885	1 872	1 873	1 870
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	24 424	23 047	22 064	20 553	18 203	16 409	16 146
UNMOGIP et ONUST	323	323	318	318	309	309	309
Total (personnel civil)	24 747	23 370	22 382	20 871	18 512	16 718	16 455

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Les ressources de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ne sont comptabilisées pour aucun des exercices et celles du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ne sont plus prises en compte à compter de l'exercice 2016/17. Pour les exercices 2011/12 à 2015/16, les ressources financières et humaines du Centre de services régional étaient comptabilisées dans les budgets des missions clientes.

^c Personnel de la Base de soutien logistique des Nations Unies et personnel du Siège financé au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Analyse des ressources financières des opérations de maintien de la paix, mission par mission

195. On trouvera dans le tableau 3 ci-dessous une analyse des ressources financières approuvées pour les opérations de maintien de la paix, mission par mission, pour les exercices 2014/15 à 2020/21, ainsi que pour couvrir les dépenses d'appui du Siège et celles des centres de services mondial et régional, pour les mêmes exercices.

Tableau 3

Ressources nécessaires pour le financement des opérations de maintien de la paix, mission par mission, et de l'appui (2014/15 à 2020/21)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>2014/15</i>	<i>2015/16</i>	<i>2016/17</i>	<i>2017/18</i>	<i>2018/19</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21^b</i>
BANUS	–	–	574 304,9	582 000,0	558 152,3	564 558,1	558 531,3
FINUL	509 554,4	506 346,4	488 691,6	483 000,0	474 406,7	480 102,6	483 608,5
FISNUA	318 925,2	268 256,7	279 924,6	266 700,0	263 858,1	260 177,0	270 747,8
FNUOD	64 110,9	51 706,2	56 543,5	61 765,5	60 295,1	69 409,4	64 239,1
MINUAD	1 153 611,3	1 102 164,7	1 039 573,2	910 941,2	715 522,7	514 505,6	241 896,6
MINUJUSTH	–	–	–	88 111,2	121 455,9	49 122,9	–
MINUK	42 971,6	40 031,0	36 486,9	37 898,2	37 192,7	37 246,7	39 827,3
MINUL	427 267,0	344 659,4	187 139,6	110 000,0	–	–	–
MINURSO	53 918,4	51 118,3	52 550,4	52 000,0	52 350,8	56 347,4	57 593,3
MINUSCA	628 724,4	839 644,5	920 727,9	903 011,5	930 211,9	910 057,5	948 036,1
MINUSMA	911 038,0	923 305,8	933 411,0	1 091 174,0	1 107 318,9	1 138 457,9	1 196 908,8
MINUSS	1 097 315,1	1 085 769,2	1 081 788,4	1 136 157,1	1 150 894,0	1 183 447,3	1 190 119,0
MINUSTAH	500 080,5	380 355,7	345 926,7	90 000,0	–	–	–
MONUSCO	1 424 682,2	1 330 739,3	1 235 723,1	1 189 770,8	1 194 619,5	1 012 252,8	1 087 769,6
ONUCI	493 570,3	402 794,3	171 937,8	–	–	–	–
UNFICYP	58 004,5	52 538,5	54 849,9	54 000,0	52 938,9	50 785,3	52 045,6
UNSOA	489 968,1	513 428,3	–	–	–	–	–
Total partiel	8 173 741,9	7 892 858,3	7 459 579,5	7 056 529,5	6 719 217,5	6 326 470,5	6 191 323,0
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	70 338,6	67 157,0	82 857,8	81 000,0	82 448,9	63 381,4	62 852,3
Compte d'appui	326 047,3	336 495,8	327 380,3	325 800,0	324 703,5	348 868,0	363 420,7
Centre de services régional d'Entebbe ^a	–	–	39 203,6	33 000,0	31 438,9	35 386,9	37 637,6
Total	8 570 127,8	8 296 511,1	7 909 021,2	7 496 329,5	7 157 808,8	6 774 106,8	6 655 233,6

Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2014/15 à 2019/20 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2020/21.

^a Dont des montants de 741 400 dollars pour 2016/17, de 686 900 dollars pour 2017/18, de 595 500 dollars pour 2018/19 et de 1 424 400 dollars pour 2019/20 imputés sur les crédits inscrits au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme.

^b Dans le cas de la MINUAD, les ressources proposées doivent permettre de financer le fonctionnement de la mission pendant six mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020).

Comparaison des ressources des opérations de maintien de la paix, en valeur actuelle nette

196. Le montant total, par exercice, des ressources des opérations de maintien de la paix exprimé en valeur actuelle nette est exposé dans le tableau comparatif 4 et la figure II ci-après.

Tableau 4

Ressources des opérations de maintien de la paix, en valeur actuelle nette (2011/12 à 2020/21)

(En millions de dollars des États-Unis)

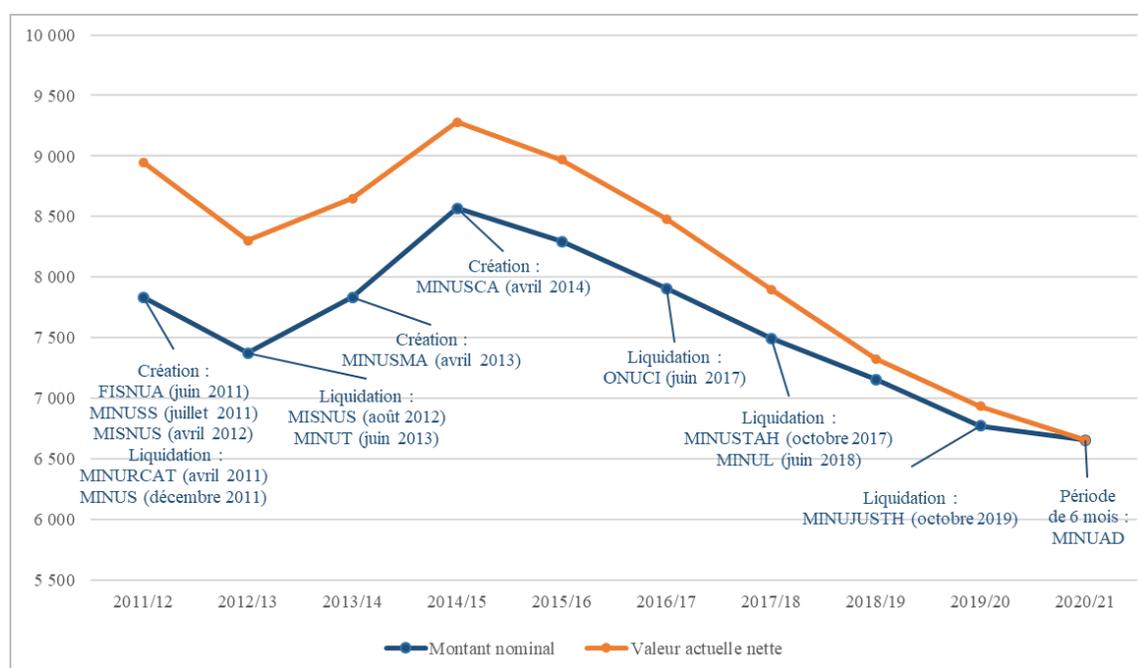
	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Montant nominal	7 835,3	7 375,1	7 833,3	8 570,1	8 296,5	7 909,0	7 496,3	7 157,8	6 774,1	6 655,2
Valeur actuelle nette	8 946,8	8 304,4	8 650,7	9 279,5	8 968,0	8 479,0	7 900,1	7 327,2	6 934,4	6 655,2

Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2011/12 à 2019/20 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2020/21.

Figure II

Ressources des opérations de maintien de la paix, en valeur actuelle nette (2011/12 à 2020/21)

(En millions de dollars des États-Unis)



197. Si l'on compare les montants corrigés de l'inflation, c'est-à-dire calculés en dollars de janvier 2020 (voir tableau 4 et fig. I), on constate que la baisse des ressources à compter de l'exercice 2014/15 apparaît plus marquée. Le montant demandé pour 2020/21 est ainsi sensiblement inférieur à la valeur actuelle nette du montant approuvé pour l'exercice 2011/12.

Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui

198. On trouvera à la figure III ci-après des informations sur les ressources financières, par catégorie de dépenses et par élément d'appui, pour 2020/21 (prévisions de dépenses) et pour les six exercices précédents.

Figure III
Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui
(2014/15 à 2020/21)

(En millions de dollars des États-Unis)

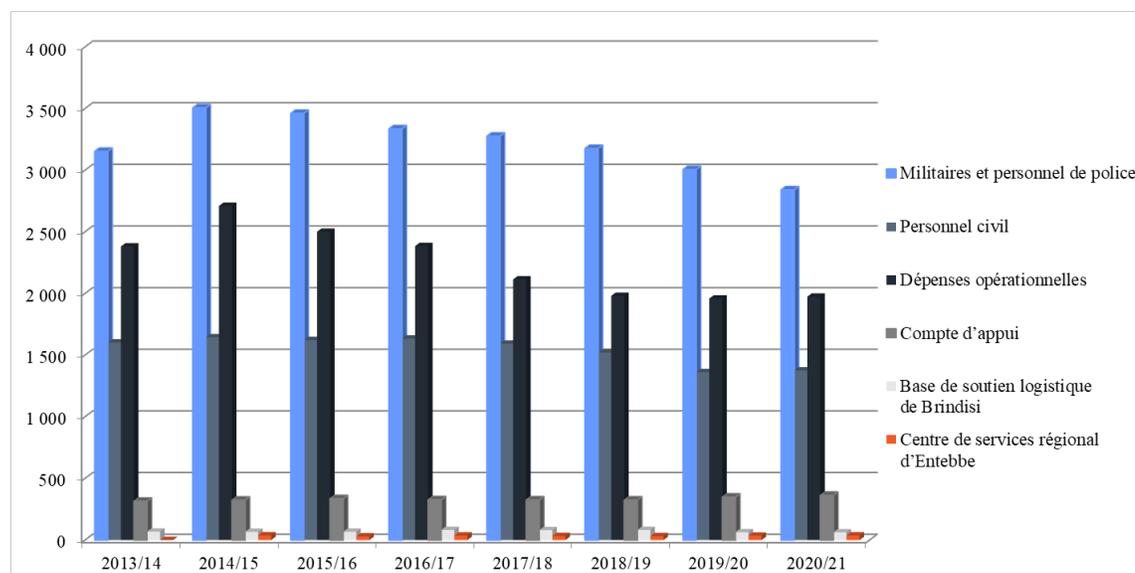


Tableau 5
Proportion relative des principales catégories de dépenses dans les budgets
des opérations de maintien de la paix (2014/15 à 2020/21)

(En pourcentage)

	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Militaires et personnel de police	44,6	45,6	45,4	46,9	47,3	47,5	45,9
Personnel civil	20,9	21,4	22,2	22,8	21,6	21,5	22,2
Dépenses opérationnelles	34,5	33,0	32,4	30,3	31,1	31,0	31,9

199. Comme le montrent la figure III et le tableau 5, les dépenses relatives à la catégorie I (Militaires et personnel de police) représentent environ 45,9 % du budget des opérations de maintien de la paix pour 2020/21, contre environ 47 % pour les trois exercices antérieurs. La part de la catégorie II (Personnel civil) augmente légèrement pour atteindre 22,2 % en 2020/21. Enfin, la catégorie III (Dépenses opérationnelles) voit sa part légèrement augmenter et passer de 31,0 % à 31,9 % pour l'exercice 2020/21. Ces évolutions tiennent au fait que les ressources allouées en 2020/21 au titre des militaires et du personnel de police et au titre du personnel civil ont respectivement enregistré une diminution de 164,6 millions de dollars (5,5 %) et une augmentation de 33,5 millions de dollars (2,0 %) par rapport celles qui avaient été inscrites au budget de 2019/20.

Comparaison des ressources financières allouées à l'appui aux opérations de maintien de la paix

200. Le tableau 6 permet de comparer les ressources servant à financer le soutien apporté par le Siège aux missions (compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et Centre de services

régional d'Entebbe) et les ressources financières allouées aux missions de maintien de la paix depuis l'exercice 2014/15.

Tableau 6

Comparaison entre les ressources financières allouées au compte d'appui, à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et au Centre de services régional d'Entebbe et celles allouées aux opérations de maintien de la paix (2014/15 à 2020/21)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante du maintien de la paix</i>	<i>2014/15 (montant effectif)</i>	<i>2015/16 (montant effectif)</i>	<i>2016/17 (montant effectif)</i>	<i>2017/18 (montant effectif)</i>	<i>2018/19 (montant effectif)</i>	<i>2019/20 (montant approuvé)</i>	<i>2020/21 (montant estimatif)</i>
Missions de maintien de la paix et BANUS	7 861,7	7 584,7	7 354,6	6 984,1	6 678,8	6 326,4	6 191,3
Centre de services régional d'Entebbe	38,6	29,7	36,3	32,8	31,4	35,4	37,6
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	66,5	67,1	82,2	80,2	82,1	63,4	62,9
Compte d'appui ^a	303,3	303,8	309,4	299,1	292,7	303,9	321,2
Ratio compte d'appui	3,86	4,01	4,21	4,28	4,38	4,80	5,19
Ratio appui aux missions^b	5,19	5,28	5,82	5,90	6,08	6,37	6,81

Source : Dépenses effectives tirées des rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix (2014/15 à 2018/19), du budget approuvé pour l'exercice 2019/20 et des rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2020/21.

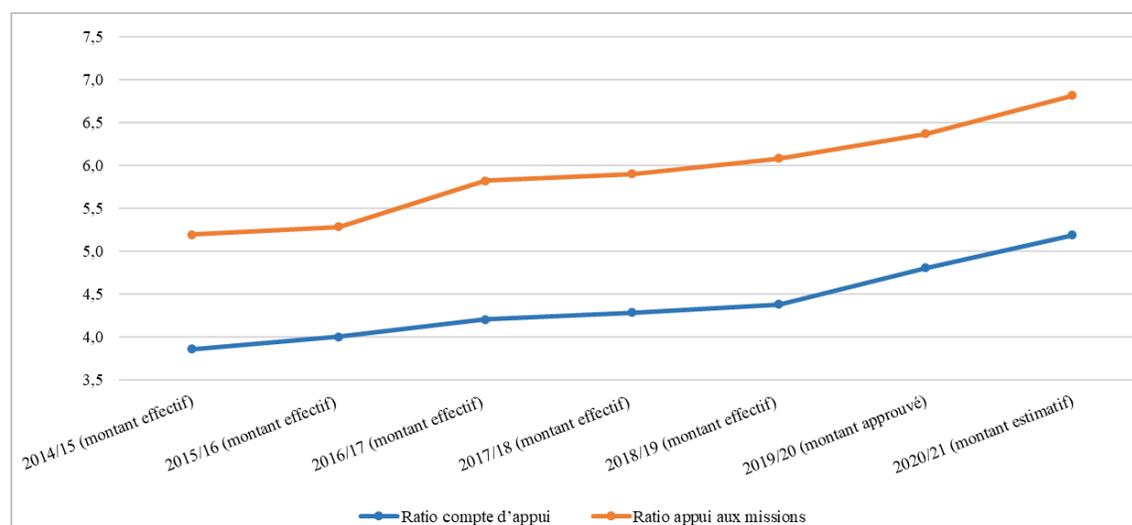
^a Hors dépenses et montants prévus au titre du progiciel de gestion intégré, du dispositif de prestation de services centralisée, des demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques, des centres de services partagés, du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et des coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

^b Ratio appui aux missions : rapport entre les ressources financières du compte d'appui, du Centre de services régional d'Entebbe, de la Base de soutien logistique de Brindisi et celles des missions de maintien de la paix (en pourcentage).

201. Les ratios présentés dans le tableau 6 sont illustrés dans la figure IV.

Figure IV
Ratio compte d'appui et ratio appui aux missions (2014/15 à 2020/21)

[Comparaison avec les ressources inscrites aux budgets des missions de maintien de la paix (en pourcentage)]



Analyse de l'évolution de l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix

202. On trouvera dans le tableau 7 une analyse reposant sur une vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2014/15 à 2018/19.

Tableau 7

Vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix (2014/15 à 2018/19)

(En milliers de dollars des États-Unis)

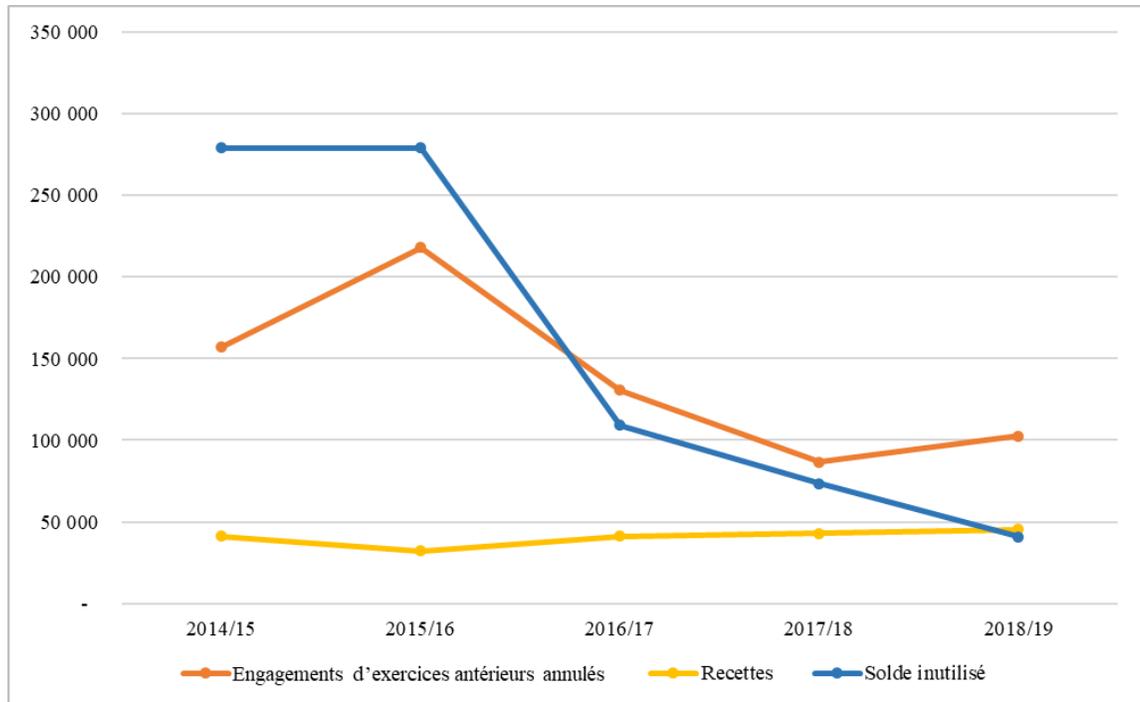
Catégorie	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Dépenses	8 290 994,8	8 017 343,9	7 800 177,9	7 422 882,2	7 117 062,5
Solde inutilisé	279 133,0	279 167,2	109 011,5	73 447,3	40 746,8
Solde inutilisé, en pourcentage des dépenses	3,4	3,5	1,4	1,0	0,6
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	157 056,3	218 120,4	130 593,0	86 758,6	102 660,9
Produits	41 286,5	32 293,4	41 125,4	42 976,1	45 413,5

Source : Rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix.

203. La figure V illustre l'évolution du montant du solde inutilisé, des engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés et des recettes des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2014/15 à 2018/19. On constate une nette tendance à la baisse au cours des derniers exercices.

Figure V
Solde inutilisé, engagements d'exercices antérieurs annulés et recettes
(2014/15 à 2018/19)

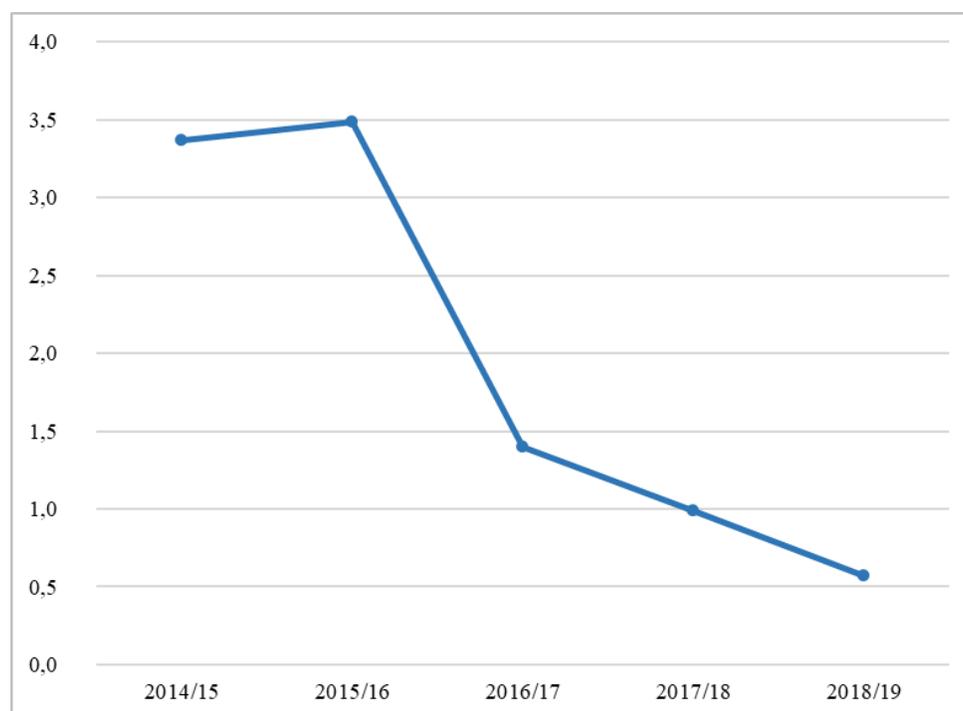
(En milliers de dollars des États-Unis)



Solde inutilisé

204. Le solde inutilisé exprimé en pourcentage des dépenses affiche une baisse régulière sur les cinq derniers exercices, comme l'illustre la figure VI ci-après.

Figure VI
Rapport entre le solde inutilisé et les dépenses, en pourcentage
(2014/15 à 2018/19)



205. Le solde inutilisé et les dépenses de l'exercice 2018/19 ont respectivement diminué de 44,5 % et 4,1 % par rapport à l'exercice 2017/18. Le solde inutilisé de 0,6 % enregistré en 2018/19 s'explique principalement par un solde inutilisé de 29,6 millions de dollars à la MINUSCA.

206. La MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSS ont été autorisées à engager des dépenses en sus de leurs budgets approuvés pour l'exercice, du fait de la modification de leur mandat par le Conseil de sécurité, de la détérioration des conditions de sécurité et d'autres changements notables survenus dans les paramètres et hypothèses budgétaires, qui ont eu de fortes incidences sur la capacité des missions de s'acquitter de leur mandat et fait émerger des besoins de ressources supplémentaires (voir tableau 8 ci-après).

Tableau 8
Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation
d'engagement de dépenses (2018/19)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante du maintien de la paix	Montant alloué approuvé (soixante-douzième session de l'Assemblée générale)	Engagements autorisés	Budget définitif approuvé	Dépenses	Écart	
					Montant	Pourcentage
MINUSMA	1 074 718,9	32 600,0	1 107 318,9	1 105 667,0	1 651,9	0,1
MINUSS	1 124 960,4	25 933,6	1 150 894,0	1 150 107,1	786,9	0,1
MONUSCO	1 114 619,5	80 000,0	1 194 619,5	1 194 557,2	62,3	–
Total		138 533,6			2 501,1	

207. Comme indiqué dans le tableau 8, un montant de 138,53 millions de dollars a été approuvé en 2018/19 au titre des autorisations d'engagement de dépenses accordées à trois missions de maintien de la paix. Ce montant a été utilisé à hauteur de 138,47 millions de dollars, soit un solde inutilisé de 0,06 millions de dollars.

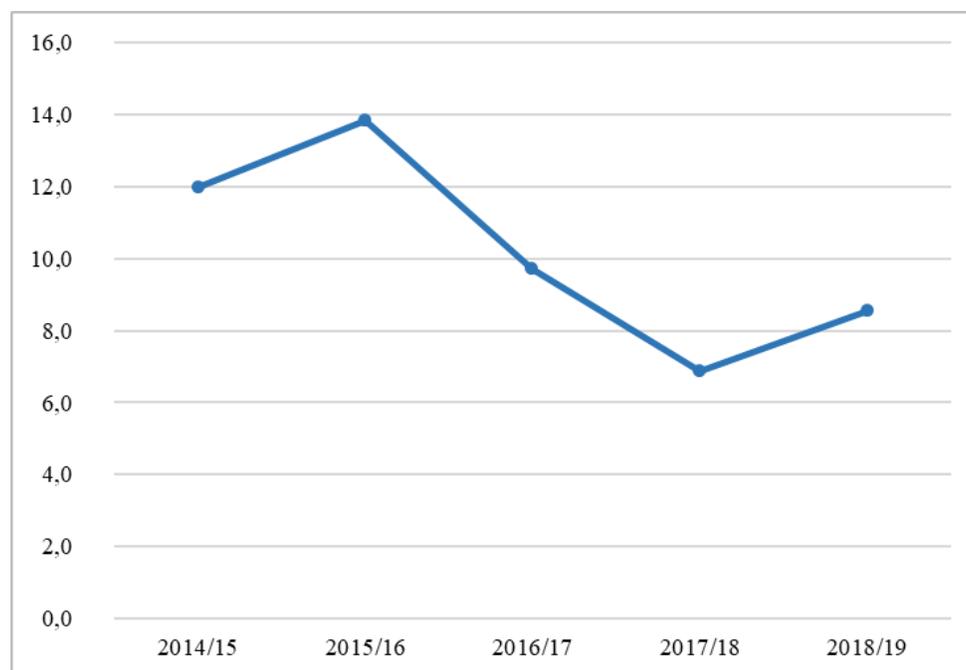
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs

208. Le niveau d'annulation d'engagements d'exercices antérieurs s'est maintenu entre 6 % et 10 % au cours des trois derniers exercices, alors qu'il s'établissait à 12 % et 14 % en 2014/15 et 2015/16. Néanmoins, le montant des engagements annulés est passé de 86,8 millions de dollars en 2017/18 à 102,7 millions de dollars en 2018/19. Cette tendance à la hausse est illustrée à la figure VII. L'augmentation enregistrée en 2018/19 s'explique principalement par l'augmentation du montant des engagements annulés pour le BANUS (passé de 3,9 millions de dollars en 2017/18 à 26,8 millions de dollars en 2018/19), essentiellement au titre a) des transports terrestres (8,7 millions de dollars), en raison notamment du fait que des ressources avaient été demandées en 2017/18 pour l'acquisition de véhicules blindés qui n'ont pas pu être livrés à temps ; b) des installations et des infrastructures (6,3 millions de dollars), essentiellement du fait de retards liés à des questions de sécurité dans des travaux de construction à l'aéroport de Mogadiscio ; c) des contingents (6,2 millions de dollars), s'expliquant principalement par le fait que des ressources avaient été demandées en 2017/18 au titre de demandes d'arbitrage soumises par un ancien fournisseur de rations, mais que l'engagement a été annulé, la procédure d'arbitrage n'ayant pas abouti dans le délai prescrit de douze mois ; d) de l'informatique (0,6 millions de dollars), tenant essentiellement au fait que certaines pièces de matériel n'ont pas pu être livrées à temps.

209. Il convient de noter que, pour un exercice donné, les engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés peuvent comprendre des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pouvant remonter à quatre ans, durée maximale de validité de ces engagements fixée à l'article 5.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.

Figure VII
Part des engagements d'exercices antérieurs annulés dans les engagements non réglés (2014/15 à 2018/19)

(En pourcentage)



Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses

210. On trouvera dans les figures VIII.A à C ci-après une illustration des réaffectations de ressources par catégorie de dépenses pour les cinq derniers exercices (2014/15 à 2018/19).

211. Au cours des cinq derniers exercices, la réaffectation de ressources approuvées des opérations de maintien de la paix a généralement eu pour objet de couvrir les dépenses de personnel civil (catégorie II) dépassant les prévisions. La solution a consisté à revoir les priorités dans l'affectation des ressources pour les dépenses opérationnelles (catégorie III), ce qui a conduit plusieurs missions à reporter ou à annuler des activités et des projets. En 2018/19, il a également été nécessaire de procéder à des réaffectations de ressources pour couvrir les dépenses liées aux militaires et au personnel de police (catégorie I).

212. Pour l'exercice 2018/19, la réaffectation de ressources est principalement due aux dépenses supplémentaires au titre du personnel civil à la MONUSCO, à la MINUSMA, à la MINUAD et à la MINUSS et au titre des militaires et du personnel de police à la MONUSCO et à la MINUSMA.

213. Au cours de l'exercice 2018/19, la réaffectation de ressources de la catégorie III (dépenses opérationnelles), à savoir 5,4 % des ressources allouées initialement, a été rendue possible par des dépenses au titre des opérations aériennes inférieures aux prévisions, s'expliquant notamment par l'application de mesures d'économies, par la mobilisation d'appareils moins nombreux que prévu et par le non-déploiement et de la non-disponibilité d'hélicoptères.

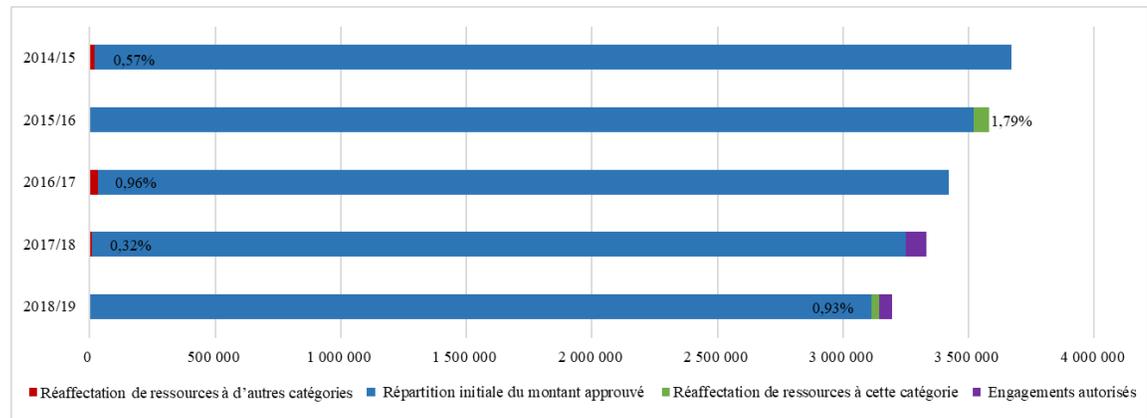
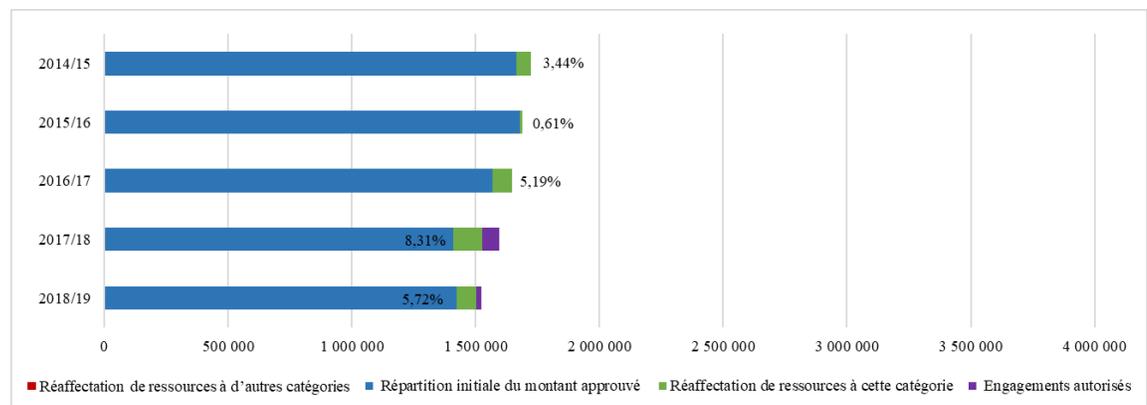
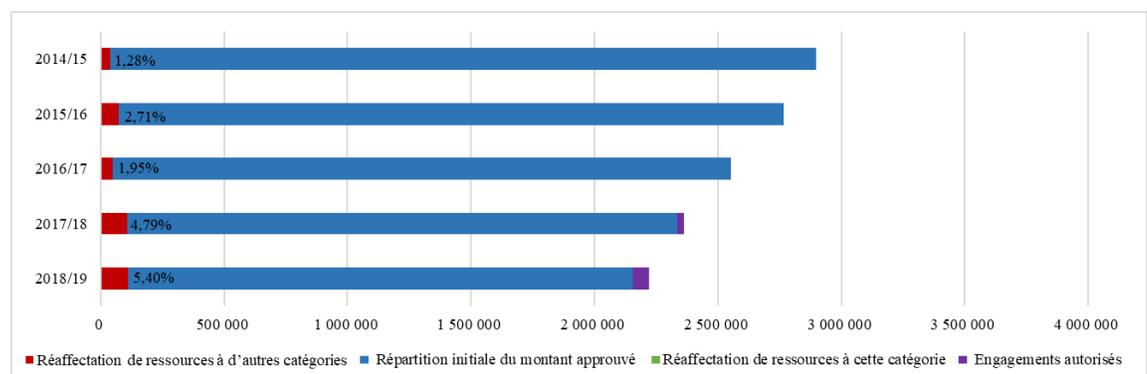
214. En 2018/19, la tendance observée en 2017/18 s'est confirmée avec l'injection, dans toutes les catégories, de 138,5 millions de dollars correspondant aux

autorisations d'engagement de dépenses accordées à la MONUSCO (80,0 millions de dollars), à la MINUSMA (32,6 millions de dollars) et à la MINUSS (29,5 millions de dollars), comme expliqué plus haut.

Figure VIII

Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses (2014/15 à 2018/19)

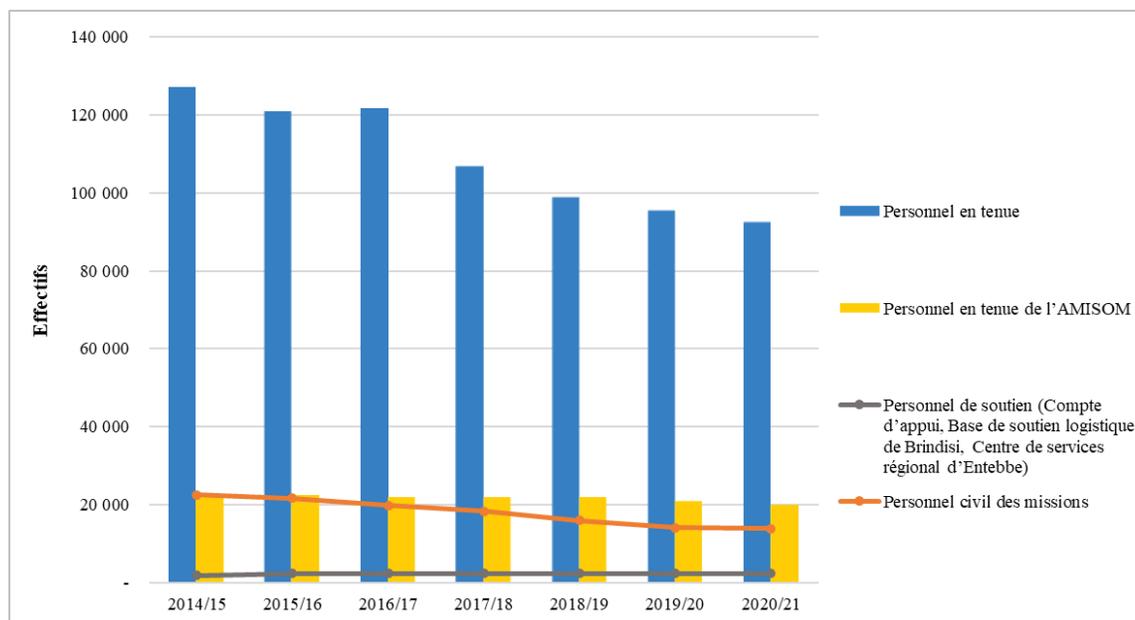
(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Catégorie I (Militaires et personnel de police)**B. Catégorie II (Personnel civil)****C. Catégorie III (Dépenses opérationnelles)**

Analyse de l'évolution des ressources humaines des opérations de maintien de la paix

215. On trouvera dans la figure IX ci-après des informations relatives à l'évolution des effectifs militaires et civils des opérations de maintien de la paix sur le terrain, ainsi que du personnel de soutien du Siège, de la Base de soutien logistique de Brindisi et du Centre de services régional d'Entebbe.

Figure IX
Vue d'ensemble des effectifs militaires et civils des opérations de maintien de la paix (2014/15 à 2020/21)

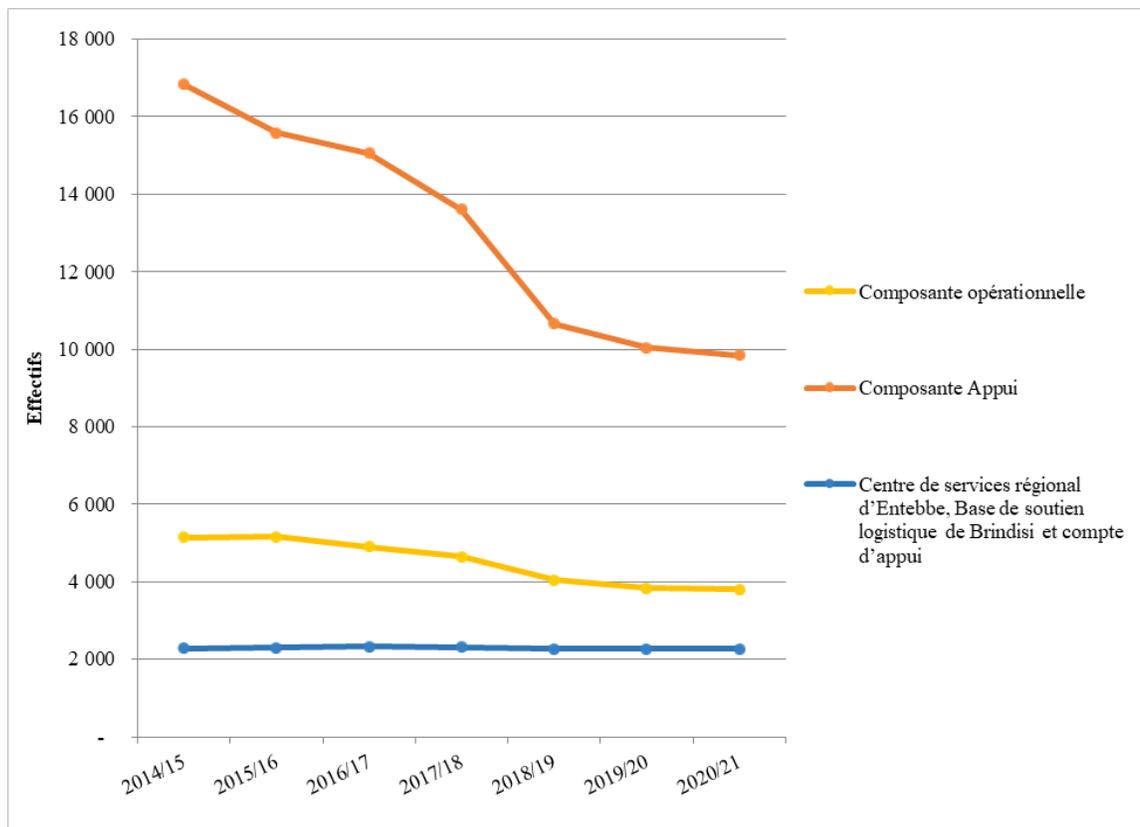


Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2014/15 à 2019/20 et projets de budget pour 2020/21.

216. La baisse des effectifs militaires autorisés observée à partir de 2016/17 est principalement attribuable à la réduction des effectifs autorisés de la MINUAD, en application des résolutions 2363 (2017) et 2429 (2018) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la fermeture de l'ONUCI, de la MINUL, de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH. Les effectifs civils ont également été réduits au cours de la même période dans les missions de maintien de la paix, en partie du fait de la fermeture des quatre missions de maintien de la paix mais également comme suite à la restructuration de grandes missions, notamment la MINUAD, la MINUSCA et la MONUSCO, au cours des dernières années.

217. Comme indiqué à la figure X, les effectifs des entités de soutien (compte d'appui, Base de soutien logistique de Brindisi et Centre de services régional d'Entebbe) sont demeurés stables, à l'inverse de ceux des composantes Appui des missions, qui ont chuté.

Figure X
**Vue d'ensemble des effectifs civils des composantes Appui des opérations
 de maintien de la paix (2014/15 à 2020/21)**



Source : Effectifs autorisés pour les exercices 2014/15 à 2019/20 et effectifs proposés pour 2020/21.

Recrutement de personnel pour les missions

218. En mars 2019, le Secrétariat a lancé une initiative visant à simplifier et à améliorer le processus de recrutement au moyen de solutions innovantes. La première série d'outils destinés à réduire les délais moyens de recrutement a été mise à disposition en août 2019. De nouveaux changements interviendront en 2020 dans le cadre d'une stratégie de perfectionnement continu. Des mesures ont également été prises en vue de trouver des moyens d'accélérer l'entrée en fonction des candidat(e)s sélectionné(e)s.

219. Les jurys d'experts seront maintenus durant l'exercice 2020/21. Le système de recrutement à partir de fichiers de candidats pour le personnel des missions a été mis en place sur la base de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale. Dans sa résolution 70/286, l'Assemblée a demandé que tout soit fait pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions. Un jury d'experts évalue et décide ou non de recommander les candidats qui ont répondu à des avis de vacance de poste génériques pour des postes à pourvoir dans les missions sur le terrain : cela représente un gain de temps pour les responsables des postes à pourvoir et tout en améliorant la qualité et l'intégrité des procédures de recrutement, puisque les évaluations sont centralisées. Ce système continuera d'être financé sur la base du partage des coûts par toutes les missions de maintien de la paix en cours, qui y contribuent chacune en fonction de leurs effectifs. Les ressources ainsi rassemblées serviront à couvrir les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance pour

les membres des jurys d'experts et les responsables de groupe professionnel et à faire appel à des fonctionnaires retraités. Chaque mission présente dans son projet de budget le montant de la contribution qu'il lui revient de verser. Le jury d'experts continue de contribuer chaque année à remplir les listes de réserve dans différentes familles d'emplois.

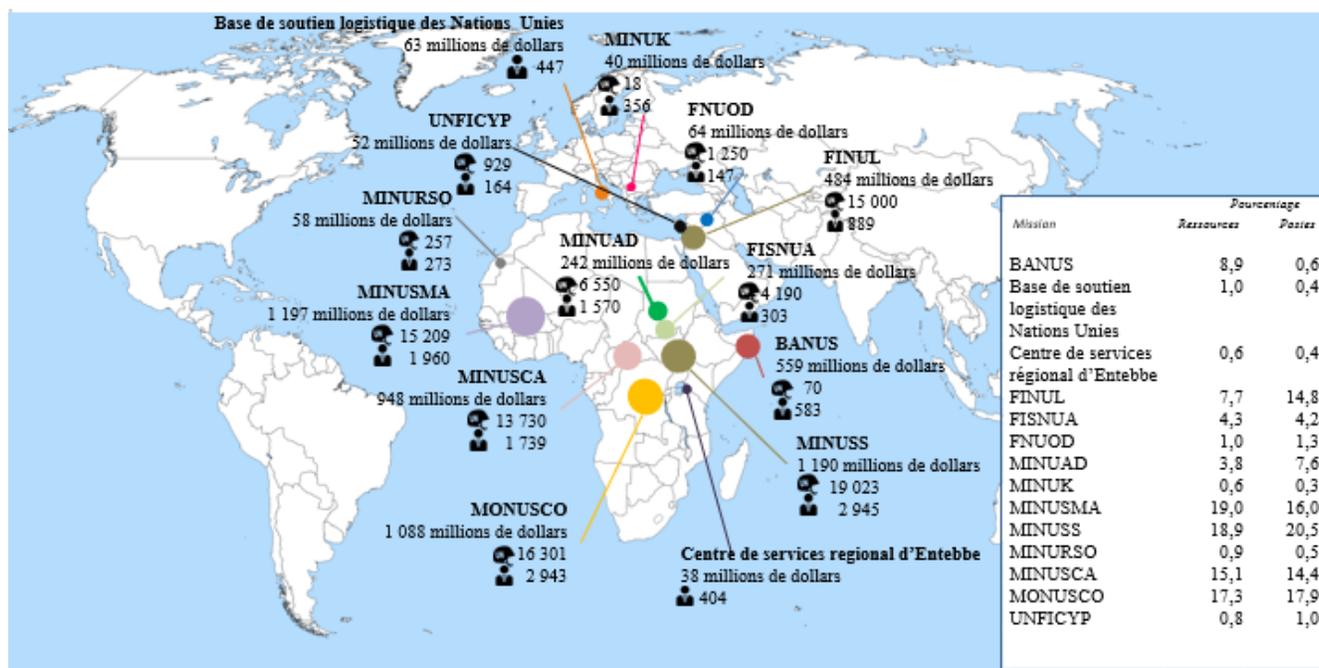
XIII. Ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

220. Durant l'exercice 2020/21, les activités de maintien de la paix des Nations Unies devraient rester concentrées sur l'Afrique et le Moyen-Orient, où la situation régionale, politique et opérationnelle et les conditions de sécurité demeureront difficiles et instables et nécessiteront un fort engagement opérationnel et politique ainsi que des composantes militaires et des composantes Police bien équipées et dotées de capacités et d'effectifs suffisants.

221. La répartition géographique du personnel en tenue et du personnel civil pour l'exercice 2020/21 est présentée à la figure XI.

Figure XI

Répartition géographique du personnel en tenue et du personnel civil



222. Le montant estimatif des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2020/21, y compris pour le Centre de services régional d'Entebbe, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'élève actuellement à 6 655,2 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature.

223. On trouvera dans le tableau 9 un récapitulatif des ressources demandées pour l'exercice 2020/21 comparées aux montants alloués pour l'exercice 2019/20 et dans le tableau 10, une analyse des principales causes des variations par rapport à l'exercice précédent.

224. Dans l'attente de la décision que prendra le Conseil de sécurité au sujet du mandat de la MINUAD, une demande d'autorisation d'engagements de dépenses d'un montant de 241,9 millions de dollars a été présentée pour cette mission pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Conformément aux procédures budgétaires établies, le Secrétaire général examinera les incidences financières, pour l'exercice 2020/21, de la décision finale du Conseil de sécurité et présentera à l'Assemblée générale, pendant la partie principale de sa soixante-quinzième session, un projet de budget détaillé pour l'exercice 2020/21. Le mandat de la MINUJUSTH s'est achevé le 15 octobre 2019 et la phase de liquidation a été menée à bien pendant l'exercice 2019/20. Par conséquent, aucun projet de budget n'a été présenté pour la MINUJUSTH pour l'exercice 2020/21.

225. Les projets de budget pour les missions de maintien de la paix reconduites pour la totalité de l'exercice 2020/21 (excepté la MINUAD et la MINUJUSTH) s'élèvent à 6 413,3 millions de dollars, soit une augmentation nette de 3,3 % (202,9 millions de dollars) par rapport aux montants alloués à ces missions à l'exercice précédent. Cette augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues dans les trois projets de budget suivants : MONUSCO (75,5 millions de dollars), MINUSMA (58,5 millions de dollars) et MINUSCA (38,0 millions de dollars). Cette hausse tient à l'augmentation des coûts liés au personnel de police des Nations Unies et à l'actualisation des paramètres budgétaires applicables au personnel civil à la MONUSCO ; à l'augmentation des coûts de l'aviation et à l'actualisation des paramètres budgétaires applicables au personnel civil à la MINUSMA ; à l'augmentation du nombre de postes de Volontaire des Nations Unies et d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) nécessaires à la MINUSCA pour appuyer le processus électoral.

Tableau 9

Ressources financières demandées pour 2020/21 par rapport aux montants alloués pour 2019/20

(En millions de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021)

Catégorie	Montant alloué ^{a, b} (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21) ^{c, d}	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police	3 005,7	2 841,1	(164,6)	(5,5)
Personnel civil	1 668,8	1 702,3	33,5	2,0
Dépenses opérationnelles	2 054,7	2 069,6	14,9	0,7
Contributions aux initiatives institutionnelles ^e	44,9	42,2	(2,7)	(6,0)
Montant brut	6 774,1	6 655,2	(118,9)	(1,8)
Recettes provenant des contributions du personnel	161,0	163,6	2,6	1,6
Montant net	6 613,1	6 491,6	(121,5)	(1,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,0	1,0	–	6,9
Total	6 775,1	6 656,2	(118,9)	(1,8)

Note : Les pourcentages ont été calculés à partir des montants arrondis au million.

^a Dont 348,9 millions de dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 63,4 millions de dollars pour la Base de soutien logistique de Brindisi et 35,4 millions de dollars pour le Centre de services régional d'Entebbe.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 9)

^b À l'exclusion d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 36,4 millions de dollars approuvée pour la MONUSCO pour l'exercice 2019/20.

^c Compte tenu des ressources demandées pour la MINUAD pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

^d Dont 363,4 millions de dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 62,9 millions de dollars pour la Base de soutien logistique de Brindisi et 37,6 millions de dollars pour le Centre de services régional d'Entebbe.

^e Compte tenu des ressources demandées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour le progiciel de gestion intégré, les demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques, le dispositif de prestation de services centralisée, le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

Analyse des principales variations

Tableau 10

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
Militaires et personnel de police (diminution de 164,6 millions de dollars)	<p>La diminution globale des crédits demandés est principalement liée : a) au fait que les ressources demandées pour la MINUAD pour l'exercice 2020/21 ne couvrent qu'une période de 6 mois, contre 12 mois pour l'exercice 2019/20 ; b) à la disposition prévoyant des niveaux de déploiement de contingents militaires plus faibles pour la MINUSS, la MONUSCO et la FISNUA ; c) à la réduction du coût des rations grâce à la conclusion d'un nouveau contrat pour le BANUS et la MINUSS.</p> <p>Cette diminution est en partie contrebalancée par le fait que la MONUSCO devrait déployer plus de personnel de police que prévu.</p>
Personnel civil (augmentation de 33,5 millions de dollars)	<p>L'augmentation globale des crédits demandés est principalement liée : a) à l'application d'un taux de vacance de postes plus faible à la MINUSS, à la MINUSMA, à la MINUSCA, à la FISNUA, à la FINUL et au Centre de services régional d'Entebbe ; b) à l'application de barèmes de traitements révisés, notamment à la MINUSMA, à la FISNUA, à la FINUL et au Centre de services régional ; c) à une augmentation du coefficient d'ajustement, notamment pour la MINUSS, la FISNUA et le compte d'appui ; d) à une augmentation des dépenses communes de personnel, notamment à la MINUSMA et à la FISNUA ; e) aux nouveaux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer à la FISNUA, à la MINUSS et à la MINUSMA.</p> <p>Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des ressources demandées pour la MINUAD pour l'exercice 2020/21, étant donné que celles-ci ne couvrent qu'une période de six mois.</p>
Dépenses opérationnelles (augmentation de 14,9 millions de dollars)	<p>L'augmentation des crédits demandés est principalement liée : a) à l'amélioration des systèmes de sécurité à la MINUSMA ; b) à des dépenses plus élevées que prévu au titre des communications et de l'informatique à la MONUSCO et à la MINUSCA ; c) à des activités liées aux installations et aux infrastructures, notamment des travaux de construction, à la MONUSCO et au BANUS ; d) à l'augmentation des dépenses nécessaires aux opérations aériennes à la MINUSMA et au BANUS.</p> <p>Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des coûts liés : a) au fait que les ressources demandées pour la MINUAD pour l'exercice 2020/21 ne couvrent qu'une période de six mois ; b) à des dépenses moins élevées que prévu au titre des communications et de l'informatique à la MINUSMA ; c) à la diminution des dépenses nécessaires aux opérations aériennes à la MONUSCO.</p>

226. Le tableau 11 présente les ressources par mission pour les exercices 2019/20 et 2020/21.

227. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21, par catégorie de dépenses, figure à l'annexe I du présent rapport.

Tableau 11

Prévisions de dépenses pour 2020/21, par composante de maintien de la paix(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021)

Composante du maintien de la paix	Montant alloué (2019/20) ^a	Projet de budget (2020/21) ^b	Variation	
			Montant	Pourcentage
BANUS	564 558,1	558 531,3	(6 026,8)	(1,1)
FINUL	480 102,6	483 608,5	3 505,9	0,7
FISNUA	260 177,0	270 747,8	10 570,8	4,1
FNUOD	69 409,4	64 239,1	(5 170,3)	(7,4)
MINUAD	514 505,6	241 896,6	(272 609,0)	(53,0)
MINUJUSTH	49 122,9	–	(49 122,9)	(100,0)
MINUK	37 246,7	39 827,3	2 580,6	6,9
MINURSO	56 347,4	57 593,3	1 245,9	2,2
MINUSCA	910 057,5	948 036,1	37 978,6	4,2
MINUSMA	1 138 457,9	1 196 908,8	58 450,9	5,1
MINUSS	1 183 447,3	1 190 119,0	6 671,7	0,6
MONUSCO	1 012 252,8	1 087 769,6	75 516,8	7,5
UNFICYP	50 785,3	52 045,6	1 260,3	2,5
Total partiel	6 326 470,5	6 191 323,0	(135 147,5)	(2,1)
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	63 381,4	62 852,3	(529,1)	(0,8)
Centre de services régional d'Entebbe ^c	35 386,9	37 637,6	2 250,7	6,4
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^d	348 868,0	363 420,7	14 552,7	4,2
Total partiel	6 774 106,8	6 655 233,6	(118 873,2)	(1,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	956,4	1 022,0	65,6	6,9
Total	6 775 063,2	6 656 255,6	(118 807,6)	(1,8)

^a Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 36,4 millions pour la MONUSCO pour 2019/20.

^b Compte tenu des ressources demandées pour la MINUAD pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

^c Y compris un montant de 1 424 400 dollars pour l'exercice 2019/20 imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2020, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/264.

^d Y compris, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 : 13,4 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 3,5 millions de dollars pour les demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 20,6 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

228. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21, par mission de maintien de la paix, figure à l'annexe I du présent rapport.

Analyse du personnel civil (2020/21)

229. On trouvera dans les tableaux 12 et 13 une analyse des effectifs prévus pour 2020/21 comparés aux effectifs approuvés pour 2019/20, ainsi que les suppressions, créations et reclassements de postes et d'emplois de temporaire prévus pour 2020/21.

Tableau 12
Analyse des effectifs prévus pour 2020/21 comparés aux effectifs approuvés pour 2019/20

Mission	Effectif approuvé 2019/20					Effectif proposé 2020/21					Variation				
	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel
BANUS	368	189	–	20	577	368	189	–	20	577	–	–	–	–	–
FINUL	256	633	–	–	889	256	633	–	–	889	–	–	–	–	–
FISNUA	165	86	1	34	286	177	86	1	39	303	12	–	–	5	17
FNUOD	52	88	4	–	144	53	90	4	–	147	1	2	–	–	3
MINUAD ^a	530	878	97	68	1 573	527	872	97	68	1 564	(3)	(6)	–	–	(9)
MINUK	113	219	–	24	356	113	219	–	24	356	–	–	–	–	–
MINUJUSTH	166	186	1	13	366	–	–	–	–	–	(166)	(186)	(1)	(13)	(366)
MINURSO	82	163	–	18	263	82	163	–	18	263	–	–	–	–	–
MINUSCA	685	607	40	227	1 559	688	607	70	266	1 631	3	–	30	39	72
MINUSMA	817	903	2	197	1 919	826	908	2	205	1 941	9	5	–	8	22
MINUSS	920	1 426	42	446	2 834	924	1 446	42	455	2 867	4	20	–	9	33
MONUSCO	720	1 725	59	346	2 850	720	1 725	61	347	2 853	–	–	2	1	3
UNFICYP	38	121	2	–	161	39	123	2	–	164	1	2	–	–	3
Total partiel	4 912	7 224	248	1 393	13 777	4 773	7 061	279	1 442	13 555	(139)	(163)	31	49	(222)
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	138	306	2	–	446	139	306	2	–	447	1	–	–	–	1
Centre de services régional d'Entebbe	131	267	–	6	404	127	271	–	6	404	(4)	4	–	–	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	967	398	62	–	1 427	959	396	68	–	1 423	(8)	(2)	6	–	(4)
Total	6 148	8 195	312	1 399	16 054	5 998	8 034	349	1 448	15 829	(150)	(161)	37	49	(225)

^a Les effectifs proposés pour la MINUAD sont demandés pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

Tableau 13

Modification du tableau d'effectifs : suppressions, créations et reclassements de postes et d'emplois de temporaire pour l'exercice 2020/21

	<i>Postes et emplois de temporaire approuvés pour 2019/20</i>	<i>Secrétaire général(e) adjoint(e)</i>	<i>Sous- Secrétaire général(e)</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents des services généraux recrutés sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Variation nette totale</i>	<i>Postes et emplois de temporaire prévus pour 2020/21</i>
BANUS	577	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	577
FINUL	889	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	889
FISNUA	286	–	–	1	–	–	8	3	–	–	–	–	5	17	303
FNUOD	144	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	1	–	3	147
MINUAD ^a	1 573	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(2)	–	(6)	–	(9)	1 564
MINUJUSTH	366	–	(1)	(2)	(5)	(11)	(37)	(39)	–	(72)	(47)	(139)	(13)	(366)	
MINUK	356	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	356
MINURSO	263	–	–	–	–	–	1	–	–	(1)	–	–	–	–	263
MINUSCA	1 559	–	–	–	1	–	7	23	–	1	–	1	39	72	1 631
MINUSMA	1 919	–	–	–	–	–	–	1	–	8	–	5	8	22	1 941
MINUSS	2 834	–	–	–	–	1	–	1	2	–	2	18	9	33	2 867
MONUSCO	2 850	–	–	–	(1)	1	–	1	–	–	1	–	1	3	2 853
UNFICYP	161	–	–	–	–	–	1	–	–	–	2	–	–	3	164
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	446	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1	447
Centre de services régional d'Entebbe	404	–	–	–	–	–	–	(3)	(1)	–	4	–	–	–	404
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 427	–	–	–	–	(2)	1	1	(1)	(2)	–	(1)	–	(4)	1 423
Total	16 054	–	(1)	(1)	(5)	(11)	19	(12)	–	(67)	(37)	(121)	49	(225)	15 829

^a Les effectifs proposés pour la MINUAD sont demandés pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

Facteurs de variation des ressources demandées

Effet de l'évolution des prix des carburants sur les prévisions de dépenses

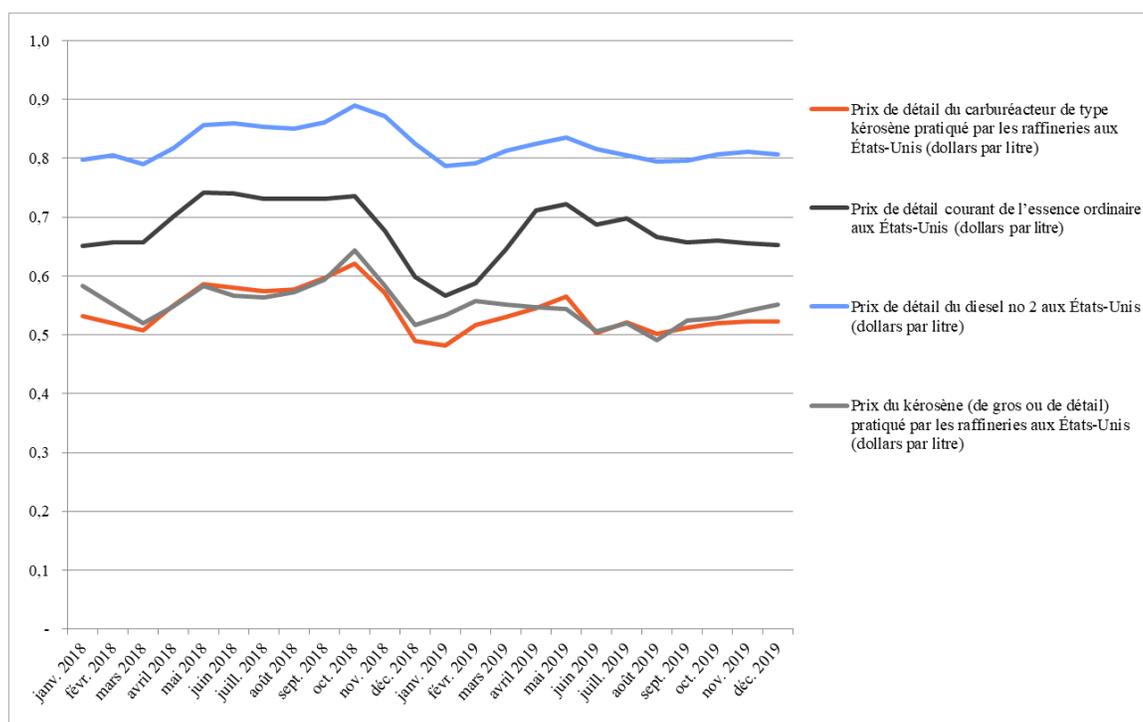
230. Les tendances observées entre janvier 2018 et décembre 2019 sont demeurées relativement stables. Les prix estimatifs des carburants pris en compte dans les projets de budget sont calculés sur la base des prix moyens enregistrés sur une période de six mois de manière à atténuer les distorsions dues à des valeurs aberrantes. Comme c'est le cas de la plupart des produits de base, les cours fluctuent en fonction de l'offre et de la demande et réagissent notamment à la demande saisonnière et aux conditions météorologiques.

231. La figure XII montre les fluctuations mensuelles des prix des carburants au cours des deux dernières années.

Figure XII

Prix moyen des carburants du 1^{er} janvier 2018 à décembre 2019

(En dollars des États-Unis)



Fluctuation des taux de change durant l'année précédente

232. Les figures XIII et XIV montrent l'évolution du dollar par rapport à l'euro et au franc CFA de janvier à décembre 2019. Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} décembre 2019, les deux monnaies se sont dépréciées de 3,8 % par rapport au dollar. En 2019, le dollar s'est également apprécié par rapport à d'autres monnaies, telles que la livre sud-soudanaise.

233. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020/21 ont été faites sur la base des taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, c'est-à-dire au 31 décembre 2019.

Figure XIII
Évolution du dollar par rapport à l'euro en 2019

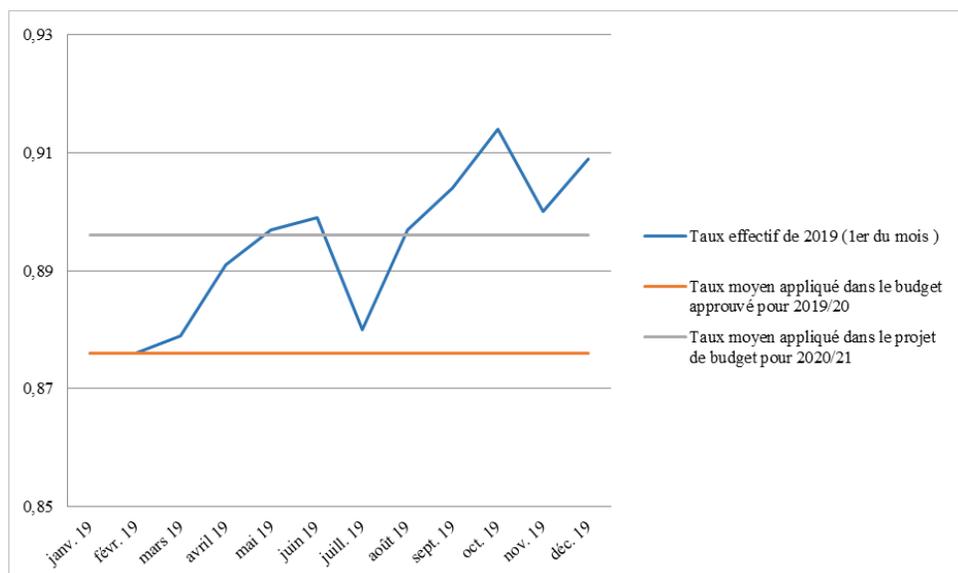
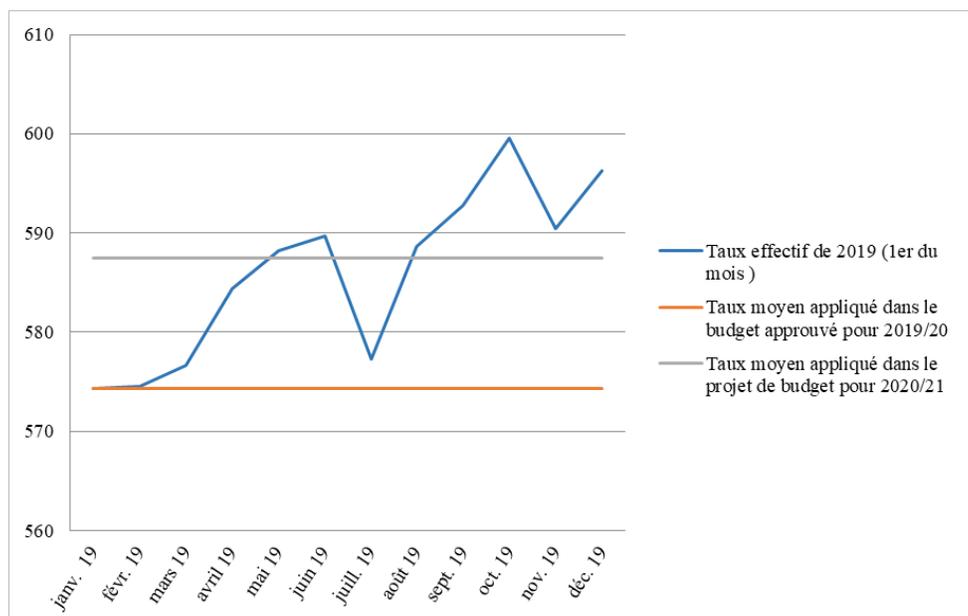


Figure XIV
Évolution du dollar par rapport au franc CFA en 2019



Ressources humaines : taux de vacance

234. Les taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel sont établis sur la base des effectifs réellement déployés pendant l'exercice 2018/19 et le premier semestre de l'exercice 2019/20, ainsi que des modifications prévues quant au niveau des effectifs et à la situation spécifique de chaque mission s'agissant du déploiement de personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les variables retenues pour calculer les coefficients délais de déploiement concernent, entre autres, les taux de vacance moyens constatés à ce jour

pendant l'exercice en cours, l'évolution des déploiements et les plans de déploiement. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés ont été établis à partir des taux de vacance les plus récents, des taux moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, des tendances observées en matière d'occupation des postes, des plans de recrutement et des propositions de modification de la composition des effectifs, le cas échéant.

Taux de vacance prévus pour l'exercice 2020/21

235. Le détail des taux de vacance pour chaque mission est présenté dans le tableau 14.

Tableau 14
Taux de vacance prévus et effectifs
(En pourcentage)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>			<i>Agents des services généraux recrutés sur le plan national</i>		
	<i>Taux effectif moyen 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>	<i>Taux effectif moyen 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>	<i>Taux effectif moyen 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
BANUS	8,1	8,0	9,0	21,1	22,0	20,0	9,3	8,0	9,0
FINUL	5,9	5,5	5,5	14,3	15,0	10,4	7,0	8,0	7,2
FISNUA	11,3	15,0	8,0	–	–	–	10,8	12,0	10,0
FNUOD	7,8	8,0	8,8	–	–	50,0	9,1	5,0	5,0
MINUAD	10,2	8,0	12,0	6,9	5,0	–	2,9	7,0	1,0
MINUJUSTH	9,0	26,8	–	8,5	25,4	–	4,3	21,9	–
MINUK	16,1	10,0	10,0	3,0	3,0	–	1,1	1,0	1,0
MINURSO	7,3	7,0	7,0	–	–	–	1,9	2,0	2,0
MINUSCA	13,2	13,0	13,0	8,4	8,4	8,5	10,9	15,4	6,5
MINUSMA	10,1	10,3	8,5	16,3	16,0	16,0	16,1	16,0	13,2
MINUSS	5,4	7,0	5,0	5,1	5,0	4,0	3,6	5,0	4,0
MONUSCO	12,3	18,0	11,4	19,8	22,0	17,6	6,3	11,2	4,1
UNFICYP	5,0	7,0	4,2	–	25,0	14,0	1,7	2,5	2,0
Centre de services régional d'Entebbe	16,0	13,0	11,0	13,8	10,0	8,0	13,3	10,0	8,0
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	21,2	17,0	16,0	–	–	–	6,3	6,0	5,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	10,5	11,4	8,5	–	11,4	8,5	12,6	13,3	13,6

	<i>Personnel recruté sur le plan international (emplois de temporaire)</i>			<i>Administrateurs recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)</i>			<i>Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)</i>		
	<i>Taux effectif moyen 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>	<i>Taux effectif moyen 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>	<i>Taux effectif moyen 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
BANUS	–	–	–	–	–	–	–	–	–
FINUL	50,0	–	–	–	–	–	–	–	–
FISNUA	100,0	15,0	10,0	–	–	–	–	–	–
FNUOD	75,0	50,0	25,0	–	–	–	–	–	–
MINUAD	6,3	8,0	–	–	2,0	–	6,3	13,0	1,0
MINUJUSTH	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUK	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MINURSO	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUSCA	19,4	19,0	16,5	–	1,0	–	85,7	15,0	25,0
MINUSMA	–	14,0	–	–	–	–	–	–	–
MINUSS	3,1	7,0	7,0	10,0	5,0	5,0	–	–	–
MONUSCO	34,5	18,0	–	–	50,0	11,0	1,2	10,5	4,1
UNFICYP	–	25,0	–	–	–	–	–	–	–
Centre de services régional d'Entebbe	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	14,3	15,0	–	–	–	–	–	–	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	17,2	25,9	13,5	–	–	–	–	30,0	10,0

	<i>Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international</i>			<i>Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national</i>		
	<i>Taux effectif moyen 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>	<i>Taux effectif moyen 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
BANUS	–	10,0	5,0	10,0	–	–
FINUL	–	–	–	–	–	–
FISNUA	–	–	3,0	3,0	–	–
FNUOD	–	–	–	–	–	–
MINUAD	–	5,4	2,0	4,0	–	–
MINUJUSTH	–	46,2	68,8	–	–	–
MINUK	–	20,8	11,0	11,0	–	–
MINURSO	–	22,2	20,0	20,0	–	–
MINUSCA	–	6,0	9,6	12,5	2,3	2,0
MINUSMA	–	19,6	17,8	18,3	–	10,0
MINUSS	–	10,9	11,0	13,0	–	–
MONUSCO	–	19,4	14,7	9,6	36,4	36,4
UNFICYP	–	–	–	–	–	–

	<i>Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international</i>			<i>Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national</i>		
	<i>Taux effectif moyen 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>	<i>Taux effectif moyen 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
Centre de services régional d'Entebbe	16,7	10,0	–	–	–	–
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	–	–	–	–	–	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–	–	–

Tendances en matière d'occupation des postes (personnel civil)

236. Les taux de vacance de postes utilisés pour établir les budgets des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2020/21 se fondent sur les taux d'occupation actuels et prévus, ce qui a entraîné quelques variations par rapport aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2018/19 et aux taux approuvés pour l'exercice 2019/20, comme le montre le tableau 14.

237. Le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national représentent 89 % du personnel civil ; l'évolution des taux de vacance de postes est décrite brièvement ci-après.

238. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, les taux de vacance de postes retenus pour la MINUSMA, la MONUSCO, la MINUSS, l'UNFICYP, la FISNUA, le Centre régional de services d'Entebbe et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2020/21 sont inférieurs aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2018/19 et aux taux approuvés pour l'exercice 2019/20, tandis que ceux retenus pour la FNUOD et le BANUS sont supérieurs aux taux effectifs et aux taux approuvés.

239. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les taux de vacance de postes retenus pour la MONUSCO, la FINUL, la MINUK, la MINUSS, le BANUS et le Centre régional de services d'Entebbe pour l'exercice 2020/21 sont inférieurs aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2018/19 et aux taux approuvés pour l'exercice 2019/20, tandis que ceux retenus pour la MINUSCA et la FNUOD sont supérieurs aux taux effectifs et aux taux approuvés.

240. En ce qui concerne les agents des services généraux recrutés sur le plan national, les taux de vacance de postes retenus pour la MINUSCA, la MINUSMA, la MONUSCO, la FISNUA et le Centre régional de services d'Entebbe pour l'exercice 2020/21 sont inférieurs aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2018/19 et aux taux approuvés pour l'exercice 2019/20, tandis que ceux retenus pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix sont supérieurs aux taux effectifs et aux taux approuvés.

Dépenses afférentes au personnel civil

241. Pour l'exercice 2020/21, les traitements nets et les contributions du personnel recruté sur le plan international ont été calculés selon le barème révisé des traitements de base minima des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/255 B](#) et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ce barème tient compte de l'incorporation, sans gain ni perte, de 1,21 point d'ajustement aux traitements de base nets figurant dans le barème des traitements du 1^{er} janvier 2020. Le barème des traitements de base minima nets des agents du Service mobile a lui aussi été révisé avec effet au 1^{er} janvier 2020. Le coefficient d'ajustement fixé pour chaque lieu d'affectation à compter de janvier 2020 a été appliqué aux traitements de base nets. Les dépenses communes de personnel effectives et les traitements nets effectifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ont été utilisés pour calculer les dépenses communes de personnel en pourcentage des traitements proposés pour l'exercice 2020/21.

242. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les barèmes de traitements les plus récents sont utilisés pour calculer les traitements nets et les contributions du personnel et le pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport aux traitements nets a été établi compte tenu des tendances passées en ce qui concerne la classe et l'échelon moyens du personnel recruté sur le plan national dans les missions.

XIV. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

2018/19 : vue d'ensemble du financement et de l'exécution des budgets

243. L'Assemblée générale a approuvé un crédit de 6 689,4 millions de dollars, dont une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant maximum de 385,7 millions de dollars pour la MINUAD sur une période de six mois prenant fin le 31 décembre 2018.

244. À sa soixante-treizième session, l'Assemblée générale a approuvé les prévisions budgétaires révisées de la MINUAD, d'un montant de 715,5 millions de dollars, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, qui ont été établies à l'issue d'un examen stratégique de la Mission et conformément au mandat révisé que le Conseil de sécurité lui a confié dans sa résolution [2429 \(2018\)](#).

245. En outre, au titre de l'exercice considéré, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale ont autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses en ce qui concerne :

- a) la MINUSMA (32,6 millions de dollars) ;
- b) la MONUSCO (80,0 millions de dollars) ;
- c) la MINUSS (25,9 millions de dollars).

246. Au total, le montant des crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19 s'élevait à 7 157,8 millions de dollars. Ces informations sont récapitulées dans le tableau 15 ci-après.

Tableau 15
Ressources financières approuvées pour l'exercice 2018/19

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante du maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2018-30 juin 2019			Budget définitif approuvé
	Montant alloué approuvé (soixante-douzième session de l'Assemblée générale)	Montant alloué approuvé (soixante-treizième session de l'Assemblée générale)	Engagements autorisés	
BANUS	558 152,3	–	–	558 152,3
FINUL	474 406,7	–	–	474 406,7
FISNUA	263 858,1	–	–	263 858,1
FNUOD	60 295,1	–	–	60 295,1
MINUAD	385 678,5	329 844,2	–	715 522,7
MINUJUSTH	121 455,9	–	–	121 455,9
MINUK	37 192,7	–	–	37 192,7
MINURSO	52 350,8	–	–	52 350,8
MINUSCA	930 211,9	–	–	930 211,9
MINUSMA	1 074 718,9	–	32 600,0	1 107 318,9
MINUSS	1 124 960,4	–	25 933,6	1 150 894,0
MONUSCO	1 114 619,5	–	80 000,0	1 194 619,5
UNFICYP	52 938,9	–	–	52 938,9
Total partiel (missions)	6 250 839,7	329 844,2	138 533,6	6 719 217,5
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	82 448,9	–	–	82 448,9
Centre de services régional d'Entebbe	31 438,9	–	–	31 438,9
Compte d'appui	324 703,5	–	–	324 703,5
Total	438 591,3	–	–	438 591,3
Montant total des crédits ouverts	6 689 431,0	329 844,2	138 533,6	7 157 808,8

247. Comme indiqué dans le tableau 16, le montant total du budget approuvé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 pour la composante du maintien de la paix, y compris le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Centre de services régional d'Entebbe et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, mais hors contributions volontaires en nature budgétisées, s'élevait à 7 157,8 millions de dollars. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 7 117,1 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 40,7 millions de dollars (0,6 %).

Tableau 16
Situation financière et exécution du budget de l'exercice 2018/19

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante du maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
BANUS	558 152,3	557 382,2	770,1	0,1
FINUL	474 406,7	474 375,9	30,8	–
FISNUA	263 858,1	259 766,3	4 091,8	1,6
FNUOD	60 295,1	59 037,1	1 258,0	2,1
MINUAD	715 522,7	714 977,6	545,1	0,1
MINUJUSTH	121 455,9	121 266,6	189,3	0,2
MINUK	37 192,7	37 191,7	1,0	–
MINURSO	52 350,8	52 315,1	35,7	0,1
MINUSCA	930 211,9	900 643,4	29 568,5	3,2
MINUSMA	1 107 318,9	1 105 667,0	1 651,9	0,1
MINUSS	1 150 894,0	1 150 107,1	786,9	0,1
MONUSCO	1 194 619,5	1 194 557,2	62,3	–
UNFICYP	52 938,9	51 556,9	1 382,0	2,6
Total partiel (missions)	6 719 217,5	6 678 844,1	40 373,4	0,6
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	82 448,9	82 078,8	370,1	0,4
Centre de services régional d'Entebbe	31 438,9	31 436,1	2,8	–
Compte d'appui	324 703,5	324 703,5	–	–
Total partiel	7 157 808,8	7 117 062,5	40 746,3	0,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 111,2	821,6	289,6	26,1
Total	7 158 920,0	7 117 884,1	41 035,9	0,6

248. Le taux global d'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2018/19 a été de 99,4 % (contre 99,0 % en 2017/18). Le solde inutilisé de 40,7 millions de dollars résulte principalement d'une sous-utilisation des crédits dans les opérations suivantes :

a) MINUSCA (29,6 millions de dollars) : la sous-utilisation s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre des rations ; des taux d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel appartenant aux contingents plus élevés que prévu ; le coût inférieur aux prévisions du transport aérien du personnel en tenue lors de son déploiement, qui est dû à la conclusion d'un contrat d'affrètement de longue durée, le montant prévu correspondant aux tarifs pratiqués par les transporteurs commerciaux ; la reconfiguration de la flotte ; la réduction du nombre d'hélicoptères ; la révision des moyens nécessaires ; des dépenses moins élevées que prévu du fait d'hélicoptères qui n'étaient pas opérationnels ;

b) FISNUA (4,1 millions de dollars) : la sous-utilisation tient principalement à l'indisponibilité de deux appareils militaires, au prix contractuel d'un hélicoptère, moins élevé que prévu, à un accord de partage des coûts avec la MINUSS, aux annulations de vols supérieures aux prévisions et au fait que la moyenne mensuelle des déploiements a été inférieure aux prévisions, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité portant réduction de l'effectif militaire maximum autorisé ;

c) MINUSMA (1,7 million de dollars) : la sous-utilisation est principalement due aux mesures d'économie prises par la Mission pour optimiser l'exploitation de sa flotte et ses opérations aériennes, à la diminution de la consommation de carburant qui en a résulté, aux dépenses de fret commercial moins élevées que prévu, au retard pris dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'autres activités relatives aux programmes, et au report de l'élargissement prévu du système de réseau sécurisé pour la protection des camps ;

d) UNFICYP (1,4 million de dollars) : la sous-utilisation s'explique essentiellement par le fait que le nombre d'officiers d'état-major déployés a été moins élevé que prévu, que les montants des postes de dépenses libellés en euros ont été inférieurs aux prévisions, que les dépenses afférentes aux voyages (déploiement, relève et rapatriement) ont été moins élevées que prévu, que les dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions et par l'indisponibilité d'appareils servant aux opérations à certains moments au cours de l'exercice ;

e) FNUOD (1,3 million de dollars) : la sous-utilisation est essentiellement imputable à un coût des rations moins élevé que prévu, à des montants des postes de dépenses libellés en euros inférieurs aux prévisions, à un taux effectif moyen de vacance de postes plus élevé que prévu pour les contingents et à des taux effectifs plus élevés concernant l'indisponibilité et le non-déploiement de matériel majeur appartenant aux contingents.

249. Durant l'exercice considéré, plusieurs résolutions du Conseil de sécurité ont eu des répercussions majeures sur la nature ou la portée des mandats des opérations de maintien de la paix et sur les montants des ressources, ce qui a parfois donné lieu à une augmentation des besoins en ressources et à des réaffectations. Il s'agit notamment de :

a) La décision de demander à la MINUSCA d'aider les autorités de la République centrafricaine à préparer et à organiser des élections présidentielle, législatives et locales pacifiques en 2020 et 2021 en leur offrant ses bons offices, en leur fournissant un appui en matière de sécurité et un soutien opérationnel, logistique et, le cas échéant, technique, en particulier de manière à faciliter l'accès aux zones reculées, et en coordonnant l'assistance électorale internationale (résolution [2499 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité) ;

b) La décision de prier le Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour évaluer et renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUSMA, conformément au plan d'action élaboré par la Mission à cet égard, notamment en : i) renforçant les capacités de la Mission en matière de renseignement et d'analyse ; ii) assurant une formation, des connaissances et en fournissant du matériel de protection contre les engins explosifs ; iii) améliorant le fonctionnement logistique de la Mission, en particulier en sécurisant ses itinéraires de ravitaillement ; iv) renforçant la protection des camps ; v) améliorant les procédures d'évacuation sanitaire primaire et secondaire ; vi) prenant des mesures énergiques et efficaces pour améliorer la planification et le fonctionnement des installations et des dispositifs de sûreté et de sécurité de la Mission ; vii) prévoyant des plans de renouvellement des capacités essentielles sur le long terme ainsi qu'en réfléchissant à des options novatrices pour promouvoir les partenariats entre les pays fournisseurs de matériel,

de contingents ou de personnel de police (résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité) ;

c) La décision de porter le nombre de membres du personnel en tenue de la MINUSS à un maximum de 17 000 militaires (résolutions 2304 (2016), 2327 (2016), 2392 (2017), 2406 (2018) et 2459 (2019) du Conseil de sécurité). Le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour procéder rapidement à la constitution de forces et de matériel, de faire effectuer une étude des capacités militaires et de police après que les signataires de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ont négocié des dispositifs permanents de sécurité (résolution 2459 (2019) du Conseil de sécurité). Le Secrétaire général a demandé, au titre de l'exercice 2018/19, des ressources supplémentaires en vue de l'arrivée de personnel en tenue supplémentaire ;

d) Le soutien apporté par le Conseil de sécurité à l'application par la MINUAD de la double approche consistant à mettre l'accent sur le maintien de la paix dans le Jebel Marra et sur la stabilisation dans d'autres régions du Darfour. Dans ce cadre, le Conseil a décidé, par sa résolution 2429 (2018), de réduire l'effectif maximum autorisé de militaires au cours de la période de prorogation du mandat. Du fait de l'adoption de cette résolution, le 13 juillet 2018, il a fallu réviser le budget de la MINUAD pour l'exercice 2018/19.

250. On trouvera à l'annexe II du présent rapport une analyse détaillée de l'exécution des budgets de l'exercice 2018/19, par catégorie de dépenses et par mission.

XV. Analyse de la liquidité

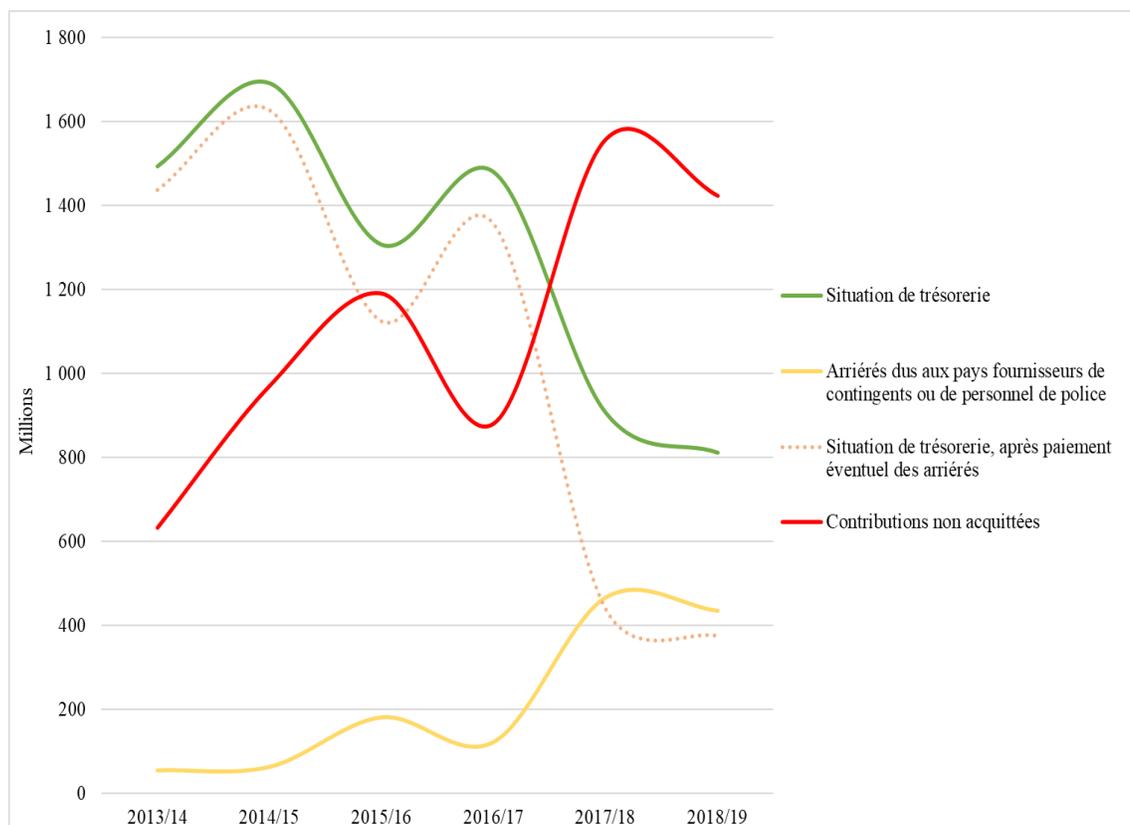
Exercice 2018/19

251. Au cours de l'exercice 2018/19, le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809), dans lequel il a été souligné que les opérations de maintien de la paix se heurtent à de fréquents problèmes de trésorerie qui obligent l'Organisation à différer le règlement de ses obligations à l'égard des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police afin d'assurer une trésorerie suffisante pour payer les traitements du personnel et la rémunération des vacataires ainsi que les factures des fournisseurs commerciaux pour éviter toute interruption des services. La principale cause de cette détérioration est l'augmentation des arriérés des États Membres.

252. L'augmentation du montant des contributions non acquittées au cours des deux derniers exercices écoulés (2017/18 et 2018/19) est venue accentuer les difficultés de trésorerie alors même que le montant total des contributions des États Membres au titre du maintien de la paix ne cesse de diminuer depuis l'exercice 2014/15.

253. La figure XV présente les contributions non réglées, la situation de trésorerie et les arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au 30 juin pour les 13 opérations de maintien de la paix en activité pendant l'exercice 2018/19 : MONUSCO, MINUSS, MINUSMA, MINUSCA, FISNUA, BANUS, MINUAD, MINUJUSTH (la MINUSTAH est incluse au titre de l'exercice 2017/18 et des exercices précédents), UNFICYP, MINUK, MINURSO, FINUL et FNUOD.

Figure XV
Analyse de la liquidité



254. Les paiements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police se font généralement tous les trimestres, sous réserve que la mission de maintien de la paix concernée dispose des liquidités nécessaires. Ils sont effectués le même jour pour chaque mission. Lorsque les réserves de trésorerie sont insuffisantes, ils sont différés et des paiements ponctuels peuvent être effectués lorsque les arriérés sont élevés et que des liquidités deviennent disponibles. Au cours des deux derniers exercices, les arriérés dus à ces pays dépassaient au 30 juin les 400 millions de dollars, contre un montant inférieur à 200 millions de dollars pour les quatre exercices compris entre 2013/14 et 2016/17. La figure XV montre la situation avant que l'Assemblée générale n'approuve à titre expérimental, dans sa résolution 73/307, le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations en cours.

255. Le tableau 17 ci-dessous présente les données qui ont servi à l'élaboration de la figure XV.

Tableau 17
Montant des contributions non acquittées à la fin de l'année (exercices compris entre 2013/14 et 2018/19)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Contributions mises en recouvrement	6 502	7 435	7 383	7 356	7 050	6 876

	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Contributions non réglées	632	970	1 191	881	1 558	1 423
Pourcentage des contributions non acquittées	9,7	13,0	16,1	12,0	22,1	20,7
Situation de trésorerie	1 493	1 692	1 307	1 480	906	811
Arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	56	64	182	124	467	435

Exercice 2019/20

256. La décision prise par l'Assemblée générale de souscrire, dans sa résolution [73/307](#), au principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours et à l'envoi d'avis de mise en recouvrement des contributions pour l'intégralité de l'exercice budgétaire qu'elle aura approuvé a été suivie d'une amélioration partielle de la situation de trésorerie de ces opérations depuis juillet 2019.

257. Le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours a globalement facilité les paiements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le montant total des paiements effectués s'élève à 465,9 millions de dollars pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 janvier 2020. Les liquidités en question proviennent des emprunts temporairement autorisés auprès d'opérations de maintien de la paix en cours, comme cela est expliqué à l'annexe IX au présent rapport.

258. La décision d'indiquer dans les avis de mise en recouvrement le montant estimatif du budget pour la période pour laquelle le mandat n'aura pas encore été approuvé par le Conseil de sécurité a eu des effets positifs, puisque 42 États Membres se sont acquittés de l'intégralité ou d'une partie de leur contribution au titre d'une ou de plusieurs opérations entre juillet 2019 et février 2020. Ainsi, 311,6 millions de dollars ont été encaissés plus tôt qu'à l'ordinaire, ce qui a permis d'augmenter les liquidités de 10 missions de maintien de la paix. Au 29 février 2020, les mandats de trois opérations devaient encore être renouvelés avant la fin du mois de juin 2020, à savoir, celui de la MINUSS (expirant le 15 mars 2020), de la FISNUA (expirant le 15 mai 2020) et du BANUS (expirant le 31 mai 2020). Le montant net des contributions mises en recouvrement pour ces trois opérations s'élève à 449,7 millions de dollars, dont 78,9 millions ont d'ores et déjà été versés à titre d'avances, conformément aux nouvelles modalités.

259. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies prévoient le paiement des contributions dans un délai de 30 jours. À la différence du budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix n'ont pas de fonds de roulement. Le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, créé par l'Assemblée générale et doté d'un montant de 150 millions de dollars, ne peut être utilisé que pour appuyer les nouvelles missions et l'élargissement des missions existantes, et n'a pas servi depuis 2014. La méthode d'établissement du budget suppose également le paiement des contributions en temps voulu et, partant, le reversement des économies budgétaires réalisées à la fin de chaque exercice.

260. Il convient de noter que l'Assemblée générale n'a pas approuvé deux des mesures proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies ([A/73/809](#)), à savoir la création d'un fonds de roulement pour le maintien de la paix doté de 250 millions de dollars et la suspension temporaire du reversement des soldes inutilisés au titre des

opérations de maintien de la paix. Pour l'exercice 2018/19, le montant du solde à reverser aux États Membres, qui comptabilise les crédits correspondant à l'annulation d'engagements pris au titre d'exercices antérieurs, s'élevait à 143,4 millions de dollars. La création d'un fonds de roulement ainsi que la suspension de l'obligation de porter au crédit des États Membres les soldes inutilisés devaient permettre de fournir les avances nécessaires pour couvrir les besoins opérationnels courants, et notamment les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

261. Si le Secrétaire général a proposé une série de mesures destinées à remédier aux problèmes de liquidités et aux problèmes structurels plus larges qui entravent la gestion budgétaire, dans son rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation, cette dernière s'en remet aux États Membres pour fournir des ressources suffisantes et verser leurs contributions dans leur intégralité et dans les délais fixés. Au 29 février 2020, les contributions non acquittées des États Membres aux missions de maintien de la paix en cours s'élevaient à 2 723,9 millions de dollars, soit 117,9 millions de dollars de plus que le montant enregistré l'an passé à la fin du mois de février (2 606,0 millions de dollars).

262. Même si le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours et l'envoi d'avis de mise en recouvrement des contributions pour l'intégralité de l'exercice budgétaire ont permis d'injecter des liquidités et de faciliter la gestion des opérations de maintien de la paix en cours durant l'exercice budgétaire, les difficultés de trésorerie continueront de se faire sentir au dernier trimestre de l'exercice compte tenu de l'augmentation du montant des contributions non acquittées. Tout retard supplémentaire enregistré dans le paiement des contributions pourrait compromettre la continuité des opérations de certaines missions, ainsi que le paiement intégral et en temps voulu des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

XVI. État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2019

263. Dans sa résolution 47/217, l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix pour que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Dans cette même résolution, la dotation initiale du Fonds avait été fixée à 150 millions de dollars. Dans sa résolution 49/233 A, l'Assemblée a décidé de limiter l'utilisation du Fonds au financement de la phase de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix.

264. Les états financiers pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 montrent que le solde du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2019 s'élevait à 155,8 millions de dollars, soit le montant de la réserve (150,0 millions de dollars) plus un excédent cumulé de 5,8 millions de dollars. Comme durant l'exercice 2017/18, aucun nouveau prêt n'a été accordé à des opérations de maintien de la paix en cours pendant l'exercice clos le 30 juin 2019. À cette date, les avances octroyées à la MINURCA, d'un montant de 12,8 millions de dollars, restaient impayées depuis février 2000, la Mission ne disposant pas de liquidités suffisantes.

265. L'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix est disponible pour financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Dans sa résolution 73/308, l'Assemblée générale a approuvé la déduction d'un montant de

2,0 millions de dollars correspondant au reliquat du montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2018 des ressources du fonds d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. L'utilisation qu'il est proposé de faire du restant de l'excédent, soit 3,8 millions de dollars, sera présentée dans le cadre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix portant sur l'exercice 2020/21 et devra être approuvée par l'Assemblée.

XVII. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/290 et demandes transversales exprimées dans les résolutions sur le financement de certaines opérations de maintien de la paix pendant la soixante-treizième session

266. Dans sa résolution 72/290, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait établir un lien direct entre les activités relatives aux programmes et le mandat d'une mission. Lorsqu'une mission décide de faire exécuter des activités relatives aux programmes par l'intermédiaire d'un partenaire d'exécution ne relevant pas du Secrétariat de l'ONU, le dispositif d'application du principe de responsabilité repose sur la conclusion d'un mémorandum d'accord standard, conformément aux directives données en novembre 2017 par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions (annexe F). Le mémorandum d'accord définit les responsabilités des partenaires d'exécution et leurs obligations à l'égard des missions en matière de communication de l'information. Il leur impose notamment d'établir un calendrier pour la remise de rapports de fond et de rapports financiers concernant la prestation des services et l'exécution des produits prévus, ainsi que les réalisations et les résultats financiers obtenus. Le mémorandum d'accord leur fait également obligation de se conformer aux procédures d'audit interne et externe définies dans le Règlement financier et les règles de gestion financière. La mission et les partenaires d'exécution doivent coopérer sur la base de ce document pour remédier aux éventuels problèmes liés aux activités financées avec les fonds fournis par la mission dans le cadre du mémorandum d'accord. En outre, s'agissant des normes de responsabilité, le modèle de mémorandum d'accord comprend les deux dispositions suivantes portant sur le soin et la diligence avec lesquels les partenaires d'exécution doivent fournir leurs services, ainsi que sur la responsabilité du traitement des réclamations émanant de tiers. Le Secrétariat a communiqué le mémorandum d'accord à toutes les missions et leur apporte une assistance technique, à leur demande, en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés. Des informations détaillées sur les ressources demandées pour l'exercice 2020/21 au titre de la lutte antimines, des activités de désarmement, démobilisation et réintégration, des initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité et d'autres activités relatives aux programmes sont présentées à l'annexe VIII du présent rapport.

267. L'Assemblée générale a donné suite à un certain nombre de demandes transversales exprimées dans les résolutions sur le financement de certaines opérations de maintien de la paix à la soixante-treizième session. Il en est tenu compte dans les projets de budget pour l'exercice 2020/21 et les rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19. L'Assemblée générale a par exemple noté que les activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix, qui sont financées au moyen des contributions, doivent être directement en rapport avec les mandats du Conseil de sécurité et revues en conséquence quand ceux-ci évoluent. Il a été confirmé que chaque mission veille à ce

que les activités relatives aux programmes soient pleinement conformes aux mandats du Conseil de sécurité.

XVIII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

268. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Annexe I

Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Tableau 1

Prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2019/20) ^a	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	65 975,3	67 999,8	2 024,5	3,1
Contingents	2 567 116,2	2 429 199,6	(137 916,6)	(5,4)
Police des Nations Unies	119 033,1	116 383,9	(2 649,2)	(2,2)
Unités de police constituées	253 568,3	227 506,2	(26 062,1)	(10,3)
Total partiel	3 005 692,9	2 841 089,5	(164 603,4)	(5,5)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 178 041,0	1 192 158,0	14 117,0	1,2
Personnel recruté sur le plan national	365 070,3	369 929,6	4 859,3	1,3
Volontaires des Nations Unies	69 579,7	77 046,9	7 467,2	10,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	43 388,1	49 719,1	6 331,0	14,6
Personnel fourni par des gouvernements	12 695,0	13 450,0	755,0	5,9
Total partiel	1 668 774,1	1 702 303,6	33 529,5	2,0
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-
Consultants et services de consultants	8 265,7	8 288,2	22,5	0,3
Voyages officiels	34 670,1	34 513,3	(156,8)	(0,5)
Installations et infrastructures	538 702,2	593 841,7	55 139,5	10,2
Transports terrestres	90 782,0	96 546,1	5 764,1	6,3
Opérations aériennes	615 848,9	619 079,2	3 230,3	0,5
Opérations maritimes	4 077,1	4 186,1	109,0	2,7
Communications et informatique	312 808,0	293 854,4	(18 953,6)	(6,1)
Santé	32 280,4	33 580,3	1 299,9	4,0
Matériel spécial	-	-	-	-
Fournitures, services et matériel divers	406 075,1	373 220,7	(32 854,4)	(8,1)
Projets à effet rapide	11 200,0	12 500,0	1 300,0	11,6
Total partiel	2 054 709,5	2 069 610,0	14 900,5	0,7
Progiciel de gestion intégré	19 376,9	13 381,3	(5 995,6)	(30,9)
Demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques	-	3 545,4	3 545,4	-
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	-	-

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2019/20) ^a	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4) = (3)/(1)
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	3 881,6	-	-
Coûts de maintenance et d'appui relatifs à Umoja	20 803,3	20 553,7	(249,6)	(1,2)
Montant brut	6 774 106,8	6 655 233,6	(118 873,2)	(1,8)
Recettes provenant des contributions du personnel	160 990,9	163 581,2	2 590,3	1,6
Montant net	6 613 115,9	6 491 652,4	(121 463,5)	(1,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	956,4	1 022,0	65,6	6,9
Total	6 775 063,2	6 656 255,6	(118 807,6)	(1,8)

^a Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 36,4 millions pour la MONUSCO pour 2019/20.

Tableau 2

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21, par catégorie de dépenses

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
Observateurs militaires	<p>L'augmentation des crédits demandés, à hauteur de 2,0 millions de dollars, est principalement liée aux budgets de : a) la MONUSCO (1,1 million de dollars) et la MINUSCA (0,5 million de dollars), en raison de l'application proposée d'un coefficient de délais de déploiement plus faible ; b) de la FISNUA (0,5 million de dollars), en raison de l'augmentation des coûts prévus pour l'indemnité de subsistance (missions) du fait du partage du logement, qui entraîne une réduction des montants déduits de l'indemnité de subsistance mensuelle au titre du logement</p> <p>Cette augmentation globale est compensée en partie par les ressources demandées pour la MINUAD (0,7 million de dollars) pour l'exercice 2020/21, du fait que celles-ci ne couvrent qu'une période de 6 mois, contre 12 mois pour l'exercice 2019/20</p>
Contingents	<p>La diminution des crédits demandés, à hauteur de 137,9 millions de dollars, est principalement liée : a) au fait que les ressources demandées pour la MINUAD (73,0 millions de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; b) à la disposition prévoyant des niveaux de déploiement plus faibles pour la MINUSS, la MONUSCO et la FISNUA ; c) à la réduction du coût des rations grâce à la conclusion d'un nouveau contrat pour le BANUS et la MINUSS ; d) à la réduction des besoins en matière de soutien logistique autonome au titre du matériel appartenant aux contingents et à la réduction des dépenses prévues pour le BANUS au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement</p> <p>Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour la MINUSMA (7,0 millions de dollars), en raison de la hausse des coûts du matériel appartenant aux contingents, résultant de la reconfiguration de la force et de</p>

Catégorie de dépenses

Principaux facteurs de variation

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
	l'augmentation du coût des rations dans le cadre d'un nouvel arrangement contractuel
Police des Nations Unies	<p>La diminution des crédits demandés, à hauteur de 2,6 millions de dollars, est principalement liée : a) au fait que les ressources demandées pour la MINUAD (7,9 millions de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; b) au budget de la MINUSMA (5,8 millions de dollars) en raison de la diminution du nombre de personnes ayant droit à une indemnité de subsistance (missions), du fait de la mise à disposition prévue de logements des Nations Unies, ainsi que de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé ; c) à la fermeture de la MINUJUSTH au cours de l'exercice 2019/20 (5,6 millions de dollars)</p> <p>Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour : a) la MONUSCO (15,2 millions de dollars), en raison de l'augmentation du nombre de policiers et policières des Nations Unies déployés, conformément au relèvement du plafond autorisé décidé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2502 (2019) ; b) la MINUSS (1,8 million de dollars), en raison d'un niveau de déploiement moyen plus élevé</p>
Unités de police constituées	<p>La diminution des crédits demandés, à hauteur de 26,1 millions de dollars, est principalement liée : a) au fait que les ressources demandées pour la MINUAD (31,3 millions de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; b) à la fermeture de la MINUJUSTH au cours de l'exercice 2019/20 (9,7 millions de dollars) ; c) au budget de la MINUSCA (1,8 million de dollars), en raison de la baisse du coût du remboursement du matériel appartenant aux contingents pour les logements fournis par l'ONU au cours de l'exercice 2020/21 et de la baisse du coût des rations sur la base du prix moyen historique ; d) au budget du BANUS (1,5 million de dollars), du fait de la réduction des coûts de fret, étant donné que le matériel appartenant aux contingents devrait être entièrement déployé au cours de l'exercice budgétaire 2019/20</p> <p>Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour la MONUSCO (12,8 millions de dollars) et la FISNUA (6,3 millions de dollars), en raison du déploiement plus important de personnel des unités de police constituées, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité</p>
Personnel recruté sur le plan international	<p>L'augmentation des crédits demandés, à hauteur de 14,1 millions de dollars, s'explique principalement par : a) un coefficient d'ajustement plus élevé pour la MINUSS et la FISNUA ; b) l'application d'un taux de vacance de postes plus faible à la MINUSS, à la MINUSMA, à la FISNUA et au compte d'appui ; c) des créations de postes proposées à la FISNUA (11), à la MINUSMA (9) et à la MINUSS (4) ; d) de la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements, et de l'augmentation des dépenses communes de personnel estimées à partir de la moyenne des montants mensuels effectifs de l'exercice en cours à la MINUSMA, à la FISNUA et au compte d'appui</p> <p>Cette augmentation globale est partiellement compensée par : a) le fait que les ressources demandées pour la MINUAD (58,2 millions de</p>

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
Personnel recruté sur le plan national	<p>dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; b) la fermeture de la MINUJUSTH au cours de l'exercice 2019/20 (13,0 millions de dollars)</p> <p>L'augmentation des crédits demandés, à hauteur de 4,9 millions de dollars, s'explique principalement par : a) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national, comme suite à la révision du barème des traitements, à la MINUSS, à la MINUSMA, à la FINUL et au Centre de services régional d'Entebbe ; b) des taux de vacance de postes plus faibles, compte tenu des taux d'occupation actuels et des prévisions correspondantes, à la MINUSS, à la MINUSMA, à la MINUSCA, à la FINUL et au Centre de services régional d'Entebbe ; c) la proposition de création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la MINUSS, de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la MINUSMA et la conversion de 4 postes internationaux en postes d'administrateurs nationaux au Centre de services régional d'Entebbe ; d) l'appréciation de la livre libanaise par rapport au dollar, pour la FINUL ; e) l'impact de l'application d'un taux unique actualisé de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan national à la MINUSCA</p> <p>Cette augmentation globale est partiellement compensée par : a) le fait que les ressources demandées pour la MINUAD (20,1 millions de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; b) la fermeture de la MINUJUSTH au cours de l'exercice 2019/20 (2,0 millions de dollars)</p>
Volontaires des Nations Unies	<p>L'augmentation des dépenses prévues, à hauteur de 7,5 millions de dollars, est principalement due : a) à la création proposée de 39 postes à la MINUSCA pour soutenir le processus électoral, de 9 postes de Volontaires des Nations Unies à la MINUSS et de 8 postes de Volontaires des Nations Unies à la MINUSMA ; b) à l'application d'un taux plus élevé pour les dépenses d'appui aux programmes ; c) à l'augmentation des dépenses au titre des indemnités mensuelles de subsistance à la MINUSCA et à la MINUSS</p> <p>Cette augmentation globale est en partie compensée par les ressources demandées pour la MINUAD (1,7 millions de dollars), du fait que celles-ci ne couvrent qu'une période de six mois</p>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	<p>L'augmentation des crédits demandés, à hauteur de 6,3 millions de dollars, s'explique principalement par : a) la création proposée de 30 emplois de temporaire recruté sur le plan international à la MINUSCA (7,0 millions de dollars) pour soutenir le processus électoral, conformément à la résolution 2499 (2019) du Conseil de sécurité ; b) la création de 6 emplois de temporaire, un taux de vacance de postes plus faible et un coefficient d'ajustement supérieur dans le compte d'appui</p> <p>Cette augmentation globale est partiellement compensée par : a) le fait que les ressources demandées pour la MINUAD (3,3 millions de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; b) la fermeture de la MINUJUSTH au cours de l'exercice 2019/20 (2,0 millions de dollars)</p>
Personnel fourni par des gouvernements	<p>L'augmentation de 0,8 million de dollars des crédits demandés s'explique principalement par l'application de taux de vacance de postes plus faibles à la MINUSMA et à la MINUSS</p>

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
	<p>Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des ressources nécessaires en raison : a) de la fermeture de la MINUJUSTH au cours de l'exercice 2019/20 (0,4 million de dollars) ; b) de l'application de taux de vacance de postes plus élevés dans le calcul de l'indemnité de subsistance (missions) et de la baisse estimée du prix du vol aller simple par personne pour la MINUSCA (0,2 million de dollars)</p>
Consultants et services de consultants	<p>L'augmentation de 22 500 dollars des crédits demandés s'explique principalement par l'engagement d'experts pour renforcer la capacité de la MINUSS à fournir un appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.</p>
	<p>Cette augmentation globale est partiellement compensée par : a) le budget du BANUS (0,2 million de dollars), qui prévoit l'accroissement de la capacité d'utiliser les compétences et l'expérience disponibles en interne au cours de l'exercice 2020/21 ; b) le fait que les ressources demandées pour la MINUAD (0,2 million de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois</p>
Voyages officiels	<p>La diminution de 0,2 million de dollars des crédits demandés est principalement liée à : a) la fermeture de la MINUJUSTH au cours de l'exercice 2019/20 (1,2 million de dollars) ; b) le fait que les ressources demandées pour la MINUAD (1,0 million de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois</p>
	<p>Cette diminution globale est en partie compensée par l'augmentation des ressources nécessaires pour : a) la MINUSMA (0,8 million de dollars), en raison de l'augmentation du nombre de voyages liés à la participation aux réunions de la direction et à des conférences thématiques, et de la participation du personnel civil à des cours de renforcement des capacités dans leurs domaines de compétence respectifs ; b) la MONUSCO (0,7 million de dollars), du fait de l'augmentation du nombre d'observateurs militaires et de policiers des Nations Unies et de l'augmentation du nombre des missions d'évaluation et de planification visant à développer des initiatives avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'équipe de pays des Nations Unies, dans le contexte de la transition ; c) la MINUSCA (0,6 million de dollars), en raison du nombre plus élevé de voyages pour le soutien technique et logistique et des coûts plus élevés des activités de formation pour appuyer les initiatives de la Mission</p>
Installations et infrastructures	<p>L'augmentation des crédits demandés (55,1 millions de dollars) est principalement à mettre en lien avec : a) la MINUSMA (42,6 millions de dollars), du fait de l'augmentation des coûts des services de construction, d'aménagement, de rénovation et de gros entretien et d'acquisition de matériel de sûreté et de sécurité supplémentaire, de l'augmentation des coûts des services de sécurité et des services d'entretien en raison du contrat d'exploitation et d'entretien de bout en bout des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et des services de nettoyage externalisés ; b) la MONUSCO (14,0 millions de dollars), du fait des demandes de remboursement de munitions aux pays fournisseurs de contingents, de la construction prévue de trois camps supplémentaires pour les trois unités de police constituées et de la construction prévue d'un hôpital à Beni, de</p>

l'acquisition proposée d'installations préfabriquées, d'unités d'ablution, de climatiseurs et d'unités d'hébergement pour reconstruire le complexe de la Mission à Beni, et de l'augmentation des besoins en matière de sécurité des habitations en raison de l'augmentation du nombre de membres du personnel en uniforme ; c) le BANUS (10,5 millions de dollars), en raison de l'augmentation des besoins en carburant pour les groupes électrogènes et en matériaux de construction, en fournitures pour la défense sur le terrain et en matériel de sûreté et de sécurité à l'appui des élections, ainsi qu'en matériel de lutte contre l'incendie pour l'aéroport de Mogadiscio

Cette augmentation globale des crédits demandés est compensée en partie par : a) le fait que les ressources demandées pour la MINUAD (8,7 millions de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; b) la fermeture de la MINUJUSTH au cours de l'exercice 2019/20 (6,6 millions de dollars) ; c) le budget de la MINUSCA (3,6 millions de dollars), du fait de la non-reconduction de dépenses non renouvelables au titre des structures préfabriquées, de la baisse des coûts des services de sécurité en application d'une nouvelle lettre d'attribution et de la baisse des coûts de construction après l'achèvement des projets au cours de l'exercice 2019/20 ; d) le budget de la FNUOD (3,3 millions de dollars), du fait de la non-reconduction de dépenses ponctuelles liées à la reconstruction des deux postes des Nations Unies incluse dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 et de la baisse des frais de location due à la réinstallation du personnel dans les locaux de la FNUOD

Transports terrestres

L'augmentation des crédits demandés, à hauteur de 5,8 millions de dollars, est principalement liée aux budgets : a) de la MONUSCO (4,0 millions de dollars), en raison des frais de mise en route du nouveau contrat d'approvisionnement en carburant, qui entrera en vigueur en juillet 2020, de la nécessité de remplacer 40 véhicules légers de transport de passagers et 2 véhicules à usage spécial dont la durée de vie utile est dépassée, de l'augmentation des besoins en pièces de rechange du fait de l'âge et de l'état mécanique du parc automobile, et de la location d'autobus pour la relève des contingents ; b) de la MINUSMA (2,9 millions de dollars), du fait de la location de véhicules pour fournir un soutien électoral au Gouvernement malien pour une période de sept mois ; c) de la MINUSCA (2,5 millions de dollars), en raison de la hausse prévue de la consommation de carburant compte tenu des tendances actuelles de consommation

Cette augmentation globale est compensée en partie par la baisse des dépenses prévues : a) pour la MINUAD, puisque les ressources demandées (1,9 million de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; b) au titre des besoins en essence, huile et lubrifiants pour le BANUS (1,0 million de dollars)

Opérations aériennes

L'augmentation de 3,2 millions de dollars des crédits demandés est principalement liée : a) à la MINUSMA (18,9 millions de dollars), en raison de l'augmentation des crédits prévus pour la location et l'exploitation et les frais connexes de manutention au sol, due à la reconfiguration et à l'extension de la flotte à 49 appareils ; b) au BANUS (9,8 millions de dollars), principalement en raison de la nécessité de disposer d'un hélicoptère supplémentaire pour appuyer

Catégorie de dépenses

Principaux facteurs de variation

l'AMISOM et des besoins liés à la sécurité des systèmes et du matériel d'appui aux opérations aériennes dans les aéroports de Kismayo et de Mogadiscio ; c) à la MINUSCA (7,34 millions de dollars), en raison de l'augmentation des crédits prévus pour la location et l'exploitation des hélicoptères et les dépenses de carburant associées, du fait du déploiement prévu de trois hélicoptères supplémentaires ; d) à la MINUSS (3,6 millions de dollars), en raison de l'augmentation des crédits prévus pour la location et l'exploitation d'avions et d'hélicoptères, à des coûts ponctuels pour la peinture et le positionnement des hélicoptères et au remplacement prévu de matériel destiné aux opérations aériennes

Cette augmentation globale est partiellement compensée par la baisse des dépenses prévues : a) pour la MINUAD, puisque les ressources demandées (20,8 millions de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; b) pour la MONUSCO (14,6 millions de dollars), en raison de la baisse des coûts de location et d'exploitation des aéronefs suite au rapatriement de trois hélicoptères, de la baisse du coût horaire prévue dans la nouvelle lettre d'attribution pour un avion à voilure fixe, et d'une diminution globale du nombre d'heures de vol et, par conséquent, d'une réduction de la consommation de carburant

Opérations maritimes

L'augmentation de 0,1 million de dollars des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'achat de conteneurs maritimes nécessaires au transport de divers biens tels que des fournitures de génie, du matériel, des marchandises et des véhicules dans la zone d'opérations de chaque mission pour la MINUSMA, la MINUSCA et la MINURSO ; b) l'achat de moteurs de remplacement et les frais liés à la livraison de sept bateaux au BANUS

Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des crédits demandés pour ce poste à la MINUSS (1,0 million de dollars), en raison de la création prévue d'entrepôts à Djouba et dans d'autres lieux d'affectation, ce qui devrait limiter l'utilisation de conteneurs maritimes pour l'entreposage des biens de la Mission

Communications et informatique

La diminution de 19,0 millions de dollars des crédits demandés est principalement liée : a) au budget de la MINUSMA (27,5 millions de dollars), en raison de la baisse des coûts d'entretien du matériel de communications et d'informatique et des services d'appui ; b) au fait que les ressources demandées pour la MINUAD (7,6 million de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; c) au budget du BANUS (2,8 millions de dollars), en raison de la diminution des besoins en matériel, services et pièces de rechange

La diminution globale des crédits demandés est en partie contrebalancée par une hausse des dépenses prévues en raison : a) du coût des services de communication à l'appui d'une unité d'analyse des menaces par géolocalisation, compte tenu de la lettre d'attribution à la MONUSCO ; b) de l'extension proposée de la bande passante pour soutenir les applications des Nations Unies, du développement des services d'appui du fait de la mise en œuvre de services cellulaires plus sûrs et plus fiables et des prévisions de dépenses plus élevées au titre des pièces de rechange compte tenu de l'évolution des dépenses à la MINUSCA ; c) de l'acquisition d'équipements de réseau fixe et d'ordinateurs

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
Santé	<p>personnels dont le remplacement est prévu au cours de la première année du plan quinquennal de remplacement progressif des actifs de la FINUL</p> <p>L'augmentation de 1,3 million de dollars des crédits demandés est principalement due à l'augmentation des besoins en services médicaux en raison de la hausse des coûts unitaires prévus par hospitalisation, compte tenu des coûts réels pour le BANUS lors de l'exercice 2018/19</p> <p>Cette augmentation globale est en partie compensée par la réduction des coûts des services médicaux, compte tenu de l'historique des dépenses pour les services d'hospitalisation et pour l'équipement médical en raison de la disponibilité des stocks existants à MINUSMA (0,7 million de dollars)'</p>
Fournitures, services et matériel divers	<p>La diminution des crédits demandés, à hauteur de 32,9 millions de dollars, est principalement liée : a) au fait que les ressources demandées pour la MINUAD (35,8 millions de dollars) ne couvrent qu'une période de six mois ; b) à la fermeture de la MINUJUSTH au cours de l'exercice 2019/20 (5,3 millions de dollars) ; c) à l'absence de la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents dans le compte d'appui (1,6 million de dollars) ; d) au budget de la FNUOD (0,9 million de dollars), en raison de la diminution des besoins en contractants individuels suite à la reconstruction des deux postes des Nations Unies au cours de l'exercice 2019/20 et de la baisse du coût du fret, liée à la diminution des niveaux d'acquisition</p> <p>Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues en raison : a) du budget de la MINUSMA (6,2 millions de dollars), du fait de l'engagement de personnel contractuel individuel supplémentaire et de l'augmentation du fret et des coûts connexes liée au plan d'acquisition de la Mission ; b) du budget de la MINUSCA (2,0 millions de dollars), qui tient compte de l'augmentation des coûts liés au personnel contractuel individuel, lequel devrait assurer à l'avenir les services de nettoyage, et de l'augmentation des coûts globaux pour ce type d'engagements, sur la base des termes du contrat conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et l'engagement des partenaires d'exécution ; d) du budget de la MONUSCO (2,3 millions de dollars), qui tient compte de l'augmentation du nombre d'activités relatives aux programmes à l'appui de l'état de droit et des institutions de sécurité, d'activités supplémentaires liées à la lutte contre les mines et à l'appui au développement de capacités nationales durables et crédibles, et de l'augmentation proposée de l'appui aux Forces armées de la République démocratique du Congo dans le cadre d'opérations conjointes</p>
Projets à effet rapide	<p>L'augmentation de 1,3 million de dollars des crédits demandés est principalement due : a) à la MINUSMA (0,8 million de dollars), en raison de la mise en œuvre proposée de projets à effet rapide supplémentaires pour appuyer les activités de la force de la Mission dans le centre du Mali, dans le cadre de la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité ; b) à la MINUS (0,5 million de dollars), en raison de la mise en œuvre prévue de projets à effet rapide supplémentaires pour soutenir la réhabilitation et la reconstruction d'entités liées aux institutions de l'état de droit au Soudan du Sud</p>

Tableau 3
Ressources demandées au titre des projets à effet rapide des missions de maintien de la paix pour 2020/21

(En milliers de dollars des États-Unis)

	MINUSCA	MINUSMA	MONUSCO	FNUOD	FINUL	FISNUA	MINUSS	Total
Projets à effet rapide	3 000,0	4 800,0	1 500,0	200,0	500,0	500,0	2 000,0	12 500,0

Note : Bien qu'ils soient généralement regroupés dans la même catégorie de dépenses, les projets à effet rapide ne sont pas considérés comme des activités programmatiques. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies y ont recours pour instaurer et renforcer parmi la population un sentiment de confiance envers la mission, son mandat et le processus de paix, établissant ainsi un environnement propice à une exécution efficace du mandat.

Tableau 4
Ressources demandées pour 2020/21 par composante du maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021)

Composante du maintien de la paix	Montant alloué (2019/20)	Projet de budget (2020/21)	Variation	
			Montant	Pourcentage
BANUS	564 558,1	558 531,3	(6 026,8)	(1,1)
FINUL	480 102,6	483 608,5	3 505,9	0,7
FISNUA	260 177,0	270 747,8	10 570,8	4,1
FNUOD	69 409,4	64 239,1	(5 170,3)	(7,4)
MINUAD ^b	514 505,6	241 896,6	(272 609,0)	(53,0)
MINUJUSTH	49 122,9	–	(49 122,9)	(100,0)
MINUK	37 246,7	39 827,3	2 580,6	6,9
MINURSO	56 347,4	57 593,3	1 245,9	2,2
MINUSCA	910 057,5	948 036,1	37 978,6	4,2
MINUSMA	1 138 457,9	1 196 908,8	58 450,9	5,1
MINUSS	1 183 447,3	1 190 119,0	6 671,7	0,6
MONUSCO ^a	1 012 252,8	1 087 769,6	75 516,8	7,5
UNFICYP	50 785,3	52 045,6	1 260,3	2,5
Total partiel	6 326 470,5	6 191 323,0	(135 147,5)	(2,1)
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	63 381,4	62 852,3	(529,1)	(0,8)
Centre de services régional d'Entebbe ^c	35 386,9	37 637,6	2 250,7	6,4
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^d	348 868,0	363 420,7	14 552,7	4,2
Total partiel	6 774 106,8	6 655 233,6	(118 873,2)	(1,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	956,4	1 022,0	65,6	6,9
Total	6 775 063,2	6 656 255,6	(118 807,6)	(1,8)

^a Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 36,4 millions pour la MONUSCO pour 2019/20.

^b Compte tenu des ressources demandées pour la MINUAD pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 4)

^c Y compris un montant de 1 424 400 dollars pour l'exercice 2019/20 imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2020, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/264.

^d Y compris, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 : 13,4 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 3,5 millions de dollars pour les demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 20,6 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

Tableau 5

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21, par composante du maintien de la paix

Composante du maintien de la paix Principaux facteurs de variation

BANUS

Le projet de budget (558,5 millions de dollars) est en baisse de 1,1 % (6,0 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. La diminution des crédits demandés est principalement liée : a) aux contingents (26,0 millions de dollars), en raison de la réduction du coût des rations, grâce à la signature d'un nouveau contrat, et la réduction des dépenses prévues au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement ; b) à la diminution des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique (2,8 millions de dollars) pour les équipements, les services et les pièces de rechange

La diminution globale des crédits demandés est en partie contrebalancée par des dépenses plus importantes que prévu au titre : a) des installations et infrastructures (10,5 millions de dollars), en raison de l'augmentation des besoins en carburant pour les groupes électrogènes et en matériaux de construction, en fournitures pour la défense sur le terrain et en matériel de sûreté et de sécurité à l'appui des élections, ainsi qu'en matériel de lutte contre l'incendie pour l'aéroport de Mogadiscio ; b) des opérations aériennes (9,8 millions de dollars), principalement en raison de la nécessité de disposer d'un hélicoptère supplémentaire pour appuyer l'AMISOM et des besoins liés à la sécurité des systèmes et du matériel d'appui aux opérations aériennes dans les aéroports de Kismayo et de Mogadiscio ; c) du personnel recruté sur le plan international (2,6 millions de dollars), en raison de l'application du taux de vacance de postes retenu pour les postes existants aux 18 postes approuvés au cours de l'exercice 2019/20 et de l'application des derniers barèmes effectifs des traitements et des échelons moyens réels ; d) des services médicaux (2,5 millions de dollars), en raison du coût plus élevé que prévu des hospitalisations

FINUL

Le projet de budget (483,6 millions de dollars) est en augmentation de 0,7 % (3,5 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'augmentation des crédits demandés est principalement liée : a) au personnel recruté sur le plan national (2,3 millions de dollars), en raison de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible, de l'appréciation de la livre libanaise par rapport au dollar et de la hausse des taux de rémunération du personnel recruté sur le plan national sur la base du barème révisé des

traitements ; b) aux dépenses prévues à la rubrique Communications et informatique (1,4 million de dollars), en raison de l'acquisition de matériel pour réseau fixe et d'ordinateurs personnels dont le remplacement est prévu, conformément à la première année du plan quinquennal de remplacement progressif des actifs, pour lequel aucun crédit n'a été prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; c) au personnel recruté sur le plan international (0,6 million de dollars), en raison la hausse des traitements des personnels concernés, comme suite à la révision du barème des traitements, et de la hausse des dépenses communes de personnel, pour tenir compte des dépenses mensuelles moyennes effectives

L'augmentation globale des dépenses est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des contingents (2,4 millions de dollars), du fait de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé et de la baisse du coût des rations résultant de l'engagement d'un nouveau fournisseur aux tarifs plus favorables

FISNUA

Le projet de budget (270,7 millions de dollars) est en augmentation de 4,1 % (10,6 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'augmentation des crédits demandés est principalement liée : a) au personnel recruté sur le plan international (9,5 millions de dollars), en raison de l'augmentation du coefficient d'ajustement, de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible compte tenu des taux d'occupation actuels et prévus, de la création proposée de 11 postes et de l'augmentation des dépenses communes de personnel ; b) aux installations et infrastructures (7,9 millions de dollars), principalement en raison de la construction de structures préfabriquées pour le personnel des unités de police constituées qui doivent être déployées à Todach, de la modification, de la rénovation et de l'entretien des sites existants incomplets et vieillissants, et de l'acquisition de matériel pour se conformer au plan d'action environnemental de la Force ; c) aux unités de police constituées (6,3 millions de dollars), en raison du déploiement de deux unités supplémentaires, conformément aux résolutions [2469 \(2019\)](#) et [2497 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité

L'augmentation globale des dépenses est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des contingents (11,8 millions de dollars) et de la police des Nations Unies (0,8 million de dollars), principalement en raison de la réduction des plafonds autorisés, conformément aux résolutions [2469 \(2019\)](#) et [2497 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité

FNUOD

Le projet de budget (64,2 millions de dollars) est en baisse de 7,4 % (5,2 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. La diminution des crédits demandés est principalement liée : a) aux installations et infrastructures (3,3 millions de dollars), du fait de la non-reconduction de dépenses ponctuelles liées à la reconstruction des deux postes des Nations Unies incluse dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 et de la baisse des frais de location due à la réinstallation du personnel dans les locaux de la FNUOD ; b) aux contingents (1,5 million de dollars), en raison de la non-reconduction de coûts ponctuels liés au déploiement d'une nouvelle compagnie d'infanterie et de son matériel, qui ont été inclus

	<p>dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20, des réductions appliquées au titre du matériel manquant ou défectueux pour ladite compagnie, du prix inférieur de l'eau en bouteille résultant de nouvelles conditions contractuelles, et du coût inférieur aux prévisions du matériel appartenant aux contingents pour le soutien logistique autonome en raison d'une reconfiguration prévue ; c) aux fournitures, services et matériel divers (0,9 million de dollars), en raison de la diminution des besoins en contractants individuels suite à la reconstruction des deux postes des Nations Unies au cours de l'exercice 2019/20 et de la baisse du coût du fret, liée à la diminution des niveaux d'acquisition.</p>
MINUAD	<p>Les ressources demandées, d'un montant de 241,9 millions de dollars, couvrent la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 et représentent une diminution de 272,6 millions de dollars par rapport au budget approuvé pour l'ensemble de l'exercice 2019/20</p>
MINUK	<p>Le projet de budget (39,8 millions de dollars) est en augmentation de 6,9 % (2,6 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'augmentation des crédits demandés est principalement liée : a) au personnel recruté sur le plan international (2,0 millions de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses communes de personnel, due principalement au reclassement de Pristina et de Mitrovica pour ce qui est des conditions de vie et de travail sur le lieu d'affectation, et de la provision pour le poste de juriste en chef (D-1), appuyée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/318 (aucun crédit n'avait été prévu à ce titre pour l'exercice 2019/20) ; b) au personnel recruté sur le plan national (0,4 million de dollars), en raison de la prise en compte d'un échelon de référence plus élevé pour mieux refléter le placement des agents des services généraux recrutés sur le plan national dans la grille des traitements, et de l'application de taux de vacance de postes plus faibles ; c) aux installations et infrastructures (0,3 million de dollars), en raison du remplacement des équipements de surveillance de la qualité de l'air, de l'acquisition de chauffe-eau solaires, du remplacement des conteneurs sur trois sites de répéteurs et de la construction de murs en dur au bureau régional de Mitrovica</p>
MINURSO	<p>Le projet de budget (57,6 millions de dollars) est en augmentation de 2,2 % (1,2 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par : a) l'augmentation des dépenses opérationnelles, principalement en raison du coût des transports terrestres (0,5 million de dollars), du fait du remplacement de 10 véhicules de tourisme, de la fourniture de services de transport et de livraison supplémentaires, de l'engagement de quatre techniciens automobiles supplémentaires et de l'augmentation des besoins en pièces de rechange pour faire face à la détérioration du parc automobile due à l'âge du parc et à l'environnement opérationnel, ainsi que de l'augmentation des crédits prévus pour les voyages officiels (0,1 million de dollars) ; b) un taux de vacance de postes inférieur de 5 points de pourcentage pour les observateurs militaires (0,3 million de dollars) ; c) la prise en compte d'un échelon de référence plus élevé pour mieux tenir compte de la composition la plus récente du personnel (0,2 million de dollars)</p>

MINUSCA

Le projet de budget (948,0 millions de dollars) est en augmentation de 4,2 % (38,0 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par : a) les dépenses prévues à la rubrique Communications et informatique (7,6 millions de dollars), qui résultent pour l'essentiel de l'extension proposée de la bande passante pour soutenir les applications des Nations Unies, du développement des services d'appui du fait de la mise en œuvre de services cellulaires plus sûrs et plus fiables et des prévisions de dépenses plus élevées au titre des pièces de rechange compte tenu de l'évolution des dépenses ; b) les dépenses prévues au titre des opérations aériennes (7,4 millions de dollars), en raison de l'augmentation des crédits prévus pour la location et l'exploitation des hélicoptères et les dépenses de carburant associées, du fait du déploiement prévu de 3 hélicoptères supplémentaires ; c) le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (7,0 millions de dollars) comme suite à la proposition de créer 30 emplois de temporaire recruté sur le plan international et 1 emploi de temporaire recruté sur le plan national pour soutenir le processus électoral, conformément à la résolution [2499 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, et l'application d'un taux de vacance de postes plus faible ; d) les dépenses prévues au titre des Volontaires des Nations Unies (5,6 millions de dollars), en raison de la création proposée de 37 postes pour soutenir le processus électoral et de l'application de taux plus élevés pour les dépenses d'appui aux programmes et pour l'indemnité de subsistance ; e) les dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (5,6 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements sur la base du barème révisé, de l'augmentation des dépenses communes de personnel et de la création proposée de 2 nouveaux postes

L'augmentation des crédits demandés est en partie compensée par des dépenses moins élevées que prévu au titre des installations et infrastructures (3,5 millions de dollars) du fait de la non-reconduction de dépenses non renouvelables au titre des structures préfabriquées, de la baisse des coûts des services de sécurité en application d'une nouvelle lettre d'attribution et de la baisse des coûts de construction après l'achèvement des projets au cours de l'exercice 2019/20

MINUSMA

Le projet de budget (1 196,9 millions de dollars) est en augmentation de 5,1 % (58,5 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'augmentation des dépenses prévues est principalement liée : a) aux installations et infrastructures (42,6 millions de dollars), en raison de l'augmentation des coûts des services de construction, d'aménagement, de rénovation et de gros entretien et de l'acquisition de matériel de sécurité supplémentaire, conformément à la résolution [2480 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, de l'augmentation du coût des services de sécurité pour l'installation et l'entretien des nouveaux systèmes de surveillance et de protection des camps, plus économiques, destinés à remplacer l'ancien réseau sécurisé de la Mission, et de l'augmentation du coût des services d'entretien en raison du contrat d'exploitation et d'entretien de bout en bout des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et des services de nettoyage externalisés ; b) aux opérations aériennes

(18,9 millions de dollars), en raison de l'augmentation des coûts de location et d'exploitation et des frais connexes de manutention au sol, due à la reconfiguration et à l'extension de la flotte de 42 à 49 appareils ; c) au personnel recruté sur le plan international (10,9 millions de dollars), en raison de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible, de taux plus élevés pour les salaires internationaux sur la base du barème des traitements révisé et de dépenses communes de personnel plus élevées sur la base des dépenses mensuelles moyennes réelles et de la création proposée de 9 nouveaux postes ; d) aux contingents (7,0 millions de dollars), en raison de la hausse des coûts du matériel appartenant aux contingents, résultant de la reconfiguration de la force et de l'augmentation du coût des rations dans le cadre d'un nouveau contrat

L'augmentation des crédits demandés est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues au rubriques suivantes :

a) Communications et informatique (27,5 millions de dollars), en raison de la baisse des coûts de maintenance du matériel et des services d'appui ; b) Police des Nations Unies (5,8 millions de dollars), en raison de la diminution du nombre de personnes ayant droit à une indemnité de subsistance (missions), du fait de la mise à disposition prévue de logements des Nations Unies, ainsi que de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé

MINUSS

Le projet de budget (1 190,1 millions de dollars) est en augmentation de 0,6 % (6,7 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'augmentation des crédits demandés est principalement liée : a) au personnel recruté sur le plan international (18,8 millions de dollars), en raison de l'augmentation du coefficient d'ajustement, de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible compte tenu des taux d'occupation actuels et prévus, et de la création proposée de quatre postes ; b) aux opérations aériennes (3,6 millions de dollars), en raison de l'augmentation des crédits prévus pour la location et l'exploitation d'avions et d'hélicoptères, due à la sous-estimation des besoins en avions pour l'exercice 2019/20, à des coûts ponctuels pour la peinture et le positionnement des hélicoptères et au remplacement prévu de matériel destiné aux opérations aériennes ; c) au personnel recruté sur le plan national (2,3 millions de dollars), en raison de l'application du dernier barème des traitements, d'un taux de vacance de postes plus faible déterminé sur la base des taux d'occupation actuels et prévus, et de la création proposée de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national

L'augmentation globale des dépenses est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre a) des contingents (20,7 millions de dollars), en raison de la baisse du coût des rations résultant de nouveaux arrangements contractuels et de la réduction de l'effectif moyen à 14 292 militaires, compte tenu des schémas de déploiement actuels et futurs, contre 14 613 dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; b) des installations et infrastructures (1,9 million de dollars), principalement en raison de la baisse des besoins en services de maintenance, du coût unitaire du carburant et des besoins en groupes électrogènes et en matériel électrique

MONUSCO

Le projet de budget (1 087,8 millions de dollars) est en augmentation de 7,5 % (75,5 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20

L'augmentation des crédits demandés est principalement liée : a) au personnel recruté sur le plan international (22,3 millions de dollars), en raison de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible et d'une augmentation du coefficient d'ajustement ; b) à la police des Nations Unies (15,2 millions de dollars), en raison de l'augmentation du nombre de policiers et policières déployés, conformément au relèvement du plafond autorisé décidé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2502 \(2019\)](#) ; c) au personnel recruté sur le plan national (14,5 millions de dollars), en raison de l'application de taux de vacance de postes plus faibles et d'une augmentation des coûts salariaux moyens estimés et des contributions du personnel sur la base des barèmes de traitement révisés, de l'application d'un échelon moyen plus élevé et de coûts communs plus élevés sur la base du schéma historique ; d) aux installations et infrastructures (14,0 millions de dollars), du fait des demandes de remboursement de munitions aux pays fournisseurs de contingents, de la construction prévue de trois camps supplémentaires pour les trois unités de police constituées et de la construction prévue d'un hôpital à Beni, de l'acquisition proposée d'installations préfabriquées, d'unités d'ablution, de climatiseurs et d'unités d'hébergement pour reconstruire le complexe de la Mission à Beni, et de l'augmentation des besoins en matière de sécurité des habitations en raison de l'augmentation du nombre de membres du personnel en uniforme ; e) aux unités de police constituées (12,8 millions de dollars), en raison de l'augmentation proposée des effectifs déployés, conformément à la résolution [2502 \(2019\)](#), par laquelle le Conseil a accepté le déploiement temporaire de 360 agents supplémentaires

L'augmentation des crédits demandés est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) Opérations aériennes (14,6 millions de dollars), en raison de la baisse des coûts de location et d'exploitation des aéronefs suite au rapatriement de trois hélicoptères, de la baisse du coût horaire prévue dans la nouvelle lettre d'attribution pour un avion à voilure fixe, et d'une diminution globale du nombre d'heures de vol et, par conséquent, d'une réduction de la consommation de carburant ; b) Contingents (11,5 millions de dollars), en raison de la diminution proposée de la moyenne des effectifs déployés, conformément à la réduction du plafond autorisé des effectifs militaires décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2502 \(2019\)](#)

UNFICYP

Le projet de budget (52,0 millions de dollars) est en augmentation de 2,5 % (1,3 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'augmentation des crédits demandés est principalement liée : a) aux installations et infrastructures (0,8 million de dollars), en raison des coûts de construction d'une clôture d'enceinte pour protéger le personnel et les biens de la Force, et de la remise en état d'un centre de formation intégré, de l'augmentation des coûts des services publics et des services d'élimination des déchets, du remplacement du matériel des générateurs de secours et de

	<p>l'augmentation des coûts des services de sécurité ; b) au personnel recruté sur le plan international (0,2 million de dollars), en raison de la baisse des taux de vacance de postes, de l'augmentation des traitements sur la base du barème révisé et de la création proposée d'un nouveau poste ; c) au personnel recruté sur le plan national (0,2 million de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses communes de personnel sur la base des dépenses moyennes réelles constatées en 2019, de la baisse des taux de vacance de postes et de la création proposée de deux nouveaux postes</p>
<p>Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi</p>	<p>Le projet de budget (62,9 millions de dollars) est en baisse de 0,8 % (0,5 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions à la rubrique Communications et informatique (2,2 millions de dollars), en raison du transfert au budget du compte d'appui, pour l'exercice 2020/21, des dépenses de maintenance relatives au système de gestion du matériel appartenant aux contingents et à Unite Identity, ainsi que de la diminution des dépenses au titre des services contractuels et du remplacement du matériel</p> <p>La diminution globale des crédits demandés est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (1,1 million de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses communes de personnel, de la création d'un poste supplémentaire faisant l'objet d'un recrutement international et d'un taux de vacance de postes plus faible ; b) des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (0,2 million de dollars), en raison de la baisse du taux moyen de vacance de postes</p>
<p>Centre de services régional d'Entebbe</p>	<p>Le projet de budget (37,6 millions de dollars) est en augmentation de 6,4 % (2,3 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'augmentation des crédits demandés est principalement liée : a) au personnel recruté sur le plan national (1,9 million de dollars), en raison de la conversion de quatre postes soumis à recrutement international en postes d'administrateur recruté sur le plan national, d'une augmentation des traitements nationaux à compter du 1^{er} septembre 2019, de l'application d'un échelon de référence plus élevé pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible ; b) au personnel recruté sur le plan international (0,5 million de dollars), en raison de l'application du barème révisé des traitements, de l'augmentation des dépenses communes de personnel et de la baisse des taux de vacance de postes</p>
<p>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</p>	<p>Le projet de budget (363,4 millions de dollars) est en augmentation de 4,2 % (14,6 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2019/20. Outre les dépenses prévues au titre des activités de base financées par le compte d'appui, le projet de budget comprend des contributions à des initiatives organisationnelles, à savoir le projet Umoja, le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, le projet de dispositif de prestation de services centralisée, les coûts afférents à la maintenance et à l'appui liés à Umoja, et les nouvelles dispositions proposées concernant le règlement des demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques pour le personnel en</p>

uniforme et pour la maintenance des applications informatiques (précédemment inscrite au budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi). L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) des ajustements standard en ce qui concerne les dépenses de personnel, compte tenu des taux de vacance de postes actualisés, des dépenses communes de personnel et de l'indemnité de poste (16,6 millions de dollars) ; b) la provision pour le règlement des demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques (3,5 millions de dollars) ; c) la provision pour la maintenance des applications informatiques (le système de gestion du matériel appartenant aux contingents et Unite Identity), qui était auparavant inscrite au budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies ; d) l'augmentation de la provision standard pour les loyers (1,4 million de dollars) ; e) l'augmentation du montant de la provision pour l'assurance maladie après la cessation de service (0,3 million de dollars)

L'augmentation des crédits demandés est en partie compensée par : a) la réduction de la provision pour le projet Umoja (6,0 millions de dollars) ; b) la non-tenue de la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents (1,1 million de dollars) ; c) la réduction nette de quatre postes et emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et une diminution des dépenses prévues au titre des voyages officiels

Annexe II

Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Tableau 1

Exécution des budgets de l'exercice 2018/19, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1)-(2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	70 078,4	67 636,3	2 442,1	3,5
Contingents	2 699 280,6	2 712 869,2	(13 588,6)	(0,5)
Police des Nations Unies	138 440,8	142 623,6	(4 182,8)	(3,0)
Unités de police constituées	258 800,1	253 411,0	5 389,1	2,1
Total partiel	3 166 599,9	3 176 540,1	(9 940,2)	(0,3)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 192 027,8	1 232 594,6	(40 566,8)	(3,4)
Personnel recruté sur le plan national	412 363,5	443 347,5	(30 984,0)	(7,5)
Volontaires des Nations Unies	71 480,3	79 591,9	(8 111,6)	(11,3)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	50 121,8	60 033,0	(9 911,2)	(19,8)
Personnel fourni par des gouvernements	13 865,4	13 389,8	475,6	3,4
Total partiel	1 739 858,8	1 828 956,8	(89 098,0)	(5,1)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	8 747,1	7 374,7	1 372,4	15,7
Voyages officiels	34 664,3	37 673,7	(3 009,4)	(8,7)
Installations et infrastructures	562 336,7	584 396,9	(22 060,2)	(3,9)
Transports terrestres	102 625,9	109 559,4	(6 933,5)	(6,8)
Opérations aériennes	742 092,5	615 101,6	126 990,9	17,1
Transports maritimes ou fluviaux	4 176,7	7 800,4	(3 623,7)	(86,8)
Communications et informatique	310 264,2	310 103,0	161,2	0,1
Santé	34 761,4	26 882,4	7 879,0	22,7
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	405 016,3	369 307,0	35 709,3	8,8
Projets à effet rapide	11 800,0	10 578,1	1 221,9	10,4
Total partiel	2 216 485,1	2 078 777,2	137 707,9	6,2
Progiciel de gestion intégré	28 859,1	28 859,1	–	–
Sécurité informatique	821,5	821,5	–	–
Dispositif de prestation de services centralisée	1 302,8	1 302,8	–	–

<i>Catégorie</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1)-(2)</i>	<i>(4) = (3)/(1)</i>
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	1 805,0	2 076,6	53,5
Montant brut	7 157 808,8	7 117 062,5	40 746,3	0,6
Recettes provenant des contributions du personnel	172 081,4	181 984,6	(9 903,2)	(5,8)
Montant net	6 985 727,4	6 935 077,9	50 649,5	0,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 111,2	821,6	289,6	26,1
Total	7 158 920,0	7 117 884,1	41 035,9	0,6

Tableau 2
Principales causes des écarts dans l'exécution des budgets de l'exercice 2018/19

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.)

Catégorie	Montant alloué	Dépense	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Observateurs militaires	70 078,4	67 636,3	2 442,1	3,5	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 2,4 millions de dollars tient principalement à un taux de vacance effectif moyen des postes d'observateur militaire supérieur aux prévisions à la MONUSCO</p> <p>Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le montant effectif des indemnités de subsistance, plus élevé que prévu à la FISNUA, à la MINURSO et à la MINUSS, ainsi que par le fait que les taux de vacance effectifs sont inférieurs aux prévisions à la FISNUA et à la MINURSO</p>
Contingents	2 699 280,6	2 712 869,2	(13 588,6)	(0,5)	<p>Le dépassement de crédits de 13,6 millions de dollars s'explique principalement par :</p> <p>a) des dépenses supérieures aux prévisions à la MONUSCO (31,6 millions de dollars), notamment en raison du remboursement dû au titre des contingents pour 2017/18, des déductions, moindres, appliquées aux montants remboursés aux pays fournisseurs de contingents du fait du matériel manquant ou défectueux, d'un taux de remboursement plus élevé que prévu (1 428 dollars par mois-personne, contre 1 410 dollars par mois-personne) et du coût, supérieur aux prévisions, du matériel appartenant aux contingents destiné aux bataillons de déploiement rapide déployés pour atténuer la violence pendant la période électorale ; b) des dépenses plus élevées que prévu à la MINUSMA (20,5 millions de dollars) en raison de frais de voyage et de dépenses de fret supplémentaires liés au déploiement et au rapatriement imprévus de contingents et de matériel majeur, de sommes dues au titre d'exercices antérieurs pour les contingents déployés sans qu'aucun mémorandum d'accord n'ait été signé, des travaux d'amélioration des performances du matériel appartenant aux contingents et du coût du soutien logistique autonome, supérieur aux prévisions</p> <p>Ce dépassement de crédits est compensé en partie par : a) le fait que le coût des rations est inférieur aux prévisions, notamment en raison de la signature d'un nouveau contrat et de la réduction des frais d'entreposage et de transport, de même que le coût du matériel appartenant aux contingents, les pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM ayant déployé moins de capacités de soutien autonome que prévu par les normes applicables au BANUS (21,2 millions de dollars) ; b) un coût des rations moins élevé que prévu, des taux d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel appartenant aux contingents plus élevés que prévu, et le coût inférieur aux prévisions du transport aérien du personnel en tenue lors de son déploiement, qui est dû à la conclusion d'un contrat d'affrètement de longue durée, le montant prévu correspondant aux tarifs pratiqués par les transporteurs commerciaux (13,2 millions de dollars), à la MINUSCA</p>
Police des Nations Unies	138 440,8	142 623,6	(4 182,8)	(3,0)	<p>Le dépassement de crédits de 4,2 millions de dollars est essentiellement imputable : a) au partage de logements, qui explique le montant plus élevé que prévu des dépenses engagées au titre de l'indemnité de subsistance (missions), et au coût plus élevé que prévu des frais de voyage au titre de la relève et du rapatriement du personnel de police des Nations Unies à la</p>

Catégorie	Montant alloué	Dépense	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
					<p>MINUAD (1,8 million de dollars) ; b) au partage de logements, qui a entraîné des dépenses plus élevées que prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions) à la MINUSS (1,7 million de dollars) ; c) au taux de vacance effectif moyen inférieur au taux prévu à la MINUJUSTH (1,4 million de dollars)</p> <p>Ce dépassement de crédits est en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions à la MONUSCO, en raison d'un taux de vacance effectif moyen plus élevé que prévu, et par un montant moindre des frais de voyage engagés au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, 145 membres de la police des Nations Unies ayant été maintenus en fonctions au-delà de l'exercice budgétaire 2018/19</p>
Unités de police constituées	258 800,1	253 411,0	5 389,1	2,1	<p>L'existence d'un solde non utilisé de 5,4 millions de dollars s'explique principalement par : a) le report du déploiement de deux unités de police constituées au BANUS (3,2 millions de dollars) ; b) le montant moins élevé que prévu des dépenses de fret en cours de mission, le déploiement moins important que prévu de matériel appartenant aux contingents et des soldes restant dus au titre des capacités de soutien logistique autonome supérieures aux prévisions à la MINUAD (2,8 millions de dollars) ; c) le coût des rations moins élevé que prévu, le taux effectif d'indisponibilité plus élevé que prévu, le non-déploiement de matériel et le coût effectif moyen du transport aérien par personne, inférieur aux prévisions, à la MINUSCA (1,1 million de dollars)</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu à la MINUSMA (1,6 million de dollars), au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents et du remboursement des dépenses de personnel, en raison du relèvement du taux applicable autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/285 et qui porte le remboursement à 1 428 dollars par personne-mois, par le nombre plus élevé d'unités de police constituées déployées qui satisfont aux normes applicables au soutien logistique autonome et par le montant des charges à payer, plus élevé que prévu</p>
Personnel recruté sur le plan international	1 192 027,8	1 232 594,6	(40 566,8)	(3,4)	<p>Le dépassement de crédits de 40,6 millions de dollars s'explique principalement par : a) un taux de vacance moins élevé que prévu à la MONUSCO, à la MINUSMA, au BANUS et à la MINUJUSTH ; b) des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions à la MINUSS, au BANUS, à la MINUJUSTH et dans le compte d'appui ; c) la hausse du coefficient d'ajustement en cours d'exercice à la MINUSS ; d) des coûts afférents à la cessation de service dus à la suppression de postes à la MONUSCO ; e) des taux effectifs de vacance des postes d'administrateur moins élevés que prévu et la modification des coefficients d'ajustement depuis janvier 2018 dans le compte d'appui</p> <p>Ce dépassement de crédits est compensé en partie par le montant, inférieur aux prévisions, des dépenses communes de personnel et un taux de vacance effectif moyen plus élevé que prévu à la MINUSCA</p>
Personnel recruté sur le plan national	412 363,5	443 347,5	(30 984,0)	(7,5)	<p>Le dépassement de crédits de 31,0 millions de dollars tient principalement : a) à un taux de vacance de postes plus élevé que prévu à la MONUSCO, à la FINUL, à la MINUSMA et à la MINUSCA ; b) à la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à la MONUSCO et à la FINUL ; c) à des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions à la MINUAD, qui s'expliquent principalement par le montant plus</p>

Catégorie	Montant alloué	Dépense	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Volontaires des Nations Unies	71 480,3	79 591,9	(8 111,6)	(11,3)	<p>élevé que prévu des sommes dues à la cessation de service à des membres du personnel de l'Opération recrutés sur le plan national, au titre des congés accumulés ; d) à des classes et échelons effectifs moyens supérieurs aux prévisions à la MINUSMA ; e) au fait que les montants effectifs mensuels remboursés au titre de la prime de danger aux agents et agentes des services généraux recruté(e)s sur le plan national ont été plus élevés que prévu à la MINUSCA</p> <p>Le dépassement de crédits de 8,1 millions de dollars est principalement imputable : a) au versement d'un sursalaire pour conditions difficiles à Kinshasa à compter du 1^{er} janvier 2019, à la rétention de volontaires pour qu'ils fournissent une assistance technique et un soutien logistique pour les élections reportées dans le Nord-Kivu et le Maï-Ndombe, aux dépenses non budgétisées qui ont été engagées pour améliorer la sécurité des logements, et au versement d'un mois d'indemnité de subsistance aux volontaires redéployés dans la zone de la mission pour des raisons opérationnelles à la MONUSCO ; b) à des dépenses d'appui aux programmes supérieures aux prévisions, à compter du 1^{er} janvier 2019, et aux montants plus élevés que prévu des indemnités à la MINUSS et à la MINUSMA ; c) au montant des indemnités plus élevé que prévu au second semestre et à un taux de vacance effectif moyen inférieur aux prévisions en ce qui concerne les Volontaires recrutés sur le plan international à la MINUSCA</p>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	50 121,8	60 033,0	(9 911,2)	(19,8)	<p>Le dépassement de crédits de 9,9 millions de dollars tient : a) au financement des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) liés aux activités d'appui à mener aux fins d'Umoja-Extension 2 et des fonctions centralisées au Siège après la mise en service d'Umoja, conformément à la résolution 72/288 de l'Assemblée générale, dans toutes les opérations de maintien de la paix ; b) à la rétention du personnel temporaire chargé d'apporter une assistance technique et un soutien logistique aux élections reportées dans le Nord-Kivu et le Maï-Ndombe, ainsi qu'à la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national et à un taux de vacance effectif moyen moins élevé que prévu en ce qui concerne les emplois temporaires d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national à la MONUSCO</p>
Personnel fourni par des gouvernements	13 865,4	13 389,8	475,6	3,4	<p>L'existence d'un solde non utilisé de 0,5 million de dollars s'explique principalement par un taux de vacance effectif moyen supérieur aux prévisions et des frais de voyage (affectation et rapatriement) moins élevés que prévu, en raison du prix effectif moyen des billets, lui aussi moins élevé que prévu, à la MONUSCO</p>
Consultants et services de consultants	8 747,1	7 374,7	1 372,4	15,7	<p>L'existence d'un solde non utilisé de 1,4 million de dollars résulte principalement : a) du montant, moins élevé que prévu, des dépenses imputées sur le compte d'appui à la rubrique Consultants au titre du projet relatif à la chaîne d'approvisionnement et du projet sur les principes et les paramètres de la dotation en effectifs, ainsi que dans les domaines des ressources humaines et de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité pendant la phase initiale de la mise en œuvre de la réforme de la gestion ; b) du retard pris dans la mise en œuvre de projets à la MINUSMA en raison de l'instabilité des conditions de sécurité ; c) des retards pris dans les domaines de l'identification, de l'engagement et de l'entrée en fonctions des consultants internationaux à la FISNUA</p>

Catégorie	Montant alloué	Dépense	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Voyages officiels	34 664,3	37 673,7	(3 009,4)	(8,7)	<p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par les dépenses supplémentaires engagées à la MONUSCO du fait du recours à des services de consultants spécialisés pour des projets liés à l'environnement et à des travaux de construction</p> <p>Le dépassement de crédits de 3,0 millions de dollars à la rubrique Voyages officiels s'explique principalement par : a) le montant plus élevé que prévu des frais de voyage à l'intérieur du Mali engagés pour faciliter les déplacements prioritaires des agents du Service mobile de la Mission afin qu'ils se perfectionnent dans l'application des systèmes de sécurité et de communication, le nombre plus important que prévu de convois organisés pour faciliter l'acheminement de biens et de fournitures dans le nord et le centre du pays, et les coûts non prévus de la mission du Conseil de sécurité à la MINUSMA ; b) les frais de voyage non prévus liés à la visite du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, les voyages supplémentaires effectués pour appuyer le processus électoral et les voyages liés à la fermeture de huit sites à la MONUSCO ; c) les dépenses, supérieures aux prévisions, engagées au titre des voyages en cours de mission liés à la fermeture de bases d'opérations et d'états-majors de secteur à la MINUAD</p> <p>Ce dépassement de crédits est compensé en partie par le montant moins élevé que prévu des frais de voyage financés au moyen du compte d'appui, en raison de la réaffectation des ressources au traitement du personnel</p>
Installations et infrastructures	562 336,7	584 396,9	(22 060,2)	(3,9)	<p>Le dépassement de crédits de 22,1 millions de dollars s'explique principalement par : a) la construction de toits de protection sur les installations hospitalières et de bureaux et de logements conformes aux normes de sécurité pour le personnel et les vacataires après l'attaque au mortier dont le complexe des Nations Unies à Mogadiscio a été la cible en janvier 2019, et les dépenses, plus élevées que prévues, engagées pour le remplacement des stations de traitement de l'eau et des eaux usées au BANUS (24,8 millions de dollars) ; b) les dépenses engagées au titre de pièces de rechange pour les climatiseurs, de toits de protection, de groupes électrogènes et de matériel pour l'entretien des stations d'épuration des eaux usées et de l'alimentation en eau, la consommation de carburant pour les groupes électrogènes et les prix du carburant, plus élevés que prévu, l'achat de pièces de rechange et de fournitures supplémentaires pour l'achèvement de divers projets, notamment des projets d'agrandissement, de protection, d'assainissement et d'approvisionnement en eau, et l'acquisition non prévue de systèmes de détection et d'alarme pour la protection de quatre camps à la MINUSMA (14,2 millions de dollars)</p> <p>Ce dépassement de crédits est compensé en partie par la consommation et le prix effectifs moyens, inférieurs aux prévisions, du carburant acheté pour les groupes électrogènes, le montant inférieur aux prévisions des dépenses engagées au titre des services d'entretien et le recours à des ressources internes pour des activités liées à la fermeture de bases d'opérations et d'états-majors de secteur à la MINUAD (7,1 millions de dollars)</p>
Transports terrestres	102 625,9	109 559,4	(6 933,5)	(6,8)	<p>Le dépassement de crédits de 6,9 millions de dollars est essentiellement imputable : a) à l'achat non prévu de 30 véhicules blindés au BANUS et au montant, supérieur aux prévisions, des dépenses engagées au titre des pièces de rechange ; b) aux montants plus élevés que prévu du prix effectif moyen du litre de carburant et des frais de mise en route du contrat</p>

Catégorie	Montant alloué	Dépense	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
					d'approvisionnement en carburant engagés après l'installation de points de ravitaillement, et à l'acquisition d'engins du génie pour la gestion des déchets des effectifs supplémentaires et l'amélioration des opérations logistiques à la MINUSCA ; c) à la consommation de carburant, plus importante que prévu du fait de l'élargissement du parc de véhicules, à laquelle s'ajoute le montant des prix du carburant, également plus élevés que prévu, et à la location des véhicules nécessaires pour appuyer le processus électoral à la MINUSMA ; d) à l'achat d'engins spécialisés pour renforcer les capacités internes de construction à la FISNUA Ce dépassement de crédits est en partie compensé par le montant, inférieur aux prévisions, des dépenses de la MINUJUSTH, qui disposait de stocks acquis lors d'exercices précédents et a donc acheté moins de pièces détachées que prévu, et par le fait que la Mission a consommé moins de carburant que prévu après le rapatriement anticipé de deux unités de police constituées dans le cadre de la réduction de ses effectifs
Opérations aériennes	742 092,5	615 101,6	126 990,9	17,1	L'existence du solde non utilisé de 127,0 millions de dollars s'explique principalement par : a) le montant moins élevé que prévu des dépenses engagées au titre du transport aérien à la MONUSCO du fait d'une mobilisation moindre des appareils et des heures de vol pendant le processus électoral, le Gouvernement de la République démocratique du Congo ayant pris à sa charge la responsabilité financière et logistique de l'organisation des élections et la Mission n'ayant pas participé à la distribution du matériel électoral, ainsi que le nombre moins élevé que prévu des heures de vol en raison de l'indisponibilité d'appareils ; b) la mise en œuvre de mesures d'économie visant à optimiser l'exploitation de la flotte et les opérations aériennes à la MINUSMA et à la MINUSCA, conformément à l'initiative du Secrétaire général, notamment la modification de la composition de la flotte, ainsi que le retard pris dans le déploiement et le non-déploiement des moyens aériens ; c) le non-déploiement de trois hélicoptères et le retard pris dans le déploiement d'avions au BANUS ; d) le nombre d'heures de vol des avions et des hélicoptères inférieur aux prévisions à la MINUSS, essentiellement en raison du non-déploiement et de la non-disponibilité d'hélicoptères et de la révision constante du plan d'organisation des vols dans la zone de la mission dans le cadre des mesures prises pour mettre en œuvre l'initiative du Secrétaire général visant à optimiser l'exploitation des moyens aériens
Opérations maritimes ou fluviales	4 176,7	7 800,4	(3 623,7)	(86,8)	Le dépassement de crédits de 3,6 millions de dollars tient essentiellement : a) à l'acquisition de conteneurs maritimes pour le transport de bâtiments préfabriqués, de matériel et d'autres biens ou articles à la MINUSCA (pour les nouvelles bases d'opérations, afin de répondre à l'évolution des besoins opérationnels en matière de protection des civils), à la MONUSCO (dépenses non budgétisées) et au BANUS (installations préfabriquées conformes aux normes de sécurité acquises après l'attaque au mortier dont le complexe des Nations Unies à Mogadiscio a été la cible en janvier 2019)
Communications et informatique	310 264,2	310 103,0	161,2	0,1	L'existence d'un solde non utilisé de 0,2 million de dollars s'explique principalement par : a) le report de l'élargissement prévu du système de réseau sécurisé pour la protection des camps à la MINUSMA afin de pouvoir réaffecter les fonds à l'acquisition d'autres systèmes de sécurité à la rubrique Installations et infrastructures ; b) des dépenses inférieures aux prévisions au titre de l'accès à Internet du fait de l'optimisation de la bande passante obtenue

Catégorie	Montant alloué	Dépense	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
					<p>par la réduction du nombre de fournisseurs, une moindre utilisation des services SMS, et des dépenses moins élevées que prévu au titre de l'acquisition de matériel en raison de la récupération de matériel provenant des bureaux fermés pendant l'exercice 2018/19 à la MONUSCO ; c) le démantèlement des nœuds de réseau de transmission par satellite des bases d'opérations fermées à la MINUAD, la consolidation de l'infrastructure informatique et technologique qu'a permise la reconfiguration de l'Opération, et le coût du matériel, moins élevé que prévu, en raison de l'utilisation de matériel obtenu auprès des états-majors de secteur des bases d'opérations fermées</p> <p>La sous-utilisation des crédits est contrebalancée en grande partie par des dépenses plus élevées que prévu dans d'autres missions et liées notamment : a) à l'acquisition d'une batterie d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier pour Mogadiscio et les sites des secteurs au BANUS ; b) au remplacement du matériel informatique obsolète, endommagé ou essentiel à la FISNUA, ainsi qu'à la mise à niveau et à l'élargissement du réseau et à l'achat de matériel en prévision du déploiement de personnel de police supplémentaire</p>
Santé	34 761,4	26 882,4	7 879,0	22,7	<p>L'existence d'un solde non utilisé de 7,9 millions de dollars tient essentiellement : a) au montant moins élevé que prévu des dépenses engagées au titre des fournitures et services médicaux au BANUS, en raison d'un nombre moins élevé d'hospitalisations du personnel de l'AMISOM et d'évacuations médicales ; b) au non-déploiement d'une équipe (privée) d'évacuation sanitaire aérienne dans le cadre de la réorientation des ressources disponibles de la Mission, et au déploiement d'une équipe envoyée par un pays fournisseur de contingents, à un coût moindre, à la MINUSMA ; c) au fait que la MINUSCA a acheté moins de matériel et de fournitures médicales que prévu, disposant de suffisamment de biens ou articles pour faire fonctionner sept postes de soins d'urgence et de premiers secours au lieu des neuf postes inscrits dans le budget approuvé</p>
Fournitures, services et matériel divers	405 016,3	369 307,0	35 709,3	8,8	<p>L'existence d'un solde non utilisé de 35,7 millions de dollars est principalement due à ce qui suit : a) des dépenses de fret commercial inférieures aux prévisions, certains grands travaux de génie ayant été reportés à 2019/20 à la MINUSMA, et le retard pris dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'autres activités relatives aux programmes dans le nord et le centre du Mali ; b) des dépenses de fret commercial moins élevées que prévu à la MINUAD, l'Opération ayant largement utilisé des véhicules appartenant aux Nations Unies pour déplacer le matériel dans la zone de la mission, et une moindre mise en œuvre des activités relatives aux programmes, en raison notamment de l'évolution de la situation politique, de problèmes de sécurité et de la pénurie de devises locales ; c) le fait qu'une partie de la part des cotisations à l'assurance maladie après la cessation de service et du coût de l'administration de la justice lui revenant n'a pas pu être financée au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix en raison des dépenses plus importantes que prévu engagées au titre des traitements ; d) des dépenses de fret commercial moins élevées que prévu à la MINUSCA en raison de la baisse des tarifs d'expédition, un nombre d'acquisitions inférieur aux prévisions et le fait qu'il n'a pas été nécessaire de transférer de matériel d'autres missions à Bangui ; e) les retards pris dans l'exécution des contrats d'externalisation passés dans les domaines de la chaîne</p>

Catégorie	Montant alloué	Dépense	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Projets à effet rapide	11 800,0	10 578,1	1 221,9	10,4	d'approvisionnement et des transports terrestres, ainsi que d'activités de renforcement des capacités de l'AMISOM au BANUS L'existence d'un solde non utilisé de 1,2 million de dollars s'explique principalement par le nombre moins important que prévu de projets exécutés à la MINUJUSTH (5 projets exécutés, contre 26 prévus dans le budget approuvé), en raison de la décision de la Mission de mener à bien en priorité des projets à effet rapide lancés les années précédentes et reportés à 2018/19 car il lui fallait davantage de temps pour sélectionner les partenaires d'exécution, et compte tenu de sa fermeture prochaine

Tableau 3
Exécution des budgets de l'exercice 2018/19, par composante du maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.)

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
BANUS	558 152,3	557 382,2	770,1	0,1
FINUL	474 406,7	474 375,9	30,8	–
FISNUA	263 858,1	259 766,3	4 091,8	1,6
FNUOD	60 295,1	59 037,1	1 258,0	2,1
MINUAD	715 522,7	714 977,6	545,1	0,1
MINUJUSTH	121 455,9	121 266,6	189,3	0,2
MINUK	37 192,7	37 191,7	1,0	–
MINURSO	52 350,8	52 315,1	35,7	0,1
MINUSCA	930 211,9	900 643,4	29 568,5	3,2
MINUSMA ^a	1 107 318,9	1 105 667,0	1 651,9	0,1
MINUSS ^c	1 150 894,0	1 150 107,1	786,9	0,1
MONUSCO ^b	1 194 619,5	1 194 557,2	62,3	–
UNFICYP	52 938,9	51 556,9	1 382,0	2,6
Total partiel	6 719 217,5	6 678 844,1	40 373,4	0,6
Base de soutien logistique des Nations Unies	82 448,9	82 078,8	370,1	0,4
Centre de services régional d'Entebbe	31 438,9	31 436,1	2,8	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	324 703,5	324 703,5	–	–
Total partiel	7 157 808,8	7 117 062,5	40 746,3	0,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 111,2	821,6	289,6	26,1
Total	7 158 920,0	7 117 884,1	41 035,9	0,6

^a Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 32 600 000 dollars approuvée par le Comité consultatif dans sa lettre datée du 26 avril 2019.

^b Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 80 000 000 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/293 du 5 juillet 2018.

^c Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 25 933 600 dollars approuvée par le Comité consultatif dans sa lettre datée du 30 avril 2019.

Tableau 4
Principales causes des écarts dans l'exécution des budgets de l'exercice 2018/19, par composante du maintien de la paix

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
BANUS	558 152,3	557 382,2	770,1	0,1	<p>La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que les dépenses sont inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Contingents (21,2 millions de dollars), ce qui s'explique par le fait que le coût des rations a été inférieur aux prévisions en raison de la signature d'un nouveau contrat et de la réduction des frais d'entreposage et de transport, de même que le coût du matériel appartenant aux contingents, les pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM ayant déployé moins de capacités de soutien autonome que prévu par les normes applicables ; b) Opérations aériennes (11,5 millions de dollars), en raison du non-déploiement de trois hélicoptères, du retard pris dans le déploiement de deux avions et du montant moins élevé que prévu des droits d'atterrissage et de la redevance de manutention au sol du fait du retard pris dans le déploiement d'appareils et de leur moindre utilisation en dehors de la zone de la mission</p> <p>Cette sous-utilisation est contrebalancée en partie par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) Installations et infrastructures (24,8 millions de dollars), qui s'explique par la construction de toits de protection sur les installations hospitalières et de bureaux et de logements conformes aux normes de sécurité pour le personnel et les vacataires après l'attaque au mortier dont le complexe des Nations Unies à Mogadiscio a été la cible en janvier 2019, ainsi que par les dépenses, plus élevées que prévues, engagées pour remplacer les stations de traitement de l'eau et des eaux usées ; b) Communications et informatique (7,6 millions de dollars), en raison de l'achat d'une batterie d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier pour Mogadiscio et les sites des secteurs</p>
FINUL	474 406,7	474 375,9	30,8	–	<p>Le budget approuvé a été utilisé à 99,99 %.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est comptabilisée aux rubriques suivantes : a) Communications et informatique (1,1 million de dollars), où elle s'explique par une moindre utilisation des services de communication mobiles, la Force ayant recouru davantage aux outils de communication par Internet, le report d'activités d'information et de publication et le report de l'achat de pièces de rechange, les priorités ayant été revues pour financer des dépenses plus importantes que prévu au titre du personnel recruté sur le plan national ; b) Contingents (1,0 million de dollars), où elle tient à un taux de vacance effectif moyen plus élevé que prévu, au déclassement d'un hôpital du niveau II au niveau I+, et à la baisse du coût des rations grâce à de nouveaux tarifs contractuels ; c) Installations et infrastructures (0,6 million de dollars), où elle est due à l'engagement d'un nombre moins important que prévu de prestataires de services et au report de l'achat de matériel et de fournitures afin de pouvoir financer les dépenses engagées au titre du personnel recruté sur le plan national, supérieures aux prévisions ; d) Fournitures, services et matériel divers (0,5 million de dollars), où elle résulte de la baisse des</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
					<p>dépenses de fret et d'autres dépenses connexes liée au report de l'achat de matériel, ainsi que du montant moins élevé que prévu des honoraires, fournitures et services de formation, la Force ayant reporté certaines activités à l'exercice 2019/20 afin de financer des dépenses plus importantes que prévu au titre du personnel recruté sur le plan national</p> <p>Le dépassement de crédits est comptabilisé à la rubrique Personnel recruté sur le plan national (3,2 millions de dollars), où il s'explique par un taux de vacance effectif moyen inférieur au taux indiqué dans le budget approuvé et par le fait que les traitements de ce personnel ont été plus élevés que prévu en raison de la révision du barème applicable, qui a pris effet le 1^{er} septembre 2018</p>
FISNUA	263 858,1	259 766,3	4 091,8	1,6	<p>La sous-utilisation des crédits tient principalement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Opérations aériennes (5,6 millions de dollars), où elle s'explique par le fait que deux appareils militaires n'ont pas pu être exploités, que les tarifs contractuels relatifs à l'exploitation d'un hélicoptère ont été inférieurs aux prévisions, qu'un accord de partage des coûts a été conclu avec la MINUSS et qu'il y a eu plus d'annulations de vols que prévu ; b) Contingents (3,9 millions de dollars), où elle tient au fait que le nombre mensuel moyen de membres des contingents déployés a été inférieur aux prévisions, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité dans lesquelles le Conseil a décidé de réduire l'effectif militaire maximum autorisé ; c) Installations et infrastructures (2,2 millions de dollars), où elle s'explique par des travaux de construction moins importants que prévu en raison de retards pris dans l'engagement de prestataires de services extérieurs et par le retard pris dans la mise en service d'un système de surveillance</p> <p>Cette sous-utilisation est en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Communications et informatique (3,8 millions de dollars), en raison du remplacement de matériel obsolète, endommagé ou essentiel, de la mise à niveau et de l'élargissement du réseau et de l'achat de matériel d'infrastructure de réseau, de matériel informatique et de matériel de communications ; b) Transports terrestres (2,1 millions de dollars), du fait de l'achat d'engins spécialisés pour renforcer les capacités internes en matière de construction</p>
FNUOD	60 295,1	59 037,1	1 258,0	2,1	<p>La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le montant, inférieur aux prévisions, des dépenses engagées au titre des contingents (2,5 millions de dollars), en raison d'un coût des rations moins élevé que prévu du fait de l'engagement d'un nouveau fournisseur pratiquant des tarifs plus avantageux et de l'effet favorable du passage de l'euro au dollar pour ce qui est de la monnaie dans laquelle sont libellés les contrats ; le taux de vacance effectif moyen plus élevé que prévu en ce qui concerne le personnel des contingents ; des taux effectifs d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel appartenant aux contingents supérieurs aux prévisions</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
MINUAD	715 522,7	714 977,6	545,1	0,1	<p>Cette sous-utilisation est en partie contrebalancée par le montant, supérieur aux prévisions, des dépenses engagées au titre des installations et infrastructures (1,3 million de dollars) en raison : a) de services de gros entretien relatifs à la réparation non prévue d'infrastructures matérielles endommagées et d'autres travaux de remise en état effectués dans des positions et des camps de la Force afin d'accélérer le retour à une pleine capacité opérationnelle ; b) de la décision d'acquiescer 12 groupes électrogènes au lieu de s'approvisionner en électricité auprès du fournisseur local pendant les travaux de remise en état des deux anciennes positions des Nations Unies</p> <p>La sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles s'est établie à 18,4 millions de dollars et tient principalement : a) aux fournitures, services et matériel divers (7,7 millions de dollars), l'Opération ayant largement utilisé des véhicules appartenant aux Nations Unies pour déplacer matériel, machines et autres biens ou articles dans la zone de la mission au lieu de confier le transport intérieur à des prestataires logistiques extérieurs et ayant mis en œuvre moins d'activités relatives aux programmes en raison notamment de l'évolution de la situation politique au Soudan pendant la période considérée, de problèmes de sécurité et de la pénurie de devises locales ; b) aux installations et infrastructures (7,1 millions de dollars), du fait de la consommation et du prix effectifs moyens, inférieurs aux prévisions, du carburant acheté pour les groupes électrogènes et du montant inférieur aux prévisions des dépenses engagées au titre des services d'entretien, ainsi que du recours à des ressources internes pour des activités liées à la fermeture de bases d'opérations et d'états-majors de secteur ; c) aux opérations aériennes (1,6 million de dollars), en raison du déploiement moins fréquent que prévu de quatre hélicoptères militaires de manœuvre</p> <p>Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par les dépenses, plus élevées que prévues, engagées au titre du personnel civil (12,8 millions de dollars), principalement du personnel recruté sur le plan national (8,6 millions de dollars), qui s'expliquent essentiellement par le montant supérieur aux prévisions des dépenses communes de personnel, notamment les congés accumulés, les primes de rapatriement et les versements effectués à la cessation de service. En outre, le dépassement des crédits ouverts au titre des militaires et du personnel de police (5,0 millions de dollars) est essentiellement dû à la résolution d'une question juridique concernant un contrat relatif aux rations et à l'augmentation des effectifs déployés</p>
MINUJUSTH	121 455,9	121 266,6	189,3	0,2	<p>L'existence d'un solde non utilisé s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques : a) Installations et infrastructures (2,7 millions de dollars), en raison du coût moins élevé que prévu des services de sécurité, qui tient à la passation d'un nouveau contrat et à la fermeture de camps et d'autres locaux, ainsi que de l'achat d'un nombre moins important de pièces de rechange, les stocks disponibles étant suffisants pour couvrir la période ; b) Opérations aériennes (2,0 millions de dollars), du fait d'un nombre d'heures de</p>

Composante du maintien
de la paix

	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
MINUK	37 192,7	37 191,7	1,0	-	<p>vol inférieur aux prévisions résultant de l'annulation d'un contrat de location et d'exploitation d'un hélicoptère ; c) Transports terrestres (1,0 million de dollars), du fait que, la Mission disposant de stocks acquis lors d'exercices précédents, elle a acheté moins de pièces détachées que prévu, et qu'elle a consommé moins de carburant après le rapatriement anticipé de deux unités de police constituées dans le cadre de la réduction de ses effectifs</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques : a) Personnel recruté sur le plan international (3,2 millions de dollars), dépassement qui est dû à un taux de vacance effectif moyen inférieur aux prévisions, à un montant plus élevé que prévu des dépenses communes de personnel liées à la cessation de service et à l'augmentation du montant des primes de sujétion qui a découlé de la modification du classement des lieux d'affectation avec effet au 1^{er} janvier 2019 ; b) Police des Nations Unies (1,4 million de dollars), principalement en raison d'un taux de vacance effectif moyen inférieur à celui prévu au budget</p> <p>– Le solde inutilisé de 1 000 dollars s'explique principalement par la sous-utilisation des crédits comptabilisée au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (0,5 million de dollars), en raison de taux de vacance plus élevés que prévu ; b) des communications et de l'informatique (0,2 million de dollars), en raison de dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne le matériel et les services de communication et de la baisse des prix en la matière ; c) des installations et infrastructures (0,2 million de dollars), principalement en raison des dépenses contractuelles plus faibles que prévu en ce qui concerne les trois chambres fortes installées au siège à Pristina et au Bureau régional de Mitrovica</p> <p>Cette sous-utilisation est contrebalancée par les dépenses, supérieures aux prévisions, engagées au titre du personnel recruté sur le plan national (1,0 million de dollars), qui tiennent essentiellement à la hausse des traitements locaux, le nouveau barème applicable étant entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018, et à des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu</p>
MINURSO	52 350,8	52 315,1	35,7	0,1	<p>L'existence d'un solde non utilisé tient principalement au montant moins élevé que prévu des dépenses opérationnelles (1,2 million de dollars) en raison du report des opérations prévues d'achat de biens et de services à la suite de la décision de réaffecter les ressources, et au coût effectif, inférieur aux prévisions, de l'achat de cinq abris fortifiés conteneurisés</p> <p>La sous-utilisation des crédits est partiellement contrebalancée par le montant, supérieur aux prévisions, des dépenses engagées au titre du personnel civil (1,0 million de dollars), qui s'explique essentiellement par un taux de vacance effectif moyen moins élevé que prévu en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national, par les montants versés rétroactivement comme suite au reclassement de huit postes d'agent(e) du Service mobile et de huit postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
MINUSCA	930 211,9	900 643,4	29 568,5	3,2	<p>plan national, et par les dépenses communes de personnel plus élevées que prévu qui ont été engagées au titre du personnel recruté sur le plan international</p> <p>La sous-utilisation des crédits tient principalement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Contingents (13,2 millions de dollars), en raison, principalement, du coût des rations moins élevé que prévu, de taux d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel appartenant aux contingents plus élevés que prévu, ainsi que du coût inférieur aux prévisions du transport aérien du personnel en tenue lors de son déploiement, qui est dû à la conclusion d'un contrat d'affrètement de longue durée, le montant prévu correspondant aux tarifs pratiqués par les transporteurs commerciaux ; b) Opérations aériennes (11,2 millions de dollars), du fait de la reconfiguration de la flotte, de la réduction du nombre d'hélicoptères, de la révision des moyens nécessaires et des coûts des hélicoptères non opérationnels, moins élevés que prévu ; c) Personnel recruté sur le plan international (6,9 millions de dollars), en raison du montant inférieur aux prévisions des dépenses communes de personnel (indemnité pour charges de famille, prime de réinstallation, indemnité d'installation et allocation-logement) et d'un taux de vacance effectif moyen plus élevé que prévu</p> <p>Cette sous-utilisation est en partie contrebalancée par un dépassement des crédits aux rubriques : a) Personnel recruté sur le plan national (2,7 millions de dollars), dépassement qui s'explique par le fait que les montants effectifs mensuels remboursés au titre de la prime de danger aux agents et agentes des services généraux recruté(e)s sur le plan national ont été plus élevés que prévu, et par un taux de vacance effectif moyen inférieur aux prévisions ; b) Transports terrestres (2,4 millions de dollars), en raison des montants supérieurs aux prévisions du coût des carburants et lubrifiants et des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant engagés pour l'installation de points de ravitaillement et reportés à l'exercice 2018/19, ainsi que de l'acquisition d'engins du génie pour la gestion des déchets</p>
MINUSMA ^a	1 107 318,9	1 105 667,0	1 651,9	0,1	<p>La sous-utilisation des crédits tient essentiellement aux dépenses opérationnelles liées : a) aux opérations aériennes (37,5 millions de dollars), la Mission ayant pris des mesures d'économie pour optimiser l'exploitation de sa flotte et ses opérations aériennes qui ont permis de diminuer la consommation de carburant ; b) aux fournitures, services et matériel divers (9,9 millions de dollars), avec des dépenses de fret commercial inférieures aux prévisions, qui s'expliquent par l'utilisation maximale de la flotte de transport et par le fait que certains grands projets de travaux de génie ont été reportés à 2019/20, et un retard dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'autres activités relatives aux programmes dans le nord et le centre du Mali, en raison de la précarité des conditions de sécurité ; c) aux communications et à l'informatique (8,9 millions de dollars), la Mission ayant reporté l'élargissement prévu du système de réseau sécurisé pour la protection des camps afin de pouvoir réaffecter les fonds</p>

Composante du maintien
de la paix

	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
					<p>à l'acquisition d'autres systèmes de sécurité à la rubrique Installations et infrastructures</p> <p>Cette sous-utilisation est contrebalancée par les dépenses plus élevées que prévu engagées aux rubriques : a) Contingents (20,5 millions de dollars), qui sont imputables aux frais de voyage et dépenses de fret supplémentaires liés au déploiement et au rapatriement imprévus de contingents et de matériel majeur, ainsi qu'aux sommes concernant le matériel appartenant aux contingents dues au titre d'exercices antérieurs, plus élevées que prévu, pour les contingents déployés sans qu'aucun memorandum d'accord n'ait été signé, aux travaux d'amélioration des performances du matériel appartenant aux contingents et au coût du soutien logistique autonome, supérieur aux prévisions ; b) Installations et infrastructures (14,2 millions de dollars), qui s'expliquent par la consommation de carburant pour les groupes électrogènes et les prix du carburant, plus élevés que prévu, l'achat de pièces de rechange et de fournitures supplémentaires pour l'achèvement de divers projets, notamment des projets d'agrandissement, de protection, d'assainissement et d'approvisionnement en eau, et l'acquisition non prévue de systèmes de détection et d'alarme pour la protection de quatre camps ; c) Personnel recruté sur le plan international (11,8 millions de dollars), en raison de taux de vacance effectifs moyens inférieurs aux prévisions</p>
MINUSS ^c	1 150 894,0	1 150 107,1	786,9	0,1	<p>La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Opérations aériennes (6,5 millions de dollars), le nombre d'heures de vol ayant été inférieur aux prévisions du fait qu'un hélicoptère n'a pas été déployé, que trois hélicoptères n'ont pas été disponibles pendant environ six mois et qu'un avion n'a pas été utilisé, et le plan d'organisation des vols dans la zone de la mission étant constamment révisé afin d'optimiser l'exploitation des moyens aériens ; b) Contingents (2,1 millions de dollars), principalement en raison de la diminution du coût de l'envoi des rations du fait de l'utilisation des moyens aériens de la Mission, et de frais de voyage moins élevés que prévus par suite du non-déploiement de trois unités militaires</p> <p>Cette sous-utilisation est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (3,5 millions de dollars) en raison de la hausse du coefficient d'ajustement, de dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions et de l'augmentation des dépenses au titre de la prime de danger ; b) des Volontaires des Nations Unies (2,0 millions de dollars) du fait de dépenses d'appui aux programmes supérieures aux prévisions, à compter du 1^{er} janvier 2019, et de dépenses plus élevées que prévu au titre du sursalaire pour conditions difficiles et des indemnités de réinstallation ; c) de la police des Nations Unies (1,7 million de dollars), les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ayant été supérieures aux prévisions du fait du partage de logements</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
MONUSCO ^b	1 194 619,5	1 194 557,2	62,3	–	<p>Le budget approuvé de la MONUSCO a été utilisé à 99,99 %.</p> <p>La sous-utilisation des crédits ouverts au titre des opérations aériennes (51,0 millions de dollars) s'explique principalement par : a) le montant, inférieur aux prévisions, des dépenses engagées au titre du transport aérien pendant le processus électoral, qui tient notamment au fait que seuls 24 appareils ont été mobilisés au lieu des 38 appareils prévus et que seules 1 000 heures de vol ont été effectuées au lieu des 6 484 prévues, le Gouvernement de la République démocratique du Congo ayant décidé de prendre à sa charge la responsabilité financière et logistique de l'organisation des élections et la Mission n'ayant pas participé à la distribution du matériel électoral, d'où des dépenses moins élevées que prévu au titre de la location d'appareils et du carburant ; b) un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions, du fait de l'indisponibilité d'avions pour des raisons techniques ; c) des coûts fixes moins élevés que prévu en raison du remplacement d'un appareil et d'un nouveau contrat pour l'avion CRJ ; d) l'indisponibilité de deux hélicoptères pendant six mois et de deux autres hélicoptères pendant cinq mois pour cause de maintenance. En outre, le fait que les dépenses engagées au titre des observateurs militaires soient inférieures aux prévisions s'explique essentiellement par un taux de vacance effectif moyen plus élevé que prévu (4,5 millions de dollars)</p> <p>Cette sous-utilisation des crédits à la rubrique Opérations aériennes est contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques Contingents et Personnel civil. Le dépassement de crédits à la rubrique Contingent (31,6 millions de dollars) s'explique par le report à 2018/19 du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard pour 2017/18 ; le montant effectif, inférieur aux prévisions, de la réduction appliquée aux montants remboursés au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, en raison du matériel manquant ou défectueux ; le taux de remboursement plus élevé que prévu (1 428 dollars par mois-personne contre 1 410 dollars par mois-personne, conformément à la résolution 72/285 de l'Assemblée générale) ; le coût, supérieur aux prévisions, du matériel appartenant aux contingents destiné aux bataillons de déploiement rapide déployés pour atténuer la violence pendant la période électorale. Le dépassement de crédits à la rubrique Personnel civil tient essentiellement : a) au titre du personnel recruté sur le plan international (14,0 millions de dollars), à des taux de vacance effectifs inférieurs au taux approuvé et aux coûts afférents à la cessation de service dus à la suppression de 110 postes ; b) au titre du personnel recruté sur le plan national (9,3 millions de dollars), à des taux de vacance effectifs inférieurs au taux approuvé et à l'augmentation des traitements des administrateurs(trices) et des agent(e)s des services généraux</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
UNFICYP	52 938,9	51 556,9	1 382,0	2,6	<p>La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Militaires et personnel de police (0,7 million de dollars), du fait que le nombre d'officiers d'état-major déployés a été moins élevé que prévu, que les montants des postes de dépenses libellés en euros ont été inférieurs aux prévisions en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, et que les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) ont été moins élevés que prévu ; b) Personnel civil (0,6 million de dollars), en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar ainsi que du montant, inférieur aux prévisions, des dépenses communes de personnel et de la baisse du coefficient d'ajustement ; c) Opérations aériennes (0,4 million de dollars), en raison d'un nombre effectif d'heures de vol inférieur aux prévisions, du fait de l'indisponibilité d'appareils faute de pièces pendant la période considérée</p> <p>Cette sous-utilisation est partiellement contrebalancée par un dépassement de crédits à la rubrique Transports terrestres (0,6 million de dollars), principalement en raison de l'achat de véhicules supplémentaires pour remplacer des véhicules endommagés</p>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	82 448,9	82 078,8	370,1	0,4	<p>La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement par des dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel civil (3,5 millions de dollars), surtout du fait de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et d'un taux de vacance effectif moyen supérieur aux prévisions en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international</p> <p>Elle est partiellement contrebalancée par les dépenses, supérieures aux prévisions, engagées au titre des communications et de l'informatique (2,3 millions de dollars), principalement pour le remplacement du matériel informatique et de communication ayant atteint un stade d'obsolescence critique en raison de la redéfinition des priorités budgétaires au cours des exercices précédents, et pour l'achat non prévu de logiciels concernant les systèmes de cybersécurité, de réseau et de surveillance des applications</p>
Centre de services régional d'Entebbe	31 438,9	31 436,1	2,8	–	<p>Le budget approuvé a été utilisé à 99,99 %</p> <p>Le dépassement de crédits comptabilisé au titre du personnel civil (2,4 millions de dollars) est dû à des dépenses supérieures aux prévisions aux rubriques Personnel recruté sur le plan international et Personnel recruté sur le plan national, en raison de taux de vacance de postes inférieurs à ceux indiqués dans le budget</p> <p>La sous-utilisation des crédits comptabilisée à la rubrique Dépenses opérationnelles (2,4 millions de dollars) tient essentiellement au report du remboursement à la MONUSCO des services d'entretien et des achats de matériel de génie et de matériel et de fournitures informatiques et de communication visant à financer les dépenses plus élevées que prévu qui ont été engagées au titre du personnel civil</p>

<i>Composante du maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>		<i>Principales causes de l'écart</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	324 703,5	324 703,5	–	–	<p>Le budget approuvé du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été utilisé intégralement</p> <p>Le dépassement de crédits comptabilisé au titre des postes et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (11,8 millions de dollars) est imputable à des taux de vacance effectifs moyens inférieurs à ceux indiqués dans le budget pour les postes d'administrateur et les emplois de temporaire, à la révision du coefficient d'ajustement en janvier 2018, à des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu et aux modifications apportées aux traitements de base et aux contributions du personnel</p> <p>Le solde inutilisé au titre des dépenses autres que les postes (9,7 millions de dollars) tient principalement au report de dépenses visant à financer le dépassement de crédits au titre du personnel civil. Une partie de la part des cotisations à l'assurance maladie après la cessation de service et du coût de l'administration de la justice lui revenant n'a pas pu être financée au moyen du compte d'appui en raison de dépenses plus élevées que prévu au titre des traitements. Les dépenses afférentes à l'assurance maladie après la cessation de service ont été financées par les soldes inutilisés de neuf opérations de maintien de la paix, entre lesquelles les coûts ont été répartis, et le reste a été reporté à l'exercice 2019/20. Le versement de la part du coût de l'administration de la justice à la charge des opérations de maintien de la paix a également été reporté à l'exercice 2019/20. La sous-utilisation des crédits à la rubrique Système de préparation des moyens de maintien de la paix (2,1 millions de dollars) s'explique principalement par le nombre moins important que prévu de pays qui ont annoncé des contributions au système</p>

^a Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 32 600 000 dollars approuvée par le Comité consultatif dans sa lettre datée du 26 avril 2019.

^b Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 80 000 000 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/293](#) du 5 juillet 2018.

^c Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 25 933 600 dollars approuvée par le Comité consultatif dans sa lettre datée du 30 avril 2019.

Annexe III

Systèmes de drones aériens : déploiements actuels et prévus

<i>Mission</i>	<i>Type d'accord (commercial ou lettre d'attribution)</i>	<i>Nombre d'unités</i>	<i>Fabricant/ Type de système</i>	<i>Stade de déploiement 2019/20</i>	<i>Ressources demandées pour 2020/21 (dollars É.-U.)</i>
MONUSCO	Commercial	3	Drones moyenne altitude longue endurance Falco Evo	Déployés	9 992 300
	Mémorandum d'accord	68	Drones aériens (jusqu'à 2 kg et 61 mètres)	Déployés	82 416
MINUSMA	Lettre d'attribution	1	Drone moyenne altitude longue endurance Heron-1	Déployé	3 000 000
	Lettre d'attribution	1	Mini-drone aérien Puma	Déployé	387 816
	Lettre d'attribution	4	Mini-drones aériens Aladin	Déployés	21 540
	Lettre d'attribution	1	Mini-drone aérien Luna	Déployé	738 432
	Lettre d'attribution	3	Drones moyenne altitude longue endurance	Non budgétisés	4 996 128
	Lettre d'attribution	3	Drones moyenne altitude longue endurance, petits drones aériens tactiques	Budgétisés, non déployés, à la rubrique Constitution des forces	4 996 128
	Mémorandum d'accord	40	Drones aériens (jusqu'à 2 kg et 61 mètres)	Déployés	48 480
MINUSCA	Lettre d'attribution	2	Petits drones aériens tactiques Orbiter 2B, Orbiter 3B	Déployés	5 720 500
	Mémorandum d'accord	15	Drones aériens (jusqu'à 2 kg et 61 mètres)	Déployés	18 180

Annexe IV

Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

1. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, 183 demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité d'un montant de 7,4 millions de dollars au total ont été traitées ; une indemnité a été versée dans 132 de ces cas, ce qui représente un montant de 5,9 millions de dollars.

2. Au 31 décembre 2019, 502 demandes étaient en cours de traitement, dont 415 depuis plus de 90 jours. Concernant ces 415 demandes, les missions permanentes concernées devaient fournir les informations médicales supplémentaires demandées (92 demandes) ; la Division des services médicaux devait établir le taux d'invalidité permanente (315 demandes, dont 301 liées à des troubles post-traumatiques survenus au cours de missions de maintien de la paix) ; les missions concernées devaient confirmer l'avis de perte (4 demandes) ; le paiement devait être effectué (4 demandes ayant été validées).

3. Ayant reçu un nombre élevé de demandes pour cause de troubles post-traumatiques, le Département de l'appui opérationnel a coordonné, avec le Bureau des affaires juridiques, l'élaboration de directives relatives à l'évaluation des demandes d'indemnisation de préjudices causés par des troubles post-traumatiques, afin que toutes les personnes admissibles soient dûment indemnisées, que la procédure se déroule de façon juste et transparente et que seules les demandes fondées et justifiées donnent lieu à une indemnisation. Dans la plupart de ces cas, les faits à l'origine du préjudice avaient eu lieu 15 à 20 ans auparavant et étaient survenus dans le cadre de missions telles que la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU). Des années ou des décennies pouvant s'écouler avant l'apparition ou la reconnaissance de symptômes de troubles post-traumatiques, il est fréquent que ce type de demandes soit présenté bien après les faits. Les demandes d'indemnisation pour cause de troubles post-traumatiques sont actuellement étudiées par des experts, qui sont chargés d'établir s'il existe un lien de causalité entre les troubles que présentent les demandeurs et le fait qu'ils ont servi dans une mission des Nations Unies et de déterminer le degré d'invalidité permanente. Au 31 décembre 2019, 26 des 327 demandes pour cause de troubles post-traumatiques en cours de traitement avaient été étudiées et évaluées. Parmi celles-ci, 1 visant l'UNFICYP a été traitée et une indemnité versée le 30 décembre 2019, 1 a été rejetée et 24 visant des missions achevées étaient en attente en raison du manque de liquidités. Un crédit destiné à en couvrir les coûts a été inscrit au budget du compte d'appui pour l'exercice 2020/21.

4. Le Secrétariat s'efforce de traiter les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité aussi rapidement que possible, dans un délai de 90 jours à compter de la réception des demandes accompagnées de tous les justificatifs voulus.

État des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité (2019)

A. Tableau récapitulatif des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité

Mission de maintien de la paix	Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité		Demandes rejetées		Demandes classées ^a		Demandes en attente	
	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)
FINUL	4	22	–	–	–	–	18	212
FISNUA	21	646	4	137	1	27	8	189
FORDEPRENU	–	–	–	–	–	–	3	34
FORPRONU	–	–	1	–	–	–	287	3 356
GOMNUII	–	–	–	–	–	–	1	11
MINUAD	11	205	3	90	6	22	7	265
MINUEE	–	–	–	–	–	–	3	33
MINUJUSTH	1	70	–	–	–	–	–	–
MINUK	–	–	–	–	–	–	2	22
MINUL	–	–	1	–	–	–	–	–
MINUS	–	–	–	–	–	–	1	14
MINUSCA	27	1 163	6	234	8	205	16	594
MINUSMA	41	2 578	2	35	5	147	93	1 154
MINUSS	1	1	3	231	1	7	10	212
MINUSTAH	1	12	–	–	–	–	–	–
MONUIK	–	–	–	–	–	–	7	71
MONUSCO	21	1 148	7	339	1	70	32	883
ONUCI	3	22	–	–	–	–	2	147
Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie	–	–	–	–	–	–	3	88
UNFICYP	1	12	1	–	1	11	9	108
Total	132	5 879	28	1 066	23	489	502	7 393

B. Indemnisation pour cause de décès

Mission de maintien de la paix	Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité		Demandes rejetées		Demandes classées ^a		Demandes en attente	
	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)
FINUL	–	–	–	–	–	–	1	77
FISNUA	7	518	1	77	–	–	3	77

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées^a</i>		<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
MINUAD	4	146	1	70	–	–	2	147
MINUJUSTH	1	70	–	–	–	–	–	–
MINUK	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUL	–	–	1	–	–	–	–	–
MINUSCA	13	990	2	149	–	–	6	415
MINUSMA	31	2 389	–	–	2	147	3	150
MINUSS	–	–	3	231	–	–	1	77
MONUSCO	13	960	4	294	1	70	6	448
ONUCI	–	–	–	–	–	–	1	70
Total	69	5 073	12	821	3	217	23	1 461

C. Indemnisation pour cause d'invalidité

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées^a</i>		<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
FINUL	4	22	–	–	–	–	17	135
FISNUA	14	128	3	60	1	27	5	112
FORDEPRENU	–	–	–	–	–	–	3	34
FORPRONU	–	–	1	–	–	–	287	3 356
GOMNUII	–	–	–	–	–	–	1	11
MINUAD	7	59	2	20	6	22	5	118
MINUEE	–	–	–	–	–	–	3	33
MINUK	–	–	–	–	–	–	2	22
MINUL	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUS	–	–	–	–	–	–	1	14
MINUSCA	14	173	4	85	8	205	10	179
MINUSMA	10	189	2	35	3	–	90	1 004
MINUSS	1	1	–	–	1	7	9	135
MINUSTAH	1	12	–	–	–	–	–	–
MONUIK	–	–	–	–	–	–	7	71
MONUSCO	8	188	3	45	–	–	26	435
ONUCI	3	22	–	–	–	–	1	77
Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie	–	–	–	–	–	–	3	88

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées^a</i>		<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
UNFICYP	1	12	1	–	1	11	9	108
Total	63	806	16	245	20	272	479	5 932

^a Les demandes sont classées lorsque, après plusieurs rappels adressés aux missions permanentes des pays concernés, les gouvernements n'ont toujours pas transmis les pièces justificatives complémentaires requises (généralement des informations médicales). Les demandes classées ne sont pas rejetées et les dossiers peuvent être rouverts à tout moment sur présentation, par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des pièces demandées.

Annexe V

Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

1. Le Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix a été révisé pour tenir compte des dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/296. La version modifiée a été publiée le 4 août 2017 dans les six langues officielles de l'ONU (A/72/288). Le Siège et les missions continuent de coordonner leurs activités pour faire en sorte que les dispositions du Manuel soient appliquées.

B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

2. Un récapitulatif des sommes dues et des remboursements versés aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées pour les années civiles 2018 et 2019 figure ci-après.

Tableau 1
État des sommes dues aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

A. Tableau récapitulatif : sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 ^a	2019
Montant dû au 1 ^{er} janvier	711 063	994 484
Montant estimatif des sommes dues	2 293 333	1 982 001
À déduire : paiements effectués durant l'année	2 009 913	2 134 845
Solde au 31 décembre	994 483	841 640

^a Remplace les informations fournies dans le document A/73/776.

B. Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 ^a	2019
Montant dû au 1 ^{er} janvier	251 071	372 552
Montant estimatif des sommes dues	1 357 915	1 309 844
À déduire : paiements effectués durant l'année	1 236 434	1 269 312
Solde au 31 décembre	372 552	413 085

^a Remplace les informations fournies dans le document A/73/776.

C. Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 ^a	2019
Montant dû au 1 ^{er} janvier	459 992	621 931
Montant estimatif des sommes dues	935 418	672 157
À déduire : paiements effectués durant l'année	773 479	865 533
Solde au 31 décembre	621 931	428 555

^a Remplace les informations fournies dans le document [A/73/776](#).

3. Les versements effectués au titre des contingents et des unités de police constituées et au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome tiennent compte du fait que chaque mission de maintien de la paix doit disposer de trois mois de réserves de fonctionnement en liquidités. En 2019, quatre versements trimestriels planifiés (en mars, juin, septembre et décembre) ont été effectués. S'y sont ajoutés des versements ponctuels, notamment en février, en avril, en mai, en août, en septembre et en octobre 2019.

4. Au 31 décembre 2019, six missions étaient à jour dans leurs versements au titre des contingents et des unités de police constituées jusqu'en octobre 2019 tandis que six accusaient des arriérés de paiement (MONUSCO, MINUAD, FISNUA, MINURSO, MINUJUSTH et BANUS).

5. On trouvera dans le tableau 2 le détail des réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel pour les années civiles 2016 à 2019, en application de la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale.

Tableau 2

Réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel de 2016 à 2019, en application de la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission ^a	2016	2017	2018	2019	Total
FINUL	3 132,9	3 212,5	2 177,1	901,3	9 423,8
FISNUA	3 701,8	185,5	1 669,4	4 155,0	9 711,7
FNUOD	–	–	238,4	544,2	782,6
MINUAD	18 850,7	14 909,7	8 011,6	8 544,1	50 316,1
MINUJUSTH	–	–	53,6	161,4	215,0
MINUL	5 221,0	140,4	22,8	–	5 384,2
MINURSO	–	–	–	72,3	72,3
MINUSCA	5 705,4	10 939,0	8 678,6	4 542,7	29 865,7
MINUSMA	14 058,3	24 093,5	17 516,8	16 814,9	72 483,5
MINUSS	19 135,3	14 391,4	12 431,9	11 240,5	57 199,1
MINUSTAH	830,6	1 074,5	–	–	1 905,1
MONUSCO	27 863,0	27 233,6	13 558,9	12 124,4	80 779,9
ONUCI	861,4	423,3	–	–	1 284,7
UNFICYP	–	–	–	–	–
Total	99 360,4	96 603,4	64 359,1	59 100,8	319 423,7

^a Selon les versements trimestriels auxquels sont appliquées les réductions.

6. On trouvera dans le tableau 3 des informations relatives à l'état d'avancement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées dans les missions de maintien de la paix en cours.

Tableau 3
État de la situation, au 31 décembre 2019, relative aux mémorandums d'accord concernant les unités déployées

<i>Mission</i>	<i>Mémorandums d'accord signés</i>	<i>Projets de mémorandums d'accord</i>
FINUL	46	1
FISNUA	14	–
FNUOD	6	1
MINUAD	22	–
MINUJUSTH	–	–
MINUL	–	–
MINURSO	1	–
MINUSCA	38	2
MINUSMA	44	8
MINUSS	39	–
MONUSCO	52	3
UNFICYP	4	–
Total	266	15

Annexe VI

Opérations aériennes

A. Utilisation mensuelle de la capacité fret par type d'aéronef, de janvier à décembre 2019

Mission	Accord	Aéronef	Janvier					Février					Mars		
			Capacité fret (tonnes métriques)	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie
BANUS	Commercial	AN-26	5,50	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Commercial	L-382	20,00	258,63	40	6,47	0,32	307,50	44	6,99	0,35	315,60	49	6,44	0,32
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	37,29	48	0,78	0,14	37,87	39	0,97	0,18	42,28	42	1,01	0,18
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	29,79	17	1,75	0,18	15,13	10	1,51	0,15	21,34	5	4,27	0,43
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	5,46	2	2,73	0,27	0,60	1	0,60	0,06	–	1	–	–
	Militaire	C-130	20,40	210,80	29	7,27	0,36	126,43	26	4,86	0,24	286,21	19	15,06	0,74
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	18,66	8	2,33	0,42	34,03	12	2,84	0,52	0,74	2	0,37	0,07
	Commercial	L-382	20,00	331,45	39	8,50	0,42	233,62	24	9,73	0,49	352,98	40	8,82	0,44
	Commercial	MI-26	19,50	558,28	132	4,23	0,22	563,27	120	4,69	0,24	612,24	128	4,78	0,25
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	48,06	21	2,29	0,42	81,95	29	2,83	0,51	29,29	15	1,95	0,36
	Commercial	IL-76	45,00	240,03	18	13,34	0,30	212,88	20	10,64	0,24	44,26	4	11,07	0,25
	Commercial	L-382	20,00	228,69	40	5,72	0,29	178,21	38	4,69	0,23	202,00	35	5,77	0,29
	Commercial	MI-26	19,50	121,26	34	3,57	0,18	49,90	26	1,92	0,10	29,78	13	2,29	0,12
	Militaire	C-130	20,40	69,12	26	2,66	0,13	99,03	39	2,54	0,12	124,92	39	3,20	0,16

Mission	Accord	Aéronef	Avril					Mai					Juin		
			Capacité fret (tonnes métriques)	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie
BANUS	Commercial	AN-26	5,50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Commercial	L-382	20,00	460,45	69	6,67	0,33	337,41	49	6,89	0,34	237,01	32	7,41	0,37
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	31,78	45	0,71	0,13	39,77	47	0,85	0,15	28,91	35	0,83	0,15
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	11,68	5	2,34	0,23	11,54	10	1,15	0,12	22,59	5	4,52	0,45
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	2,25	3	0,75	0,07	36,08	7	5,15	0,52	14,08	4	3,52	0,35
	Militaire	C-130	20,40	96,75	15	6,45	0,32	205,42	30	6,85	0,34	236,25	31	7,62	0,37
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	2,55	1	2,55	0,46	3,12	1	3,12	0,57	0,66	1	0,66	0,12
	Commercial	L-382	20,00	356,44	35	10,18	0,51	317,22	40	7,93	0,40	349,62	43	8,13	0,41
	Commercial	MI-26	19,50	612,26	125	4,90	0,25	399,19	64	6,24	0,32	329,57	58	5,68	0,29
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	25,58	9	2,84	0,52	13,13	5	2,63	0,48	48,05	20	2,40	0,44
	Commercial	IL-76	45,00	116,31	8	14,54	0,32	451,94	39	11,59	0,26	439,08	41	10,71	0,24
	Commercial	L-382	20,00	226,15	43	5,26	0,26	216,00	35	6,17	0,31	247,31	31	7,98	0,40
	Commercial	MI-26	19,50	100,31	24	4,18	0,21	52,10	17	3,06	0,16	58,18	14	4,16	0,21
	Militaire	C-130	20,40	100,74	25	4,03	0,20	31,01	11	2,82	0,14	164,14	52	3,16	0,15

Mission	Accord	Aéronef	Juillet					Août					Septembre			
			Capacité fret (tonnes métriques)	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	
BANUS	Commercial	AN-26	5,50	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
	Commercial	L-382	20,00	313,41	50	6,27	0,31	187,21	28	6,69	0,33	365,09	52	7,02	0,35	
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	40,85	44	0,93	0,17	34,71	44	0,79	0,14	31,05	40	0,78	0,14	
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	17,65	9	1,96	0,20	9,15	7	1,31	0,13	40,01	5	8,00	0,80	
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	0,80	3	0,27	0,03	1,36	3	0,45	0,05	–	3	–	–	
	Militaire	C-130	20,40	97,81	15	6,52	0,32	200,59	24	8,36	0,41	199,42	29	6,88	0,34	
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	1,03	1	1,29	0,23	0,04	0	0,08	0,02	17,46	6	2,91	0,53	
	Commercial	L-382	20,00	313,52	42	7,46	0,37	362,29	34	10,66	0,53	225,26	20	11,26	0,56	
	Commercial	MI-26	19,50	395,96	112	3,54	0,18	558,18	96	5,81	0,30	558,40	99	5,64	0,29	
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	85,46	33	2,59	0,47	27,57	10	2,76	0,50	20,73	12	1,73	0,31	
	Commercial	IL-76	45,00	208,12	15	13,87	0,31	–	–	–	–	–	–	–	–	
	Commercial	L-382	20,00	247,03	37	6,68	0,33	131,48	21	6,26	0,31	165,98	22	7,54	0,38	
	Commercial	MI-26	19,50	69,26	15	4,62	0,24	45,39	16	2,84	0,15	–	–	–	–	
	Militaire	C-130	20,40	129,77	44	2,95	0,14	79,07	30	2,64	0,13	57,66	22	2,62	0,13	

Mission	Accord	Aéronef	Octobre					Novembre					Décembre					Total	
			Capacité fret (tonnes métriques)	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie
BANUS	Commercial	AN-26	5,50	–	–	–	–	44,68	22	2,03	0,37	100,24	44	2,28	0,41	144,92	66	2,20	0,40
	Commercial	L-382	20,00	316,68	47	6,74	0,34	288,28	43	6,70	0,34	382,22	54	7,08	0,35	3 769,48	557	6,77	0,34
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	43,80	43	1,02	0,19	33,05	40	0,83	0,15	29,98	33	0,91	0,17	431,33	500	0,86	0,16
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	26,80	9	2,98	0,30	13,93	10	1,39	0,14	50,74	9	5,64	0,56	270,33	101	2,68	0,27
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	1,00	3	0,33	0,03	–	3	–	–	3,20	3	1,07	0,11	64,81	36	1,80	0,18
	Militaire	C-130	20,40	273,46	41	6,67	0,33	202,06	31	6,52	0,32	220,86	32	6,90	0,34	2 356,05	322	7,32	0,36
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	1,13	1	1,13	0,21	8,83	3	2,94	0,54	86,33	31	2,78	0,51	174,58	67	2,59	0,47
	Commercial	L-382	20,00	230,01	24	9,58	0,48	288,06	24	12,00	0,60	317,16	29	10,94	0,55	3 677,64	394	9,33	0,47
	Commercial	MI-26	19,50	561,68	102	5,51	0,28	503,49	99	5,09	0,26	444,11	84	5,29	0,27	6 096,62	1 219	5,00	0,26
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	71,57	28	2,56	0,46	77,01	35	2,20	0,40	61,40	25	2,46	0,45	589,80	242	2,44	0,44
	Commercial	IL-76	45,00	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 712,62	145	11,81	0,26
	Commercial	L-382	20,00	337,27	43	7,84	0,39	348,24	50	6,96	0,35	347,50	48	7,24	0,36	2 875,85	443	6,49	0,32
	Commercial	MI-26	19,50	116,80	22	5,31	0,27	105,58	24	4,40	0,23	14,48	4	3,62	0,19	763,05	209	3,65	0,19
	Militaire	C-130	20,40	245,37	61	4,02	0,20	174,99	39	4,49	0,22	207,85	49	4,24	0,21	1 483,66	437	3,40	0,17

**B. Nombre total de passagers transportés dans les véhicules de l'ONU
au sein des missions, de janvier à décembre 2019**

<i>Mission</i>	<i>Organisation des Nations Unies</i>	<i>Organismes des Nations Unies</i>	<i>Hors système des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
FINUL	7 435	158	491	8 084
FISNUA	21 344	550	7 899	29 793
MINUAD	59 916	508	7 713	68 137
MINUSCA	40 050	432	4 922	45 404
MINUSMA	69 091	4 498	29 961	103 550
MINUSS	118 204	1 221	5 382	124 807
MONUSCO	73 041	3 008	11 274	87 323
UNFICYP	1 906	0	11	1 917
UNSOA/BANUS	17 429	4 128	65 191	86 748
Total	408 416	14 503	132 844	555 763

Annexe VII

Activités de lutte antimines prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Gestion de la qualité et coordination des opérations</i>	<i>Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre</i>	<i>Gestion des armes et munitions</i>	<i>Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Montant approuvé pour 2019/20</i>	<i>Montant prévu pour 2020/21</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>
BANUS	X	X	X	X	Le BANUS prévoit de renforcer la capacité d'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions, en appui à l'AMISOM et aux opérations conjointes que celle-ci mène avec les forces de sécurité somaliennes, conformément au plan de transition	40 900,0	44 806,7	UNOPS
FINUL	-	X	-	-	La FINUL prévoit d'apporter un appui technique aux groupes de déminage des pays qui lui fournissent des contingents et d'organiser des sessions de formation à leur intention, et de sensibilisation son personnel aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre	1 295,8	1 217,1	UNOPS
FISNUA	-	X	-	-	La FISNUA prévoit de fournir des services relatifs à la lutte antimines, notamment de procéder au relevé et au déminage d'un itinéraire de 100 km afin que la circulation se fasse en toute sécurité dans la zone d'Abyei, d'enlever et de détruire toutes les mines et tous les restes explosifs de guerre et de détruire toutes les armes et munitions qu'elle confisque dans la zone d'Abyei	11 354,3	11 354,3	UNOPS
MINUAD	X	X	-	-	La MINUAD prévoit de se doter de moyens permettant aux contingents d'atténuer les risques d'explosion, en particulier ceux liés aux engins explosifs improvisés	7 200	3 537,5	UNOPS/ vacataires
MINURSO	-	X	-	-	La MINURSO prévoit de nettoyer en profondeur 3 millions de mètres carrés de terrain afin d'en retirer les mines et les restes explosifs de guerre : des enquêtes techniques et des opérations de déminage manuel et mécanisé seront menées pour permettre aux observateurs militaires de la Mission de se rendre dans des zones où l'accès était auparavant restreint, afin d'aider à surveiller le cessez-le-feu et de faciliter le passage de la population locale en toute sécurité. En outre, les équipes de lutte antimines de la MINURSO continueront de se concerter avec les deux parties au conflit au sujet des initiatives de lutte antimines, d'assurer la	3 265,2	3 265,2	UNOPS

	<i>Gestion de la qualité et de coordination des opérations</i>	<i>Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre</i>	<i>Gestion des armes et munitions</i>	<i>Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Montant approuvé pour 2019/20</i>	<i>Montant prévu pour 2020/21</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>
MINUSCA	X	-	X	-	<p>vérification des itinéraires et la formation et la sensibilisation du personnel de la Mission aux mesures de sécurité relatives aux mines terrestres et de renforcer les capacités des services locaux de lutte antimines, notamment du Bureau sahraoui de coordination de la lutte antimines, dans le cadre de réunions de coordination hebdomadaires</p> <p>La MINUSCA prévoit de dispenser aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure une formation sur la sécurité et la sûreté de la gestion des armes et des munitions ; la construction, la remise en état et l'installation d'entrepôts d'armes et de munitions destinés aux forces de défense nationale ; l'assurance et le contrôle de la qualité. Elle continuera également de fournir un appui à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et une expertise technique aux autorités nationales compétentes afin qu'elles puissent mieux coordonner au niveau national la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs</p>	6 200,0	6 200,0	UNOPS
MINUSMA	X	X	-	X	<p>La MINUSMA prévoit d'apporter une aide à l'encadrement et à la formation, avant et après le déploiement, à tous les pays fournisseurs de contingents d'infanterie disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques) qui en font la demande ; elle prévoit de dispenser une formation spécialisée à la reconnaissance et à la détection de la menace que représentent les explosifs à toutes les compagnies spécialisées en convois de combat et unités de police constituées et à tous les bataillons d'infanterie déployés dans le centre et le nord du Mali, et de former les responsables du commandement tactique à la planification et à l'intervention. Elle dispensera également, avant déploiement, aux compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions de deux pays fournisseurs de contingents une formation et un encadrement adaptés à la situation et conformes aux normes des Nations Unies, afin qu'elles puissent accomplir des tâches simples liées à la lutte contre les engins explosifs improvisés, et elle renforcera, après déploiement, leurs compétences et celles des équipes de neutralisation des explosifs et munitions des compagnies spécialisées en convois de combat</p>	47 500,0	46 000,0	UNOPS

	<i>Gestion de la qualité et de coordination des opérations</i>	<i>Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre</i>	<i>Gestion des armes et munitions</i>	<i>Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Montant approuvé pour 2019/20</i>	<i>Montant prévu pour 2020/21</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>
MINUSS	–	X	–	–	La MINUSS prévoit d'atténuer la menace que représentent les mines terrestres et les engins non explosés en procédant à des levés et à des opérations de déminage pour instaurer des conditions de sécurité plus propices au retour volontaire et à la réinstallation des déplacés et des réfugiés	34 608,5	34 608,5	UNOPS/ contractants
MONUSCO	–	X	–	–	La MONUSCO prévoit de conduire des opérations de neutralisation des explosifs et munitions à l'appui de la protection des civils dans les zones touchées par le conflit et d'aider à la création, dans le pays, de moyens durables et crédibles de gestion des risques liés aux explosifs	2 833,8	3 465,6	UNOPS
UNFICYP	X	X	X	–	La Force prévoit d'atténuer les risques liés aux explosifs, d'éliminer les mines terrestres et les restes explosifs de guerre, d'apporter un appui aux mesures visant à renforcer la confiance entre les communautés et aux préparatifs menés en vue d'un accord de règlement, et de contribuer à la réalisation de l'objectif commun, celui d'une Chypre exempte de mines	320,1	323,2	UNOPS

Annexe VIII

Activités relatives aux programmes

Ressources demandées au titre des activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix pour 2020/21

(En milliers de dollars des États-Unis)

Activités/domaines	MINURSO	MINUSCA	MINUSMA	MONUSCO	MINUAD	UNFICYP	FINUL	FISNUA	MINUK	MINUSS	BANUS	Total
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	–	–	–	800,0	–	–	–	5,4	–	–	–	805,4
Projets de stabilisation des communautés	–	–	557,5	866,0	959,2	–	–	65,5	1 142,0	–	–	3 590,2
État de droit/droits de l'homme/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité	–	8 962,2	2 835,2	4 242,0	1 023,6	–	–	46,0	845,0	1 595,1	–	19 549,1
Consolidation de la paix	–	413,0	–	–	–	–	–	29,0	–	391,6	–	833,6
Renforcement de la confiance	–	430,0	1 001,2	–	–	–	–	51,6	389,1	893,4	–	2 765,3
Autres	–	–	–	800,0	2 767,0	–	–	50,0	–	–	–	3 617,0
Lutte contre la violence au sein de la collectivité	–	4 803,1	3 000,0	4 500,0	1 955,0	–	–	91,2	–	244,2	–	14 593,5
Division des affaires électorales	–	–	877,5	–	–	–	–	–	–	–	–	877,5
Activités en faveur de l'égalité des genres	–	–	259,4	–	–	–	–	–	–	–	–	259,4
Désarmement, démobilisation et réintégration	–	1 590,3	5 200,5	2 920,0	–	–	–	–	–	–	–	9 710,8
Lutte antimines	3 265,2	6 200,0	46 000,0	3 465,6	3 537,5	323,2	1 217,1	11 354,3	–	34 608,5	44 806,7	154 778,1
Total	3 265,2	22 398,6	59 731,3	17 593,6	10 242,3	323,2	1 217,1	11 693,0	2 376,1	37 732,8	44 806,7	211 379,9

Annexe IX

Gestion des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours

A Principes du financement par avances internes

1. Dans sa résolution [73/307](#) sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a approuvé, à titre expérimental, pour trois exercices budgétaires, le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours, étant entendu que des comptes séparés seraient conservés pour chaque mission. De plus, elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositifs de contrôle et de supervision voulus soient en place et à ce que ce mode de gestion ne nuise pas à l'exécution du mandat des missions prêtes. Dans la même résolution, elle a également prié le Secrétaire général de rendre compte annuellement des progrès accomplis à cet égard, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies ».

2. L'approbation du mécanisme susmentionné a permis d'atténuer les problèmes de liquidité à court terme que connaissaient certaines opérations de maintien de la paix et de régler ainsi plus rapidement que d'habitude les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Par exemple, début octobre 2019, 216 millions de dollars ont été versés à des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui autrement n'auraient pas été payés en raison des problèmes de liquidité auxquels étaient confrontées certaines missions de maintien de la paix.

3. Les problèmes de liquidité résultent du retard qu'accusent certains États Membres dans le versement de leurs contributions. À la fin de l'exercice 2018/19 des opérations de maintien de la paix, les contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix (opérations en cours et opérations terminées) s'élevaient à 1,9 milliard de dollars (27 % des contributions), un montant légèrement inférieur aux 2 milliards de dollars (28 % des contributions) non acquittés au 30 juin 2018. Comme indiqué dans le tableau 1, les contributions non acquittées à la fin de juin 2018 et de juin 2019 représentaient plus d'un quart des budgets approuvés et des montants mis en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix, alors qu'au cours des quatre années précédentes, la fourchette des contributions non acquittées allait de 14 à 21 %.

Tableau 1
Contributions au maintien de la paix non acquittées à la fin du mois de juin (2014-2019)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Arriérés antérieurs	792	839	797	893	1 403	926
Sommes dues, janvier à juin	322	716	937	448	586	962
Sommes dues au 30 juin	1 114	1 555	1 734	1 341	1 989	1 888
Sommes mises en recouvrement au titre du maintien de la paix	7 790	8 382	8 154	7 725	7 163	6 876
Sommes dues, exprimées en pourcentage des sommes mises en recouvrement	14	19	21	17	28	27

4. La possibilité de recourir à des avances internes a un effet positif et ce, à plusieurs titres : elle permet a) de régler plus rapidement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police les sommes qui leur sont dues au titre de leurs contingents ou de leurs unités de police constituées, ainsi que du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome ; b) d'atténuer les problèmes de trésorerie à court terme liés au paiement des traitements du personnel et au règlement des factures des fournisseurs ; c) de combler, en fonction des besoins de telle ou telle mission, un manque de liquidités qui pourrait survenir en cas de circonstances imprévues entraînant des dépenses supérieures aux crédits approuvés, ou de retards dans l'encaissement des contributions mises en recouvrement lorsqu'un mandat est renouvelé durant la période d'exécution.

5. Suite à l'adoption de la résolution 73/307 de l'Assemblée générale, un mécanisme a été mis en place pour répondre aux besoins de liquidités des opérations de maintien de la paix en cours au moyen d'avances internes entre missions.

6. Lorsqu'une mission en cours donnée a besoin qu'une autre mission en cours lui fasse une avance, il est procédé à une analyse de la capacité de cette dernière à accorder une telle avance, en tenant compte de multiples paramètres, notamment : a) de la situation de sa trésorerie et du nombre de mois de réserve opérationnelle en équivalent de trésorerie dont elle dispose ; b) de ses besoins de trésorerie estimés pour le reste de l'exercice ; c) de l'état des contributions non acquittées par les États Membres, des futures mises en recouvrement et des prévisions raisonnables quant au moment où de nouvelles sommes pourraient être perçues ; d) du moment à partir duquel la mission emprunteuse devrait connaître des déficits de trésorerie et de sa capacité à rembourser l'avance. Par exemple, lorsqu'il a été décidé que les avances à la MINUK et à la MINURSO proviendraient non plus des comptes de missions terminées mais des comptes de missions en cours (octobre 2019), ces avances ont été prélevées sur le compte de la MINUSMA, qui disposait alors de liquidités d'un montant de 387,8 millions de dollars, soit une réserve opérationnelle permettant de couvrir les dépenses pendant 9,6 mois, compte non tenu des passifs liés au Gouvernement, et qui était la mieux placée financièrement pour accorder des avances temporaires.

7. Les avances sont accordées, le cas échéant, par les missions en cours qui ont la meilleure situation de trésorerie, compte tenu des paramètres énoncés ci-dessus.

B. Remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

8. Le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours a permis de payer dans les délais les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et de leur verser des sommes plus élevées que ce qui était prévu. Le règlement rapide des sommes dues a un effet positif sur l'exécution des mandats car il contribue à améliorer la performance : les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont ainsi en mesure de déployer le matériel prévu en s'assurant qu'il est en bon état.

9. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont généralement payés tous les trimestres (mars, juin, septembre et décembre). Depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/307 en juillet 2019, deux versements trimestriels ont été effectués, en septembre et en décembre 2019.

Cycle de versements de septembre 2019

10. Au cours du cycle de septembre 2019, les versements ont été effectués en trois étapes afin de mesurer clairement, durant la première étape, les effets de la résolution 73/307 de l'Assemblée générale, qui a instauré le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours.

11. La première étape a consisté à régler les arriérés datant des trimestres précédents (les versements ont eu lieu à la fin août et au début septembre 2019). Le montant de ces versements s'élevait à 321,6 millions de dollars, dont 172,1 millions provenaient d'avances internes. Une fois ces versements effectués, les arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police s'élevaient à 114,1 millions de dollars à la mi-septembre 2019, répartis comme suit : MINUJUSTH (5,3 millions de dollars), MINURSO (745 937 dollars), MONUSCO (55,8 millions de dollars) et MINUAD (48,7 millions de dollars).

12. La deuxième étape a consisté à régler les sommes dues à court terme par les missions qui avaient un solde de liquidités suffisant dans leur compte spécial, soit une réserve opérationnelle permettant de couvrir plus de trois mois de dépenses. Au 30 septembre, des versements d'un montant de 370,2 millions de dollars avaient été effectués pour six missions.

13. La troisième étape a consisté à régler les sommes dues à court terme par les missions dont la réserve opérationnelle permettait de couvrir moins de trois mois de dépenses au 30 septembre 2019 (c'est-à-dire que ces versements ont été faits compte tenu de la capacité des missions de bénéficier du mécanisme d'avances internes approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/307). D'un montant de 216 millions de dollars, ces versements ont été effectués en octobre 2019 au profit de cinq missions, pour lesquelles il n'y avait pas eu de paiements durant le cycle qui s'était achevé le 30 septembre. Une fois les versements effectués, les arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police s'élevaient à 89,6 millions de dollars à la fin octobre 2019, répartis comme suit : MINUJUSTH (8,7 millions de dollars), MINURSO (50 041 dollars), MINUSCA (129 581 dollars), MINUSMA (5,7 millions de dollars), MONUSCO (35,4 millions de dollars), MINUAD (18,1 millions de dollars), UNFICYP (193 136 dollars), FISNUA (9,9 millions de dollars) et MINUSS (11,3 millions de dollars). La MINUJUSTH a été exclue du mécanisme d'avances internes car les difficultés qu'elle rencontrait dans la mise en recouvrement des contributions laissaient penser qu'elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser l'avance à la mission prêteuse. Il est rappelé que l'Assemblée a demandé que ce mécanisme ne nuise pas à l'exécution des mandats des missions prêteuses.

14. Afin de faire les versements au début du mois d'octobre 2019, les décisions relatives aux avances internes entre missions ont été prises le 30 septembre 2019. À cette date, le MINUSMA disposait de 387,8 millions de dollars, soit une réserve opérationnelle permettant de couvrir les dépenses pendant 9,6 mois, compte non tenu des passifs liés au Gouvernement, ce qui faisait d'elle la mission la mieux placée aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage pour ce qui était de cette réserve. Une avance faite par la MINUSMA a permis de régler des sommes dues à court terme d'un montant de 216 millions de dollars.

Cycle de versements de décembre 2019

15. Durant le cycle de versements trimestriels de décembre 2019, des décaissements d'un montant de 329,5 millions de dollars ont été effectués en faveur des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Ce montant couvrait les services rendus par les contingents et les unités de police constituées (151,7 millions

de dollars) et les demandes vérifiées de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome (177,8 millions de dollars). Les versements ont été effectués en tenant compte de la situation de trésorerie au 10 décembre 2019, des besoins de trésorerie pour les six prochains mois de l'exercice 2019/20, de l'état des contributions mises en recouvrement et de la possibilité de recourir à des avances internes sans nuire à la mission prêteuse. Sur la base de cette analyse, les sommes dues ont été payées en intégralité pour six missions de maintien de la paix, à savoir la MINUSCA, la MINUSMA, la FNUOD, l'UNFICYP, la FINUL et la MINUSS, en décembre 2019, et en partie pour la MONUSCO.

16. La situation financière de trois opérations de maintien de la paix (MINUJUSTH, MINURSO et MINUAD) demeurait précaire au 10 décembre 2019, étant donné que ces missions avaient encore des avances en souffrance, et toute nouvelle avance entraverait davantage leur capacité à les rembourser. Les prévisions pour le reste de l'exercice 2019/20 concernant la FISNUA demeuraient également incertaines, compte tenu des besoins de trésorerie qu'aurait la Force jusqu'à la fin de l'exercice et du fait que l'Organisation ne savait pas avec certitude quand les États Membres verseraient leurs contributions. Les arriérés de la MONUSCO et du BANUS ont été temporairement suspendus en décembre 2019 en raison de la situation de trésorerie de ces missions. Au total, 185,6 millions de dollars d'arriérés subsistaient donc au 31 décembre 2019. Par la suite, un versement ponctuel a été effectué en janvier 2020 pour régler une partie (11,1 millions de dollars) des arriérés de la FISNUA et la totalité des arriérés de la MONUSCO et du BANUS, lorsque la situation de trésorerie de ces missions s'était améliorée. Les 77,8 millions de dollars décaissés pour régler les arriérés de la MONUSCO provenaient d'avances internes. Une fois ces versements effectués, les arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police s'élevaient à 80,4 millions de dollars au début de février 2020, répartis comme suit : MINUJUSTH (10 millions de dollars), MINURSO (154 346 dollars), MINUAD (50,5 millions de dollars) et FISNUA (19,7 millions de dollars).

17. Pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 janvier 2020, des versements d'un montant total de 465,9 millions de dollars ont été effectués grâce au mécanisme d'avances internes.

C. Avances au titre d'autres dépenses de fonctionnement courantes

18. Suite à l'adoption de la résolution [73/307](#) de l'Assemblée générale, la MINURSO et la MINUK ont pu rembourser les avances qui leur avaient été versées par des opérations de maintien de la paix terminées et ont reçu de nouvelles avances d'une opération de maintien de la paix en cours (la MINUSMA). Toutefois, la MINUJUSTH n'a pas pu bénéficier de ce mécanisme d'avances entre opérations en cours car les difficultés et les retards auxquels elle se heurtait dans la mise en recouvrement des contributions laissaient penser qu'elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser l'avance à la mission prêteuse. L'avance de 5 millions de dollars versée à la MINUJUSTH restait donc la seule avance prélevée sur le compte d'une opération de maintien de la paix terminée au 31 janvier 2020.

19. Afin de payer leurs dépenses de fonctionnement courantes, la MINURSO et la MINUK ont obtenu de la MINUSMA des avances d'un montant de 18 millions et de 25 millions de dollars, respectivement. En outre, la MINURSO a obtenu de la MINUSMA une avance supplémentaire d'un montant de 2 millions de dollars pour payer ses dépenses de fonctionnement courantes.

D. État des avances

20. Le tableau 2 présente l'état des avances entre missions en cours au 31 janvier 2020.

Tableau 2

État des avances entre missions en cours

(En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Avances entre missions de maintien de la paix en cours</i>
MINURSO	20 000 000
MINUK	25 000 000
MINUAD	75 000 000
MINUSMA	(120 000 000)